

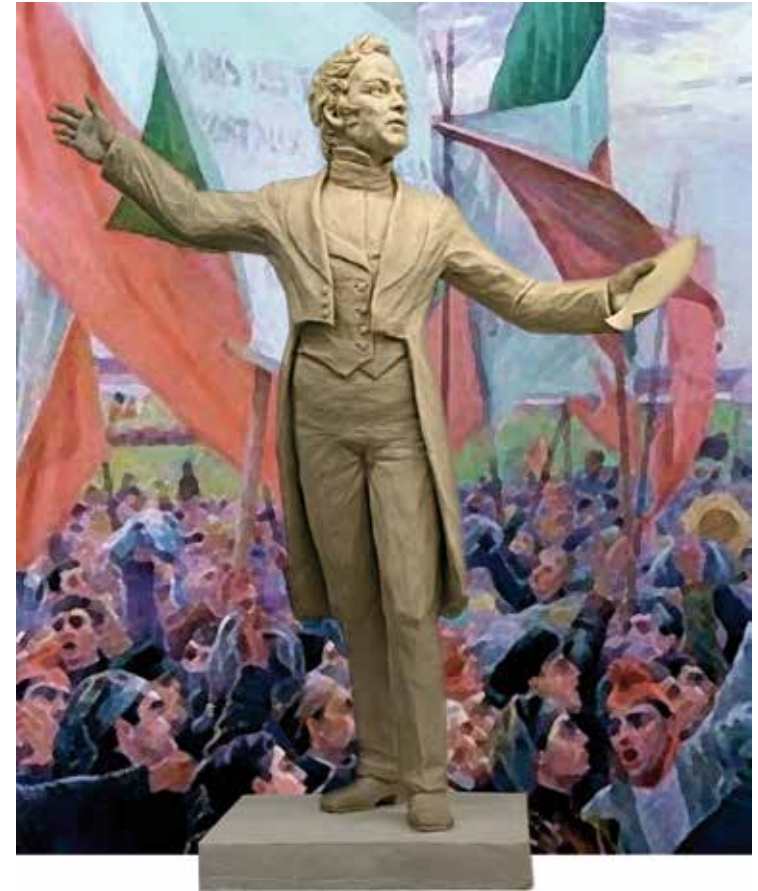
Avril 2012

vol. CII no 4

L'Action NATIONALE



L'ACTION NATIONALE volume CII numéro 4 – Avril 2012



Dossier

**La frime des célébrations de 1812 :
le loyalisme contre l'esprit républicain**

**L'Action
NATIONALE**

volume CII numéro 4

AVRIL 2012

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

**SOUSCRIPTION
POUR LE MONUMENT
LOUIS-JOSEPH PAPINEAU**

Une statue de bronze à l'effigie du Louis-Joseph Papineau sera érigée à Saint-Denis-sur-Richelieu pour souligner le 175^e anniversaire de la victoire des Patriotes sur l'armée britannique.

Le monument de 2,4 mètres représentant de pied en cap le plus grand tribun de l'histoire du Québec sera érigé au bord du Richelieu, sur une place spécialement aménagée près du quai municipal. L'œuvre sera créée par le sculpteur Jules Lasalle.

C'est en tant que coprésident d'honneur du comité chargé d'amasser les 100 000 \$ nécessaires à la réalisation de l'œuvre que je fais appel à tous nos lecteurs et amis pour témoigner de notre reconnaissance à Papineau et de notre attachement aux valeurs républicaines.

Tout peuple a besoin d'une mémoire vive et votre engagement à marquer notre paysage d'une référence nationale forte contribuera à améliorer les conditions de son épanouissement.

Je vous serais donc reconnaissant de faire un don par chèque libellé à l'ordre de **La Fondation Saint-Denis-sur-Richelieu**. Un reçu pour fins fiscales sera remis pour tout don de plus de 100 \$. Les contributeurs de plus de 1000 \$ verront leur nom gravé sur une plaque.

Robert Laplante
Directeur – L'Action nationale

Veuillez expédier vos dons à l'adresse suivante:

L'Action nationale – Monument Papineau
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Location d'outils **SIMPLEX**

*Une entreprise québécoise
en affaires depuis 1907*



*Heureuse de participer à la construction
de la référence québécoise*

40 succursales pour mieux vous servir

simplex.ca

- Montréal : 1.800.361.1486
- Québec : 1.800.284.7571
- Ottawa : 1.888.408.8807

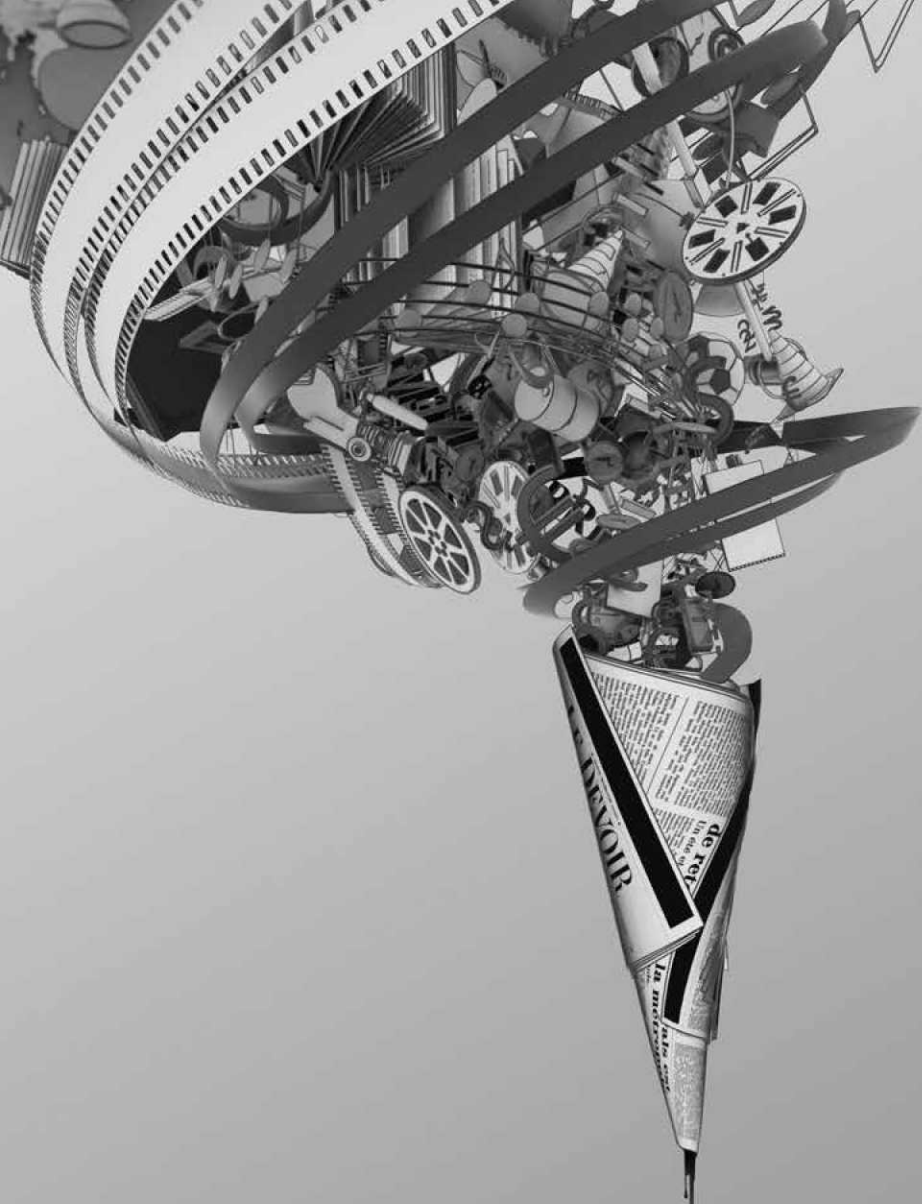


82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514-845-8533
Numéro sans frais : 1-866-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante

Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

Comité de rédaction : Mathieu Bock-Côté, doctorant en sociologie (UQAM); Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux, journaliste; Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture :** Lucia Ferretti; Alain Laramée, professeur (TÉLUQ); Chrystiane Pelchat, enseignante; Marc Urbain Proulx, économiste, UQAC; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau :** Martin Pâquet (Université Laval), Christian Rioux (correspondant du *Devoir* à Paris); **Membres du jury du prix Richard-Arès :** Lucille Beaudry (UQAM) Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval). **Comptes rendus :** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock-Côté.



actualité

Je choisis
LE DEVOIR
Libre de penser

SOMMAIRE

Éditorial

- Ce qui cherche à naître
- *Robert Laplante* 4

Articles

- HEC Montréal : une dérive
dangereuse
- *Roch Ouellet* 11
- L'importance politique de l'anglais
dans le secteur public québécois
- *Pierre Serré* 15
- Lettre aux collègues
et aux étudiants de l'université*
Ce que nous avons oublié
- *Anne Élane Cliche* 20
- Le nationalisme comme bouée de
sauvetage de l'économie française
- *Denis Monière* 35

Dossier

- LA FRIME DES
CÉLÉBRATIONS DE 1812 :
LE LOYALISME CONTRE
LES IDÉES RÉPUBLICAINES
- La Côte-du-Sud rebelle (1775-1776)
- *Gaston Deschênes* 44
- Les «excommuniés»
de Saint-Michel
- *Gaston Cadrin* 58
- Pierre Bédard, les Canadiens
et la guerre de 1812
- *Gilles Gallichan* 64
- L'idée de république à travers la
résistance à l'enrôlement obligatoire
- *Gilles Laporte* 79
- Fin de la mascarade trudeauiste ?
- *Charles-Philippe Courtois* 98
- La république de nulle part
- *Marc Chevrier* 112
- Ô Liberté
- *Pierre-Paul Sénéchal* 135

Lire

- Lire les essais*
- PAUL-ÉMILE ROY
La crise spirituelle du Québec 146
- HUGO FONTAINE
La grenade verte. Valcartier 1974 :
les oubliés de la compagnie D 154
- Livres reçus* 160

AVR4 ÉDITORIAL

Robert Laplante

CE QUI CHERCHE À NAÎTRE

La jeunesse étudiante a pris son Québec à bras-le-corps. Par dizaines de milliers, dans des manifestations, dans les interminables palabres à faire chauffer l'atmosphère des cafés, dans les gestes d'éclats et les heures de doute, ils ont commencé quelque chose qui les portera longtemps. À leur manière, dans leurs mots et avec les problèmes tels qu'ils les voient, ils ont entrepris dans un effort intensif de se rêver leur Québec. Il ne faut pas se leur-rer, le débat sur les droits de scolarité les entraîne bien plus loin que ne le voudraient les idéologues du tout-au-marché et de l'éducation placement à haut rendement. Il faut s'en réjouir et continuer de les accompagner.

À l'heure où ces lignes sont écrites, rien n'est encore joué. La politique politicienne reste bien en deçà du registre où devraient se discuter les enjeux que porte cette jeunesse. Et en cela, le conflit est un véritable révélateur de l'état actuel de notre situation politique. Il n'y a pas plus assourdissant que le silence des élites en cette affaire. Les syndicats universitaires ne bougent guère, sinon du bout des lèvres, les cadres universitaires sont égaux à eux-mêmes, c'est-à-dire en dessous de tout, sauf peut-être de la morgue démissionnaire de la conférence des recteurs, les élites d'affaires restent engluées dans les lieux communs idéologiques qui leur font office de projet de société. Quant aux babillages médiatiques, ils ont été et restent médiocres, tout juste bons

à distraire les navetteurs coincés dans les bouchons que la contestation empire...

Évidemment, les plus vieux, peut-être aussi les plus meurtris, ont déjà – peut-être depuis longtemps – commencé à s'attendre au pire. Les libéraux ont tant de fois démontré leur préférence pour la médiocrité. La culture du rabaissement de son peuple, de son arasement à l'insignifiance affairiste est si fortement ancrée dans sa représentation de nous-mêmes, qu'il y a toujours lieu de craindre non pas le pire, mais le plus moche. L'entêtement de ce gouvernement n'a rien à voir avec les finances publiques, c'est une manœuvre idéologique. Les uns pensent que Jean Charest se garde la possibilité de transformer l'affrontement en enjeu électoral, les autres y voient une diversion pour mieux brader les ressources naturelles et saccager l'héritage de la Révolution tranquille. D'autres encore le voient plutôt continuer son travail de sape de la cohésion nationale. D'autres enfin ne s'embarrassent guère de nuances et n'y voient qu'une trahison de plus, qu'une illustration supplémentaire du bri de loyauté de ce gouvernement et de ce parti à l'endroit de l'intérêt national. Au quizz de la veulerie, malheureusement, toutes ces réponses sont bonnes.

Le gouvernement de Jean Charest constitue l'ultime aboutissement de la politique post-référendaire. C'est le gouvernement de l'intériorisation des contraintes du régime, celui du consentement au ratatinement. Son recours à l'hyperbole et sa tendance malsaine à abuser du superlatif tout en brandissant les euphémismes le révèlent chaque jour davantage, le Parti libéral du Québec a franchi les seuils de l'impardonnable. Ce ne sont pas les pratiques de copinage, la corruption ou le laxisme qui sont ici les plus graves fautes. Ce parti n'a plus la moindre idée de ce que peut être l'intérêt national. Il n'a plus guère la moindre idée de ce que peut-être la

fidélité à l'héritage et au sens de la continuité historique. C'est le parti de l'intérêt glouton. Il n'aura jamais si bien choisi son slogan, le Charest: le Plan Nord est bel et bien le projet d'une génération, le projet de cette cohorte de parvenus qui voudraient bien se goinfrer des acquis de sa propre génération, de celle-là même qui aurait dû se montrer à la hauteur des ambitions de celles qui l'ont porté jusqu'ici.

Il y a dans la politique telle que les libéraux la pratiquent et telle qu'une trop large fraction des élites l'accepte sans mot dire une forme d'aboutissement crépusculaire. En fin de troisième mandat, ce gouvernement pratique la politique de la terre brûlée. L'aliénation des ressources naturelles, le saccage des cadres de vie et l'affairisme puant ne sont que les formes visibles d'un renoncement plus profond et plus dramatique. Ce gouvernement et ceux qui le soutiennent renoncent à l'impératif ontologique, ils renoncent à être. Jamais le Québec n'a frôlé d'aussi prêt le désir de se laisser sombrer, d'en finir avec sa difficulté d'être. Comme toujours, c'est le statut de notre langue qui en souffre tant il est le révélateur infallible, la mesure absolue de notre désir de persévérer dans notre être.

Les démissions s'accumulent en provoquant toujours la même réaction de minimisation des pertes: les cadres anglais à la Caisse de dépôt, la bilinguisation accélérée de l'appareil de l'État, les services anglais pour mieux franciser les immigrants, tout cela ne nous vaut que l'insignifiance effarante d'une ministre de la servilité. Tout cela sans compter le délire de soumission le plus accompli, celui que nous a servi HEC Montréal qui passe à l'anglais pour mieux faire rayonner le français. On imagine bien son directeur faisant la causette avec le PDG par intérim de SNC-Lavalin qui ignore la langue des provinciaux. Déjà qu'on l'avait vu, comblé, sonner la cloche pour signaler l'ouverture de la session

à la Bourse de New York en tentant de nous faire croire que c'était une grande manière de célébrer le centenaire de son institution. Une misère de singerie. Mais un puissant symbole du décrochage d'une partie de cette élite qui ne se voit jamais si grande que dans les palmarès de la puissance où elle vit par procuration en flambant le bien d'héritage. Les HEC en anglais, c'est le plus puissant symbole de la tentation louisianisante.

C'est bien là le mystère de l'évolution sociale, il faut souvent que les choses atteignent à une certaine puissance mortifère pour que se fasse le renouvellement des forces. Et c'est sans doute ce qui est en train de se passer. Le Québec traverse à gué le fleuve de son destin et il hésite au beau milieu du cours d'eau. La moitié de la distance est parcourue et il serait de toute évidence plus pénible de faire demi-tour que de foncer, mais c'est dans ce moment même de l'hésitation à faire le pas le plus déterminant, celui qui décidera de la direction à prendre, que se trouve le plus haut niveau de difficulté. Nous y sommes. Depuis plus de quinze ans, nous sommes tétanisés par l'hésitation, fascinés par la tentation morbide de céder et de nous laisser porter par un courant funeste. La clameur étudiante est pourtant pleine de vie. Il faut devancer son propre écho. Et faire un pas qui pourrait bien être décisif le 22 avril prochain à l'occasion de cette grande manifestation convoquée par Dominic Champagne et tant d'autres pour témoigner de notre volonté de replacer le bien commun au centre de notre vie nationale.

Ce n'est pas un hasard si la mobilisation contre la grande cochonnerie du gaz de schiste a servi de déclencheur. Cette cause est à elle seule le résumé et le symbole de ce que nous risquons: les ex-politiciens qui se transforment en commis voyageurs, le gouvernement qui tolère toutes les compromissions, le dévoiement des institutions et l'em-

poisonnement de la nature sont en cette cause réunis pour nous donner le plus répugnant portrait des excès auxquels nous condamnera le manque de respect pour nous-mêmes. Un peuple qui ne s'assume pas se condamne à l'abjection.

Il y a dans ce bizarre de printemps des signes qui pourraient bien être d'une radicale nouveauté. Le Québec recommence peut-être à se vouloir. Il retrouve le goût du mouvement en tout cas. Et dans ce qui se recompose sous nos yeux, une force monte. Celle de ce qui cherche à naître. Et qui naîtra. ▢



Plus de **15 ans d'action**
pour une économie
plus **performante**, plus
équitable et plus **verte**.

Les investissements auprès des entreprises québécoises
sont au cœur de la mission de Fondation.
Par ses investissements, Fondation contribue au
maintien et à la création d'emplois au Québec.

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com

À quoi sert mon argent ?

PLACEMENT à RENDEMENT SOCIAL

sûr et garanti

L'argent investi sert à financer partout au Québec des CPE, des agriculteurs biologiques, des coopératives et OSBL d'habitation, des quartiers verts, des commerces équitables, des entreprises d'insertion au travail, des théâtres, des médias sociaux, etc.

Le choix de
Laure Waridel



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Québec 418 647-1527

Montréal 514 598-2122

Lanaudière 450 753-7055

www.placement.coop



HEC MONTRÉAL : UNE DÉRIVE DANGEREUSE

L'institution publique qu'est HEC Montréal n'appartient ni à la direction actuelle, ni aux professeurs qui aujourd'hui y enseignent. Elle est la propriété de la société québécoise française qui l'a créée et l'a nourrie depuis un siècle. La direction et les professeurs de 2012 n'en sont que les fiduciaires. Les décisions qu'ils prennent aujourd'hui doivent tenir compte de l'histoire de l'École et de son rôle dans la société québécoise.

HEC Montréal a été créée spécifiquement pour fournir un enseignement de la gestion en langue française.

Dans ce contexte, la fondation de l'École des hautes études commerciales correspond, en 1907, à ce que l'on appellerait maintenant, un «projet collectif». L'École a été créée à la suite des pressions exercées sur le gouvernement par un groupe de citoyens, les membres de la Chambre de commerce du district de Montréal. Elle a été financée, tant pour ses installations que pour ses activités courantes, à même les fonds publics. On lui a assigné [comme fonction de] susciter une nouvelle classe de gestionnaires franco-phones capables, d'abord, de rivaliser avec leurs collègues anglophones, et d'élargir, en plus, la place occupée par leurs compatriotes dans la vie économique montréalaise et canadienne¹.

* Professeur à HEC

¹ Pierre Harvey, *Histoire de l'École des hautes études commerciales de Montréal, tome 1: 1887-1926*, Québec Amérique & Presses HEC, 1994, p. 339.

De même, Esdras Minville, qui fut le premier directeur canadien-français de HEC, après deux Belges, écrivait :

C'est précisément la raison d'être de l'École des Hautes Études de former des hommes d'affaires instruits, qui [...] sauront servir efficacement les intérêts [des Canadiens français] et imposer notre influence sur des forces qu'on était en train de tourner contre nous. Elle a été créée et son programme est ajusté à cette fin².

Le débat soulevé depuis quelque temps dans les médias découle de la création de programmes de 2^e cycle que les étudiants pourront compléter sans suivre un seul cours en français. Recruter ainsi des étudiants qui éventuellement ne connaîtront nullement le français sert très peu la société québécoise. La directrice des communications de HEC Montréal mentionne, selon l'article de Michel David du 25 février dernier, que « ces étudiants-là n'échappent pas complètement au français ; ils vont à la cafétéria manger du pâté chinois, et non du *Chinese pâté* ». On peut très bien manger français ou québécois sans apprendre la langue française, sans s'intégrer à la société d'accueil. Les gens de ma génération se souviennent de gestionnaires travaillant à Montréal qui connaissaient seulement deux ou trois mots de français, même s'ils étaient nés dans cette ville ou y avaient vécu l'essentiel de leur vie d'adulte. J'ai l'impression d'un retour à un passé que, naïvement peut-être, j'espérais définitivement révolu, l'époque du *Speak white*.

Les fondateurs de HEC Montréal voulaient spécifiquement promouvoir l'enseignement de la gestion en langue française :

Au cours des premières années du XX^e siècle, par exemple, on croit naïvement, dans les milieux francophones québécois, que « les affaires » doivent s'enseigner en anglais. Les

2 Esdras Minville, *Œuvres complètes, volume 11*, « Quarante ans de carrière à HEC », p. 234.

collèges commerciaux font souvent leur publicité sur cette base. On considère, dans ces établissements, que les mathématiques, et surtout la comptabilité, ne peuvent s'enseigner en français. Gonthier³ s'élève contre cette pratique...⁴

Le directeur de HEC a raison quand il affirme que «toutes les formations offertes à Montréal peuvent être suivies en français⁵». Pour l'instant, du moins. Mais, imaginons que, dans un futur nullement improbable, on se retrouve avec un très petit nombre d'étudiants inscrits à un cours de maîtrise et que certains de ces étudiants soient incapables de suivre le cours en français. Va-t-on offrir le cours en deux versions, l'une française et l'autre anglaise? Ne va-t-on pas plutôt demander aux étudiants francophones de suivre le cours en anglais – pour des raisons d'économie, d'efficience, de réalisme, que sais-je encore? On parlera d'un accommodement raisonnable! Et, de compromis en concessions, de concessions en compromissions, le français reculera. La connaissance du français, qui devrait être une nécessité dans notre institution, deviendra un simple atout, d'abord majeur, puis de plus en plus secondaire et anecdotique.

HEC Montréal a, dès ses origines, favorisé l'apprentissage de la langue anglaise. De nos jours, elle offre un parcours trilingue au 1^{er} cycle. J'applaudis à cette ouverture. Mais, jusqu'à présent, HEC exigeait de tous ses étudiants qu'ils démontrent une maîtrise raisonnable de la langue française. Ce qui est une condition quasiment essentielle pour s'intégrer à la société québécoise francophone et contribuer à son développement. Les décisions récentes

3 Georges Gonthier, trésorier de la Chambre de commerce de Montréal en 1902, joua un rôle déterminant dans la création de l'École des hautes études commerciales, devenue HEC Montréal depuis quelques années.

4 Pierre Harvey, op. cit., p. 59.

5 Michel Patry, «HEC Montréal forme les francophones aux affaires», *Le Devoir*, 29 février 2012.

de la direction ne respectent plus cette exigence minimale. Qu'en penseraient les fondateurs de l'École qui, fin XIX^e et début XX^e, ont porté un projet perçu comme irréaliste par beaucoup de leurs contemporains, mais qui se sont révélés des visionnaires ? ☐

Pierre Serré*

L'IMPORTANCE POLITIQUE DE L'ANGLAIS DANS LE SECTEUR PUBLIC QUÉBÉCOIS

Le chercheur Henri Thibaudin, de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), vient de réaliser une étude sur la place relative des langues française et anglaise dans les services publics au Québec et dans le reste du Canada (*L'Action nationale*, janvier 2012).

Cherchant à mesurer l'impact de la mondialisation sur les langues minoritaires, M. Thibaudin a pris à témoin les secteurs économiques les moins à même d'en être influencés, c'est-à-dire les fonctions publiques, péripubliques et parapubliques, qu'elles soient fédérale, provinciale ou municipale. L'étude porte donc sur le personnel des écoles, des cégeps, des universités, des CSSS, des hôpitaux, ainsi que les fonctionnaires de toutes fonctions, tous supposément à l'abri d'employeurs ou de clients étrangers.

On apprend que les emplois de langue anglaise représentent 13,9 % du total des emplois du secteur public, dont une majorité est occupée par des francophones et des allophones. Les anglophones ne constituent pourtant que 8,7 % de la population québécoise. L'auteur souligne ce déséquilibre en utilisant une définition devenue « naturelle »

* Ph.D. sc. politique
pspedritog@gmail.com

en ce qui concerne la communauté anglo-québécoise. Selon le critère de la langue maternelle, la population de langue maternelle anglaise représente donc 8,7 % de l'ensemble des résidents du Québec, ce qui inclut des citoyens nés au Québec, bien sûr, mais aussi des personnes nées à l'étranger provenant de tous les pays du monde (Chinois, Indiens, Pakistanais, Philippins, Iraniens, Antillais, etc.), comme des Canadiens issus d'autres provinces, de passage au Québec pour études ou pour affaires. Si l'on exclut ces citoyens nés à l'extérieur du Québec, le recensement de 2006 montre que la proportion représentée par les Anglo-québécois de langue maternelle nés au Québec atteint seulement 5,6 % (*L'Action nationale*, octobre 2010). Comme cette proportion inclut aussi des anglophones issus de parents francophones ou d'autres langues (italiens, chinois, grecs, portugais et juifs), ce qui permet de considérer dans le portrait global l'assimilation linguistique intergénérationnelle, la taille de la communauté anglo-québécoise, constituée de personnes de langue maternelle anglaise nées au Québec et issues de parents anglophones, serait à peine supérieure à 3 %.

D'où la question suivante: par quelle magie inclurait-on dans la *minorité historique anglo-québécoise* des groupes issus de l'immigration ou des substitutions linguistiques? D'où le constat que la proportion représentée par la fonction publique anglaise de 13,9 % excède de loin la proportion de 3 % représentée par la minorité historique anglo-québécoise. Un écart encore plus considérable.

Quant au pouvoir d'attraction de l'anglais, que généralement les études n'abordent que de biais, il est largement le fait des structures économiques et... politiques. Bien sûr, il y a les échanges économiques qui déterminent une large partie de l'utilisation des langues sur le marché du travail. Mais il y a aussi l'action politique, celle des gouvernements qui

sont précisément au centre des préoccupations de l'étude de M. Thibaudin.

Or la science politique, car il en existe bel et bien une, permet de comprendre pourquoi une telle place est accordée à l'anglais par l'État lui-même, pourtant entre les mains d'une majorité de 85 % de francophones. L'analyste est bel et bien confronté à une aberration lorsqu'il étudie la communauté francophone : celle que l'on dit consciente de la fragilité de son avenir en terre d'Amérique se fait elle-même la promotrice de l'utilisation de l'anglais dans le secteur d'activité économique qu'elle contrôle réellement, soit sa propre fonction publique. Il s'agit ici d'une aberration parmi de nombreuses autres, rien d'exclusif, mais bien un phénomène défiant la logique qui veut qu'une communauté se batte pour assurer sa continuité.

On en vient donc à la volonté politique déficiente – irrationnelle serait plus juste – de cette communauté francophone. Or on ne peut comprendre cette volonté collective si l'on fait abstraction de la présence sur le territoire québécois d'une communauté non francophone réunissant anglophones et allophones. Une communauté dont le dénominateur commun est d'être globalement allergique à ce qui la placerait sous le pouvoir de la communauté francophone, comme l'indépendance ou un statut particulier au sein du Canada, ou même, à un autre niveau, aux mesures d'inspiration nationaliste qui renforceraient la place du français ou celle de la communauté francophone au Québec, nécessairement aux dépens de la langue anglaise ou de la communauté anglophone, selon les cas (ce qui signifie que même l'indépendance ne signifierait pas la fin de cette opposition).

L'histoire du Québec est aussi l'histoire des rapports entre francophones et non-francophones : si 90 % des résultats

électorales s'expliquent par le conflit francophones/non-francophones, pourquoi l'ignorer ? On sait, sur ce point, que le mode de scrutin majoritaire actuel multiplie l'influence électorale des non-francophones par un facteur de six : il faut globalement six fois plus de francophones pour égaler le vote des non-francophones, du fait d'un vote divisé pour la majorité francophone – attitude normale en démocratie –, et d'un vote bloc chez la minorité non francophone – un vote parfaitement légitime et caractéristique des minorités. Ce rapport de six contre un en moyenne au Québec descend à quatre contre un dans la région montréalaise, mais atteint neuf contre un à l'extérieur de celle-ci. En d'autres termes, à moins de constituer au moins 90 % de la population d'une circonscription en dehors de Montréal, les francophones nationalistes n'accèdent jamais à la représentation ; à Montréal, il faut qu'au moins 75 % à 80 % de la population d'une circonscription soit francophone pour que des candidats nationalistes accèdent à la représentation. Aussi, globalement, le poids relatif des 15 % de non-francophones, tel que multiplié par six (15 % fois 6 = 90 %), égale le poids des francophones (85 %). Électoralement, francophones et non-francophones ont à peu près le même poids.

Qui plus est, du fait des distorsions du mode de scrutin majoritaire, les candidats libéraux, rassemblant non-francophones d'une part, et francophones de l'autre, en provenance de l'élite économique et financière, appuyée par les segments les plus vulnérables de la population (les aînés et les moins instruits), sont capables de décrocher des majorités relatives ou absolues parmi les élus, comme celles décrochées par le Parti libéral aux élections provinciales de 2003, de 2007 et de 2008. Qu'ils arrivent en deuxième ou en troisième place chez les francophones, les libéraux sont capables d'accéder au pouvoir et de minoriser les francophones, comme au référendum de 1995 et lors des élections

provinciales de 1989. Rien d'étonnant par la suite à ce que les politiques publiques reflètent l'inaction ou la promotion de l'anglais dans tous les secteurs d'activité. Le cas du Parti québécois est bien différent, mais les résultats, eux aussi liés au mode de scrutin majoritaire, sont relativement identiques. En tout temps, la promotion de l'anglais est de mise, et la défense du français, simple élément dérangeant la structure du pouvoir.

En somme, la place occupée par l'anglais n'a rien de « naturel », mais obéit à une logique politique précise découlant de la dynamique instaurée par les institutions britanniques. Pour simplifier, cette dynamique évacue la plupart du temps le nationalisme à l'Assemblée nationale dans les affaires internes du Québec. Il n'y a, sur ce point, aucune raison pour qu'une telle chose change si l'on ne réforme pas les institutions politiques qui produisent cette dynamique. S'il peut y aboutir directement, ce projet, en lui-même, ne nécessite aucunement l'indépendance. Par contre, il peut être profondément mobilisateur et donner au français une place conforme à son poids démographique dans la totalité des secteurs d'activité. □

Anne Élane Cliche*

Lettre aux collègues
et aux étudiants de l'université

CE QUE NOUS AVONS OUBLIÉ

Dans le contexte de la mobilisation formidable des étudiants du Québec contre la hausse décrétée des droits de scolarité, il semble que le débat sur le financement de l'université soit enfin amorcé, pour la première fois depuis des décennies de transformations radicales, inaperçues de l'extérieur. Cette mobilisation étudiante est certainement historique. J'aime croire que les étudiants ne reviendront pas indemnes dans leurs classes, que déjà ils ont changé; et je souhaite que ce changement issu de l'affirmation d'une révolte contre toutes les atteintes qui sont faites depuis des années au sens même du lien social et de l'éducation, se déploie et s'approfondisse bien au-delà de cette grève générale.

J'ai donc, le 19 mars dernier, accepté l'invitation du MAPS (Mouvance associative pour le partage des savoirs) à donner une conférence, dans le cadre de «l'université populaire», au bar L'Absynthe de la rue Saint-Denis. Je reprends ici mon propos et le développe de manière à lui donner une portée et une clarté plus grandes.

* Professeure, Études littéraires, UQAM

Je salue pour commencer le livre d'Éric Martin et de Maxime Ouellet¹, et celui de Normand Baillargeon², publiés tous deux en 2011 dans l'expectative de la grève étudiante annoncée, qui nous aident, d'une part, à déconstruire les mythes du soi-disant sous financement de l'université, et, d'autre part, à reconnaître le rôle joué, dans ce théâtre de la dérive, par les acteurs de premier plan que sont les professeurs, et par effet de conséquence, les étudiants. La réflexion ne fait que commencer. Il faudra, je suppose, du « temps pour comprendre » ; comprendre ce que nous sommes en train de perdre et ce que nous avons oublié. L'humilité et la patience nous seront nécessaires.

Une violence symbolique

Les sociologues et anthropologues nous ont appris ce qu'est la violence symbolique. Ce qui la distingue des autres violences (policière, répressive, totalitaire, révolutionnaire ou terroriste), c'est qu'elle vise l'ordre symbolique, c'est-à-dire le fondement du lien social qui est le sens même du pacte, son articulation signifiante, et qu'elle ne se donne pas à reconnaître comme une violence, mais au contraire, se fait passer pour une nécessité si ce n'est une « responsabilité ». La perversion de la violence dite symbolique, c'est qu'elle arrive presque toujours à mettre à contribution ceux-là mêmes qu'elle vise. On connaît la définition qu'en a donnée, par exemple, Pierre Bourdieu qui désigne par « pouvoir de violence symbolique » tout pouvoir qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme légitimes *en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force*³.

1 Éric Martin, Maxime Ouellet, *Université inc. Des mythes sur la hausse des frais de scolarité et de l'économie du savoir*, Montréal, Lux Éditeur, 2011.

2 Normand Baillargeon, *Je ne suis pas une PME. Plaidoyer pour une université publique*, Montréal, Éditions Poètes de brousse, 2011.

3 Voir Pierre Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Droz, 1972, p. 18 ; et Langage et pouvoir symbolique, Paris, Seuil, Points, 2001.

Il s'agit donc bien d'une force de contrainte *voilée* par un discours qui se donne pour légitime. Cette notion de violence symbolique désigne plusieurs phénomènes différents qui toujours favorisent la domination d'un groupe sur un autre ou encore la stigmatisation de populations, stigmatisation qui a pu aller, dans l'Histoire, jusqu'à la création de boucs émissaires.

Je prendrai un exemple simple. L'invention du christianisme par appropriation et réinterprétation d'un texte appartenant à une tradition bien spécifique, est une violence symbolique qui a certes donné lieu à ce qu'on appelle la civilisation occidentale, mais qui n'en est pas moins une violence légitimée comme «vérité universelle» (ce que veut dire catholique). Le «vrai Israël» (*Verus Israel*, diront les Pères de l'Église), brusquement révélé à Paul, ravi à lui-même sur le chemin de Damas, sera donc désormais, et pour des siècles, le nom donné à l'ensemble du corps chrétien. L'Islam effectuera lui aussi son coup de force six siècles plus tard en se proclamant détenteur de la version originale de l'histoire d'Abraham et de ses descendants (déclarés *muslim*, c'est-à-dire «soumis à Dieu»), en décrétant la Torah version falsifiée de la révélation à Mahomet⁴. Ces deux violences symboliques ont engendré des systèmes de croyance et de pouvoir incontestables, qui sont aussi des civilisations. L'histoire avance, pourrait-on dire, par le ressac des violences symboliques. Mais elle *avance* surtout – au sens éthique – dans la mesure où ces violences sont reconnues comme telles.

Cette reconnaissance est en effet nécessaire au remaillage des cultures et des héritages. Car toute violence symbolique est d'abord une effraction *démaillante* qui procède à la déliaison, terme que Freud réservait à la pulsion de mort.

4 Voir Daniel Sibony, *Nom de Dieu*, Paris, Seuil, Couleur des idées, 2002.

On le voit, la violence symbolique structure l'histoire et nous avec elle. Il s'agit de savoir où nous en sommes et non de revenir en arrière.

La violence symbolique qui atteint l'ensemble de la communauté universitaire est repérable dans le discours qui s'est imposé à chacun des membres de cette communauté depuis plus de vingt ans et qui soutient que la recherche *subventionnée* serait le critère incontournable de légitimation de toute recherche universitaire. C'est une violence dans la mesure où ce discours est venu littéralement défaire pour ne pas dire détruire un mode de fonctionnement et de financement fondé sur la collégialité, l'équité, le partage des responsabilités. Personne ne peut nier l'importance de subventions à la recherche. La question n'est pas là (et la violence symbolique se caractérise justement de s'appuyer sur une vérité reconnue si ce n'est défendue). La question est plutôt de savoir comment cette contribution de l'État (des fonds publics) aux universités a été détournée des lieux attendus de cet investissement pour devenir un enjeu de légitimation.

Depuis sa fondation, l'université assume, dans la société, une mission singulière. C'est la seule institution d'enseignement où l'on demande au professeur non seulement de transmettre un savoir déjà existant inscrit dans une tradition et participant d'une historicité – ce qui est déjà pas mal –, mais aussi de contribuer à la critique et l'élaboration de ce savoir dont il est, lui, le professeur, l'un des maillons, si humble soit-il. L'université est le seul lieu d'enseignement où l'on exige un perpétuel travail d'analyse, de développement à partir du savoir. Un professeur d'université doit rester un créateur de sens. C'est pour ça que la recherche, l'écriture, la critique, la publication, l'échange avec les étudiants et collègues chercheurs ont toujours été considérés comme une part importante de la tâche professorale dans la mesure où c'est

ce qui nourrit et soutient l'enseignement. Le service à la collectivité est le troisième aspect de cette mission qui suppose qu'un professeur n'est pas un employé de son université, mais bien plutôt son corps et son âme: il est la condition de son existence⁵. En participant à la gestion des programmes, en dirigeant ses programmes académiques, ses départements, ses facultés, en participant à son administration, il rend possible l'existence de l'université comme collectivité engagée dans la transmission du patrimoine et de la culture.

Je devrais dire: «il *rendait* possible», car c'est précisément cette mission universitaire qui a été quasiment pulvérisée par l'entrée en force du discours d'entreprise et par l'imposition d'une rationalité instrumentale de la «gouvernance». Les professeurs pris en otage par les firmes comptables ou par les représentants du monde des affaires qui siègent aux conseils d'administration, ont de moins en moins de pouvoir sur leur monde qui ne sera plus bientôt, si un certain démaillage de la solidarité se poursuit, qu'une version déréalisée d'eux-mêmes.

Depuis 20 ans, il s'est produit une scission de plus en plus importante et grave entre ce qu'on appelle encore la «recherche» et l'enseignement. Les professeures et professeurs se sont mis à *croire* que la recherche ne faisait plus vraiment partie de la tâche pour laquelle ils sont fort bien rémunérés par un salaire, ils se sont mis à faire comme si l'octroi de subventions devait s'ajouter à leur salaire pour

5 On pourra lire sur cette question qui se formule aussi dans les universités françaises, Vincent Descombes, «L'identité collective d'un corps enseignant», intervention prononcée dans son séminaire de recherche le 16 février 2009, dans le cadre de l'initiative « Changeons le programme » par laquelle certains des enseignants de l'EHESS apportent leur soutien au mouvement des universitaires contre le projet de décret visant à modifier leur statut, www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20090303_descombes.pdf

« Excusez-moi, Monsieur le Ministre, nous ne sommes pas les employés de l'université, nous sommes l'université. »

payer la recherche, et que la valeur de cette recherche se mesurait désormais à l'obtention ou non d'une subvention. L'existence de « primes de marché » (quel marché ?) négociables avec la direction de l'université (soudain métamorphosée en chef d'entreprise), en fonction de la rentabilité de la « production », ne peut que confirmer cette croyance. Je suis fier d'appartenir à un département (Études littéraires) qui a voté très majoritairement contre les Chaires du Canada et contre les primes de marché, refusant de participer aux démarches qui en légitiment l'attribution. Les rares collègues de ce département qui ont voulu s'en prévaloir ont donc dû passer outre leur assemblée départementale pour faire valoir leur « droit ».

Il importe de dire que les subventions à la recherche, aux revues savantes qui par définition ne peuvent survivre de leurs seuls revenus de ventes, à tout un ensemble de réalisations qui ne sauraient exister sans soutien public, que ces subventions doivent perdurer et être défendues. Cela ne veut pas dire pour autant que le mode d'attribution actuel des subventions aux chercheurs individuels ou regroupés puisse se poursuivre sans dommages irréparables – déjà parfaitement visibles – ni sans renoncer à la mission sociale de l'université. Mon « malaise » vient du fait que toutes les disciplines, et surtout celles qui depuis toujours étaient reconnues pour leur engagement critique dans la pensée et la création (philo, études littéraires, sciences politiques, arts et sciences humaines), tous ces domaines ont intériorisé ce discours de légitimation.

Depuis 20 ans, les membres de la communauté universitaire en sont venus à trouver normal que tout acte de recherche – qu'il consiste en l'écriture d'un essai littéraire, d'une analyse philosophique, d'une étude en histoire de l'art, travaux qui ne réclament aucun fonds substantiel –

soit par essence subventionné, à défaut de quoi il apparaît irréalizable si ce n'est dépourvu de valeur. On appellera «laboratoire» le groupe des étudiants, payés par la subvention de recherche, qui effectuera le travail bibliographique, ou encore la recherche en bibliothèque, l'établissement de banques de données, etc.; et l'on appellera «formation des chercheurs» cet engagement d'étudiants salariés pour accomplir les diverses tâches liées aux travaux d'un professeur. Ce qui constitue normalement pour des étudiants une part de leur formation que de participer à un groupe de recherche, est devenu, du fait de la rémunération de certains étudiants du groupe qui sont «rattachés à la subvention» d'un prof, un apprentissage qui participe de la désintégration de la collectivité dans la mesure où ces étudiants deviennent, sans doute innocemment, des facteurs de cette légitimation par financement surajouté. C'est ça aussi, de l'intérieur, l'économie du savoir.

Jamais, dans cet appel à la rentabilité de la parole, l'enseignement n'est pris en considération. Rappelons que 70 % de l'argent des subventions fédérale et provinciale octroyé aux chercheurs doit retourner aux étudiants sous forme de salaires (contrats de recherche, assistanats, etc.). Rappelons aussi que les étudiants sont eux-mêmes reconnus, valorisés (critères d'obtention de leurs bourses d'excellence octroyées par les mêmes organismes subventionnaires) pour leur capacité, «aptitudes», à intégrer des lieux de recherches subventionnés. Les profs se trouvent donc aux prises avec un devoir moral, puisque c'est à eux qu'il revient d'assurer un soutien financier (très partiel) aux étudiants qu'ils supervisent. Suivant cette logique, chaque collègue revendique sa participation aux demandes de subvention *au nom* des étudiants à former et à soutenir. La bonne foi n'interdit pas la collaboration aux contraintes idéologiques. Là est, malheureusement, la complexité du problème.

L'université n'est pas sous-financée, elle est mal financée, et nous avons contribué comme nous continuons de le faire à cette déstructuration de nos institutions fondées au départ sur la collégialité et l'équité. Des fonds de recherche faramineux sont déposés dans les coffres de l'université et ne peuvent être utilisés qu'à des fins dictées par les instances subventionnaires. Plus les professeurs sont subventionnés, plus ils dirigent de grosses équipes et d'énormes budgets, plus ils fonctionnent en PME, et moins ils enseignent, moins ils sont disponibles pour le service à la collectivité qui pourtant assure la souveraineté du corps et de l'âme de l'université.

La schizophrénie n'est pas la moindre conséquence de cette participation des profs aux diktats subventionnaires. Les demandes de subvention sont formatées à un point tel qu'il est très difficile d'échapper aux discours imposés (à leur forme qui est bien sûr aussi leur sens). Même ceux et celles qui disent ne pas y croire ou n'y croient pas, et ils sont nombreux et nombreuses – les collègues ne sont pas devenus du jour au lendemain d'inconscients bénéficiaires des fonds publics, ils savent encore, pour la plupart, reconnaître un travail à sa valeur intellectuelle – ; même ceux et celles qui affirment mordre la main qui les nourrit, en obtenant ces subventions et en les gérant selon les impératifs extérieurs, participent à la déstructuration radicale du tissu collectif que constitue la collégialité. Dans les universités, la demande de reconnaissance ne connaît pas de fin. Cette posture subjective qui aliène chacun et chacune au registre de la demande (de subvention, de reconnaissance pour ne pas dire d'amour) est à mon sens le mal le plus virulent et le moins bien « traité » de cette débâcle.

Le discours subventionnaire a trouvé sa légitimité auprès de tous, en instrumentalisant les étudiants. Mais c'est d'abord pour obtenir la bénédiction, l'admiration, la reconnaissance

des pairs que ces subventions sont compulsivement demandées et compulsivement dépensées (nombreux voyages à l'étranger pour colloques pendant l'année universitaire, publications à un rythme que j'ose qualifier de pathologique). Oui, la communauté universitaire, qui n'a presque plus de communauté que le nom, est malade. Que transmet-elle aux étudiants qu'elle entraîne dans cette étonnante machine qui s'enraye maintenant sans qu'on sache pourquoi ?

Le lien d'enseignement et de recherche que les étudiants et les profs peuvent avoir et qui nécessite une liberté, une relation de confiance, un transfert, à quoi s'ajoute pour les profs une éthique qui consiste à soutenir les étudiants dans leur devenir singulier ; ce lien est désormais doublé très souvent d'un contrat entre employeur et employé qui brouille les enjeux, alors que les étudiants s'arriment aux objets de recherche d'un prof et sont de plus en plus « clonés » : effet direct de ce type de financement.

Hausser les frais de scolarité dans un tel contexte est une hypocrisie. Les étudiants auront de plus en plus, avec raison, la certitude de payer pour un service, et au bout du compte ils seront tellement endettés qu'ils pourront affirmer, sans qu'on puisse les contredire, ne rien devoir à personne. Il faut que tous nous retrouvions la liberté de penser et cela ne peut se faire qu'en réduisant les frais de scolarité et en reversant une partie des fonds de recherche dans les budgets de fonctionnement universitaire qui ne seront pas soumis au positivisme et à l'« efficacité » des règles économiques.

Psychanalyse d'un trou de mémoire

Nous sommes actuellement au cœur d'un combat qu'il faut mener à terme et gagner. Ce que je souhaite apporter, ce sont des éléments de réflexion pour que la résistance s'installe et dure dans le temps. La résistance, c'est aussi

une mémoire et une transmission. La grève étudiante nous ramène tous à ce devoir, à notre *dette symbolique*.

Cette notion nous vient de la psychanalyse. Elle a été mise de l'avant par Jacques Lacan qui l'a dégagée des analyses de Freud⁶. Comme la violence symbolique, la dette symbolique renvoie à l'ordre symbolique qui est l'ordre du langage. Pour nous, humains parlants, le rapport au monde passe par la médiation du mot, de la représentation, du symbole, par le représentant d'un pacte, et nous sommes pour ainsi dire redevables de cet ordre qui fonde l'espèce. Les mots, la langue, ne nous appartiennent pas, ils nous sont transmis, et le seul fait d'en hériter nous fait appartenir à un ensemble. C'est le symbole qui fait l'humain, et non l'inverse. Cet ordre dans lequel nous entrons en naissant constitue notre environnement primordial duquel nous ne sortirons pas. L'énoncé de cette évidence ne vise qu'à rappeler que la parole humaine règle les échanges avec le monde et que cette parole, avant même que les lois juridiques soient instituées par les sociétés humaines, est régie par des lois syntaxiques, métaphoriques, signifiantes qui m'obligent, moi, à m'assujettir à cet ordre si je veux survivre comme humain. Cet assujettissement nous fait justement sujets, porteurs d'un nom, inscrits dans une généalogie, une histoire, une culture, un discours, etc.

Rappeler qu'on est d'abord parlé par ceux qui nous accueillent et qui nous nomment, avant d'être parlant, n'est peut-être pas inutile en cette époque où l'instrumentalisation des savoirs ne va pas sans une croyance en l'instrumentalité du langage. Car cette parole, je la reçois non comme un outil dont je dois me servir, mais seulement parce qu'elle m'est *adressée*; et du seul fait qu'elle m'appelle à surgir dans le monde, elle constitue une atteinte à ma complétude. Que

6 Jacques Lacan, *Le mythe individuel du névrosé* (lecture de « L'Homme aux rats »), Paris, Seuil 2007.

me veut l'Autre qui me parle ? Voilà la question d'où nous venons, appelés croyons-nous à répondre à une demande dont l'objet nous restera toujours énigmatique.

Inadéquats à cet appel, nous ne rencontrerons le réel que de ce lieu du sens à interpréter. La fonction symbolique de la parole, c'est d'abord le fait que la parole, avant de dire quelque chose, ceci ou cela, a une fonction de lien, elle me lie à l'espèce et donc aux lois de cette espèce et à sa Loi fondamentale qui est celle du sens. Le cri qui, au départ de la vie, est pur cri, douleur, entre dans une articulation significative parce que, à ce cri, répond une parole, une présence. Ainsi sortons-nous du registre du besoin en souffrance pour entrer dans celui de la demande. Demande de l'autre qui s'entend dans le double sens, objectif et subjectif. Certains en restent là. Mais devenir sujet, c'est faire un pas de plus, renoncer à vouloir être comblant pour l'Autre qui, de toute façon, est de plus en plus intériorisé et irrepérable ; c'est accéder au registre du désir, assumer cet impératif éthique qui consiste, comme le disait Lacan, à *ne pas céder sur son désir*, ce qui ne veut pas dire tout se permettre, mais au contraire soutenir de *ne pas répondre* à ce que je suppose être la demande de l'Autre, pour faire place à une parole inédite dont je pourrai me reconnaître responsable, et signer.

Le sens est à faire, nous en avons la responsabilité. Depuis le recul des contenus de sens prêts-à-porter qu'ont pu être certaines religions et certaines idéologies, on mesure sans doute mieux ce que cette responsabilité engage. C'est la liberté de cette obligation qui me fait paradoxalement reconnaître qu'il existe une dette symbolique par rapport à laquelle je ne suis pas libre. Il n'y a pas de mode d'emploi pour le paiement de cette dette. Et pire encore, cette dette, on ne peut pas la rembourser, on ne peut que la reconduire sans cesse. Que le sens soit à faire veut dire qu'il faut l'in-

interpréter, poursuivre l'héritage en le re-signifiant pour soi, pour la génération suivante. Qu'un enfant soit en droit de reprocher à son père de n'avoir rien assumé de ce côté, on en trouvera sans doute la preuve la plus belle dans *La lettre au père* de Kafka.

La parole nous vient avec une exigence qui est celle de la perpétuer, de le réinventer, de la transmettre comme un devoir de sens. C'est un legs universel avec lequel je dois composer pour devenir qui je suis. Cette dette symbolique, c'est la dette que nous avons tous à l'égard de la parole. L'impensable nous convie constamment à penser. De cela, nous devons aussi témoigner devant nos étudiants. Une question s'impose: «Qu'as-tu fait de la parole que tu as reçue?» Cette question appelle une histoire. Elle ne trouve aucune réponse dans tout ce qui me conduit à croire que c'est la société, l'institution, mes pairs qui me doivent reconnaissance.

L'université est par excellence le lieu où la dette symbolique peut être reconduite, relancée, assumée, le lieu où la parole se transmet comme devoir de *bien dire*, d'analyser, de parler juste. Or c'est le rapport à l'objet pour lui-même que nous avons perdu, l'objet du désir, ce qu'on appelle communément l'objet de «recherche», l'objet de savoir, l'objet de création, l'objet à créer, l'objet à transmettre. Je fais l'hypothèse que la course aux subventions a ce pouvoir de nous soulager, nous dispensant de la dette symbolique. Ce qui explique, si elle ne l'excuse pas, notre capitulation collective. Dans la course aux subventions où chacun ne se reconnaît plus aucune dette, mais au contraire, réclame en permanence un dû évalué à la production de sa parole, c'est notre âme que nous avons perdue, vendue.

Les jeunes collègues qui arrivent dans nos départements sont souvent écrasés devant la productivité et les milliers de

dollars dont reluisent les CV de leurs aînés. Leur culpabilité, leur terreur parfois est palpable, convaincus qu'ils sont de devoir élaborer des projets de recherches finançables dans la langue imposée. Ma réaction est souvent de leur dire que cette culpabilité se soigne. Le traitement commence par l'effort qui consiste à se mesurer soi-même à sa juste parole et à l'aune de l'accomplissement d'un désir qui, lui, restera en souffrance s'il demeure méconnu. Le surmoi tyrannique qui les enjoint à produire et à se faire valoir au concours de la productivité se nourrit précisément de cette surenchère. Plus on lui obéit, plus le surmoi est cruel. Cela aussi, c'est la psychanalyse qui nous l'apprend, quand ce n'est pas tout simplement l'expérience. Il n'y a aucun espoir de l'assouvir. Voir Freud « Malaise dans la culture »!

Que puis-je espérer?

Je placerai ici une devise que j'ai faite mienne depuis plusieurs années. Elle me vient de Guillaume d'Orange qui a mené les Protestants contre l'empire catholique de Philippe II d'Espagne, au XVI^e siècle (1533-1584). Mais tous les contextes de résistance aux pouvoirs établis permettent de la convoquer: « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer ».

C'est dans cet esprit que j'ai entrepris d'écrire cette lettre aux collègues et aux étudiants. Bien que j'admire la grandeur de la proposition de mon collègue Normand Baillargeon avec qui je partage l'analyse d'une situation, je ne crois pas, pour ma part, ni n'aspire à un « enseignement parallèle⁷ ». J'aime l'université telle que le Québec des années 70 l'a inventée (c'est-à-dire l'UQAM que j'ai connue à mon arrivée comme professeure en 1992) et que nous sommes en train de désintégrer au grand complet. Il faudrait plus simplement (!)

7 Normand Baillargeon, *Op. cit.* p. 80

revenir à des valeurs fondamentales à l'intérieur de nos universités. Si le financement demeure nécessaire à la diffusion de la pensée, aux colloques, aux revues savantes, il est surtout essentiel pour permettre l'accessibilité des étudiants à un enseignement qui retrouverait toutes ses lettres de noblesse.

Les 3/4 des subventions actuellement attribuées aux individus, les Chaires du Canada et les FCI (Fonds canadien à l'innovation) attribués en sciences humaines, pourraient par exemple être retournés sans grand dommage dans les fonds publics québécois pour l'éducation (juridiction du Québec et non du Canada une fois de plus immiscé dans les pouvoirs du demi-colonisé qui n'a d'ailleurs pas bronché). Cela permettrait de ne pas hausser les frais de scolarité (il s'agit de centaines de millions dispersés). Il faudrait aussi exiger que les subventions individuelles qui créent les PME à l'intérieur de l'université soient redistribuées aux endroits essentiels, et que les profs considèrent que leur mission de recherche est tout à fait bien rétribuée par leur salaire. Des fonds de recherche restreints et issus de la supervision de mémoires et de thèses, comme c'est le cas à l'UQAM, suffisent amplement à soutenir quelques dépenses et sont octroyés universellement, directement rattachés qu'ils sont à l'enseignement. Il faudrait aussi que les étudiants choisissent d'assumer courageusement leurs objets d'études au lieu de souscrire aux propositions payantes, qu'on leur fait aussi pour nourrir des CV et obtenir encore plus d'argent. Comme on le voit, cette réforme fait appel à une certaine résistance qui s'appuie sur une délégitimation assumée des critères de subvention.

Je suis rattachée à un département où pendant des années, malgré l'entrée massive des fonds publics en subventions individuelles, une majorité de collègues est demeurée engagée de manière incontestable dans l'enseignement et

l'encadrement intellectuel des étudiants. Cela ne change malheureusement pas la réalité d'un financement aliénant qui est devenu, au regard du discours actuel sur la hausse des droits de scolarité, indéfendable de mon point de vue. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des états généraux sur l'éducation qui proposent de revoir l'ensemble de l'idéologie associée à l'éducation, et une redistribution du financement de nos institutions. L'université ne manque pas d'argent. Elle modernise même ses locaux à même une part des budgets FCI, part que l'on ne peut utiliser ni pour la recherche, ni pour l'enseignement, ni pour les étudiants. Et ce sont les détenteurs de ces budgets, collègues de l'assemblée, qui viennent en grands princes offrir leur manne au comité de direction qui doit la recevoir avec reconnaissance. Argent offert *de force* à la communauté dans la mesure où s'il n'est pas dépensé, il retourne à l'envoyeur, ce qui apparaît, on ne sait pourquoi, comme un scandale. Le scandale est à mon sens bien plutôt dans la dilapidation de ces fonds disproportionnés par rapport aux besoins réels, alors que Monsieur le Ministre martèle son refrain de «la juste part». □

LE NATIONALISME COMME BOUÉE DE SAUVETAGE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Les candidats à l'élection présidentielle sont placés dans une situation inédite dans cette campagne électorale, car ils doivent séduire les électeurs et mettre en valeur leurs projets pour l'avenir dans un contexte de crise économique aiguë. Comment aspirer à diriger un État exsangue en tenant un discours crédible et en avançant des solutions qui seront en mesure de répondre à la crise de la dette d'un pays qui frôle la récession ?

À la fin de 2011, la dette de la France était estimée par l'INSEE à 1700 milliards d'euros et représentait 85 % du PIB alors qu'elle n'équivalait qu'à 64 % du PIB en 2007. Cette contreperformance du gouvernement Sarkozy a été sanctionnée en janvier par une décote des agences de notation. À ces déficits abyssaux des finances publiques s'ajoute une crise sans précédent du chômage qui atteint 10 % de la main d'œuvre et qui rend bien improbable un retour de la croissance, indispensable à la réduction des déficits. Enfin le déficit de la balance commerciale atteignait, en 2011, 70 milliards d'euros ce qui représentait 3 millions de salaires annuels. La France est le seul pays d'Europe qui connaît un tel déséquilibre entre les importations et les exportations ce qui s'explique par le manque de compétitivité de ses entreprises et l'insatiable appétit de ses consommateurs.

* Département de science politique, Université de Montréal

Soumise aux effets de la mondialisation, la France est victime d'une forte désindustrialisation, résultant de fermetures d'usine en cascade et de délocalisations. Depuis trois ans, 900 usines ont fermé leurs portes causant une perte de 350 000 emplois industriels. L'annonce en pleine campagne électorale de la délocalisation d'une usine Renault au Maroc ne pouvait mieux illustrer la problématique de la désindustrialisation et mettre le gouvernement de droite dans l'embarras.

Le débat public depuis 30 ans présentait l'Europe comme la planche de salut de l'économie française et les élites politiques à l'exception des extrêmes de droite et de gauche vantaient les vertus des grands ensembles. La construction européenne, le libre-échange et la supranationalité devaient assurer aux peuples européens plus de croissance, plus d'emplois, plus de prospérité. Aujourd'hui l'Europe commence à être perçue comme une partie du problème. Les chantres de l'Europe fédérale se font plus discrets. Le désenchantement est dans les esprits et on en revient à faire appel aux vertus du nationalisme économique. Considéré comme désuet il n'y a pas si longtemps, l'État national retrouve ses vertus protectrices contre les forces occultes de l'économie mondiale et est appelé à la rescousse pour réindustrialiser la France.

« En France » est devenu un argument de campagne. François Bayrou a lancé le premier le mot d'ordre de produire en France et les divers candidats se disputent le « made in France ». Cette thèse n'est pourtant pas nouvelle, car dès la campagne de 1981 Georges Marchais le patron du PC avait proposé de relancer la production nationale et en 2005 le premier ministre Villepin qui est lui aussi candidat avait lancé l'expression « patriotisme économique ». Ce qui est nouveau toutefois aujourd'hui, c'est la prise de conscience

de l'intérêt national par des européenistes convaincus comme l'est François Bayrou, chef du MODEM qui est un parti centriste. Pour sortir la France du marasme économique, il propose de développer une culture de «l'achat chez nous» afin d'inciter les consommateurs à soutenir la production nationale ce qui aura pour effet de créer des emplois et de réduire le déficit public. Il est au diapason de l'opinion publique, car un sondage a révélé que trois Français sur quatre sont prêts à payer plus cher pour acheter des produits français.

S'il est élu, il se propose de modifier le code des marchés publics afin d'obliger les administrations publiques à acheter des produits français. Il dénonce les décisions de l'administration de la santé qui font produire les cartes Vitales en Inde ou comme La Poste qui achète des scooters taiwanais. Il soutient que l'argument du produit le moins cher est à courte vue et que cette attitude creuse en fait le déficit des finances publiques. Son argument est le suivant: même en achetant chez soi des produits qui sont plus chers, la France y gagne parce que l'argent dépensé revient dans l'économie et permet de sauver des emplois qui à leur tour serviront à financer la sécurité sociale par les impôts et les diverses charges qui en découlent. «Acheter un produit français, dit-il, permet de recycler la moitié de son prix d'achat dans la sécurité sociale et dans les retraites» (F.Bayrou, 5 mars). Ainsi l'État français réduirait une partie de son déficit.

Cette logique revient aussi dans les discours de François Hollande sous le label de patriotisme économique. Le chef du parti socialiste propose pour sa part de surtaxer les riches en créant une nouvelle tranche d'impôt de 75% des gains salariaux supérieurs à un million d'euros. Il demande à ces super riches d'accepter cet impôt supplémentaire par patriotisme afin de redresser le pays. «Eh bien! le patriotisme

c'est aussi, pour ceux qui sont les dirigeants économiques, politiques, de montrer l'exemple à un pays quand il y a un effort à faire et un redressement à engager.» Il a aussi proposé d'utiliser la loi pour contraindre les grands groupes industriels à céder leurs usines plutôt que de les fermer. Au PS, c'est Arnaud de Montebourg, challenger de François Hollande à la primaire socialiste qui a reçu le mandat de promouvoir le «made in France». Il présente la réindustrialisation comme une cause nationale parce que dit-il: «Un pays qui ne produit plus est à la merci des pays qui produisent.» Sa stratégie repose sur un État dirigiste qui adoptera des mesures protectionnistes contre la concurrence déloyale. Il propose de taxer les produits déloyaux qui proviennent de l'extérieur de l'Union européenne.

À l'opposé de l'échiquier politique, Marine Le Pen préconise elle aussi une politique régaliennne de réindustrialisation et compte faire adopter une loi sur l'achat français inspirée du modèle de la loi américaine «Buy American» qui incitera les administrations et les collectivités locales à acheter prioritairement français.

Elle propose aussi de sortir de la zone euro pour redonner sa souveraineté à la France et rendre les produits français plus concurrentiels et de revenir au protectionnisme des droits de douane pour combattre la concurrence déloyale de pays comme la Chine ou ceux de l'Europe de l'est. «L'État protecteur, dit-elle, vise à ce que produire et consommer français ne soit plus un souvenir, mais un objectif pour demain».

Dans un registre beaucoup plus conforme à l'idéologie néolibérale, mais avec une touche de nationalisme économique, le candidat Sarkozy veut pour sa part créer une «taxe de réciprocité» sur les produits importés qui ne répondent pas à certaines normes sociales ou environnementales. «Cette

taxe visera à protéger l'Europe de la concurrence déloyale, sans entraver la mondialisation», précise-t-il.

Faire campagne en situation de crise économique alors que le discours sur la rigueur est omniprésent interdit aux candidats de prendre des engagements qui seraient coûteux pour les finances publiques. N'ayant aucune marge de manœuvre budgétaire, les candidats s'ils veulent rester crédibles et en même temps augmenter leur soutien, doivent donc se rabattre sur des mesures symboliques, incitatives qui ne coûtent rien et qui peuvent avoir des retombées positives pour les finances publiques. Prôner le patriotisme répond à cette contrainte imposée par la conjoncture. Comme il devient irréaliste de prendre des engagements qui impliqueraient de nouvelles dépenses publiques, les candidats adoptent une rhétorique de l'invective et axent leur stratégie de communication sur la critique des adversaires ce qui explique la forte polarisation et personnalisation de la campagne électorale française. Enfin, parler de soi, de ses valeurs comme la justice, le travail, l'autorité, la nation, cela suscite des émotions et ne mange pas de pain. ▢

RE-BELLE EAU

NOVEMBRE 2011



JANVIER 2012



MARS 2012



Située à New Richmond, en Gaspésie, Serres Jardins-Nature est le plus important producteur de tomate biologiques dans l'est de l'Amérique.



Contient des antioxydants et des investissements des 571 000 propriétaires du Fonds de solidarité FTQ.

Toutes les régions du Québec tirent profit des 6,4 milliards de dollars que les milliers de Québécois confient au Fonds de solidarité FTQ avec un double objectif : créer des emplois

ET FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.

www.fondsftq.com

L'histoire du Québec : **NOTRE** grande aventure

L'histoire du Québec, c'est notre histoire, notre héritage collectif, notre grande aventure. Remarquable à bien des égards, cette histoire mérite d'être étudiée et d'être racontée aux jeunes générations et à toutes les personnes qui viennent d'ailleurs pour s'inscrire dans cette histoire. Voilà pourquoi à la Fondation Lionel-Groulx nous faisons de la promotion de notre histoire nationale notre cheval de bataille.



**PARTICIPEZ À CETTE GRANDE AVENTURE
EN DEVENANT MEMBRE DE LA SEULE
FONDATION QUÉBÉCOISE QUI SE CONSACRE
À LA PROMOTION DE NOTRE HISTOIRE !**

La Fondation
LIONEL-GROULX

www.fondationlionelgroulx.org

DOSSIER

LA FRIME DES CÉLÉBRATIONS DE 1812: LE LOYALISME CONTRE LES IDÉES RÉPUBLICAINES

Dossier

LA FRIME DES CÉLÉBRATIONS DE 1812: LE LOYALISME CONTRE LES IDÉES RÉPUBLICAINES

- La Côte-du-Sud rebelle (1775-1776)
- *Gaston Deschênes* 44
- Les «excommuniés» de
Saint-Michel
- *Gaston Cadrin* 58
- Pierre Bédard, les Canadiens
et la guerre de 1812
Gilles Gallichan 64
- L'idée de république à travers la
résistance à l'enrôlement obligatoire
- *Gilles Laporte* 79
- Commémoration de 1812
Fin de la mascarade trudeauiste?
- *Charles-Philippe Courtois* 98
- Entre anti-républicanisme
et pétromonarchie
La république de nulle part
- *Marc Chevrier* 112
- Ô Liberté
- *Pierre-Paul Sénéchal* 135

Lire

- Lire les essais*
- PAUL-ÉMILE ROY
La crise spirituelle du Québec 146
- HUGO FONTAINE
La grenade verte. Valcartier 1974:
les oubliés de la compagnie D 154
- Livres reçus* 160

Gaston Deschênes*

LA CÔTE-DU-SUD REBELLE

(1775-1776)

Le 16 décembre 1773, une vingtaine de Bostonnais déguisés en Indiens jettent à la mer une cargaison de thé importé d'Angleterre : le « Boston Tea Party » symbolise la protestation des colonies américaines contre les taxes imposées par une mère-patrie désireuse de rétablir ses finances à la suite de la guerre de la Conquête. L'année suivante, le Parlement anglais adopte une série de mesures punitives (fermeture du port de Boston, annulation de la charte du Massachusetts, etc.) que les colonies jugent « intolérables ».

À l'automne 1774, les délégués des colonies américaines se rassemblent en congrès à Philadelphie et expriment leurs griefs au roi George III. Un deuxième congrès, en mai 1775, confie à George Washington le commandement de l'armée « continentale » qui entreprend d'envahir la « province de Québec » par le lac Champlain et la rivière Chaudière. La longue résistance du fort Saint-Jean ne peut cependant empêcher la marche victorieuse des troupes de Montgomery vers Montréal qui capitule le 14 novembre 1775. Entre-temps, Arnold et sa troupe remontent la Kennebec, atteignent péniblement le lac Mégantic et descendent la rivière Chaudière pour parvenir en face de Québec au début de novembre. Quelques jours plus tard, ils traversent le fleuve

* Historien

et Montgomery vient les rejoindre aux abords de Québec, le 3 décembre, après avoir pris Trois-Rivières au passage, sans coup férir.

Réfugié dans la seule ville qui lui reste, le gouverneur Carleton se trouve dans une situation précaire. Ses troupes réduites ne lui permettent aucune sortie contre les assiégeants, une partie des Britanniques (ils sont à peine quelques centaines) penche pour les Américains et, hors Québec, la population à 95% francophone ne manifeste guère de sympathie pour la défense de la Couronne, sauf l'élite, dont le clergé et les seigneurs, quasi unanimement rangée derrière lui. La loyauté de ces derniers a été raffermie par l'adoption de l'Acte de Québec (en 1774) qui a notamment établi la liberté de religion et maintenu le régime seigneurial. Carleton sait qu'il ne peut compter sur les habitants des campagnes environnantes pour l'appuyer, comme on peut l'illustrer avec le comportement des habitants de la Côte-du-Sud.

La Côte-du-Sud et l'accueil des Américains

Située à l'est de la seigneurie de Lauzon, la Côte-du-Sud compte alors environ 12 000 habitants (soit environ 1/6 de la population de la « province de Québec ») répartis dans 14 paroisses : Beaumont, Saint-Charles, Saint-Michel, Saint-Vallier, Berthier (Berthier-en-Bas), Saint-François et Saint-Pierre (de-la-rivière-du-Sud), Saint-Thomas (Montmagny), Cap-Saint-Ignace, L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Roch, Sainte-Anne (La Pocatière), Rivière-Ouelle et Kamouraska. Cette population d'origine française, sauf de rares exceptions, s'adonne principalement à l'agriculture. On y trouve quelques dizaines de notables ruraux (notaires, marchands, avocats). La région n'a pas de centres urbains, ni d'institutions d'enseignement.

À quel moment les Sudcôtois prennent-ils conscience de ce qui se prépare dans les colonies du sud? À la suite du premier Congrès, à l'automne 1774, les Américains ont adressé aux Canadiens une invitation à se joindre à leur mouvement mais rien ne permet de savoir si leur lettre a pénétré sur la Côte-du-Sud. Au printemps 1775, au moment où les Américains envahissent la province, les fidèles du diocèse sont informés de la situation par monseigneur Briand; son mandement est adressé aux districts de Montréal et Trois-Rivières mais ceux de Québec en sont informés.

Une troupe de sujets révoltés contre leur légitime Souverain, qui est en même temps le nôtre, vient de faire une irruption dans cette Province, moins dans l'espérance de s'y pouvoir soutenir que dans la vue de vous entraîner dans leur révolte, ou au moins de vous engager à ne pas vous opposer à leur pernicieux dessein. La bonté singulière et la douceur avec laquelle nous avons été gouvernés de la part de Sa Très Gracieuse Majesté le Roi George III, depuis que, par le sort des armes, nous avons été soumis à son empire, les faveurs récentes dont il vient de nous combler, en nous rendant l'usage de nos lois, le libre exercice de notre Religion, et en nous faisant participer à tous les privilèges et avantages des sujets Britanniques, suffiraient sans doute pour exciter votre reconnaissance et votre zèle à soutenir les intérêts de la couronne de la Grande-Bretagne. Mais des motifs encore plus pressants doivent parler à votre cœur dans le moment présent. Vos serments, votre religion, vous imposent une obligation indispensable de défendre de tout votre pouvoir votre patrie et votre Roi. Fermez donc, Chers Canadiens, les oreilles, et n'écoutez pas les séditeux qui cherchent à vous rendre malheureux, et à étouffer dans vos cœurs les sentiments de soumission à vos légitimes supérieurs, que l'éducation et la religion y avaient gravés. Portez-vous avec joie à tout ce qui vous sera commandé de la part d'un Gouverneur bienfaisant, qui n'a d'autres vues que vos intérêts et votre bonheur. Il ne s'agit pas de porter la guerre dans les provinces éloignées : on vous demande seulement un coup de main pour repousser l'ennemi, et empêcher l'invasion dont cette Province est menacée. La voix de la

religion et celle de vos intérêts se trouvent ici réunies, et nous assurent de votre zèle à défendre nos frontières et nos possessions.

Carleton demande à l'évêque d'émettre ce mandement du 22 mai pour favoriser le rétablissement de la milice. Il décrète la loi martiale le mois suivant, mais l'opération de mobilisation échoue: «À quelques exceptions près, écrit Carleton, les Canadiens n'ont pas voulu marcher, malgré tous les efforts du clergé, de la noblesse et des notables». Il voulait 6000 miliciens: il en aura quelques centaines au total. Comme le précise Le Comte Dupré: «On a envoyé jusqu'à Kamouraska Dunières et Pinguet qui n'ont pas non plus de réussite, car il n'est venu que quinze hommes en tout». À Berthier, on s'oppose à «la nomination des officiers du Roy»; la population de Cap-Saint-Ignace «n'a pas voulu obéir aux commandements du Roy»; à Rivière-Ouelle, quatre habitants frappent l'aide-major qui accompagne le notaire venu lire un ordre du gouverneur à la sortie de la messe. Carleton distribue des commissions d'officier à des hommes dont la loyauté n'est pas assurée, comme le verra.

Les seigneurs de la Côte-du-Sud sont très discrets. On ne trouve pas de traces d'interventions de leur part dans les efforts de mobilisation. Plusieurs n'habitent pas leurs seigneuries. D'autres participent aux opérations militaires dans la région de Montréal. Duchesnay, seigneur de Saint-Roch (qui réside dans son autre seigneurie de Beauport), et Rigauville, seigneur de Berthier, seront d'ailleurs faits prisonniers par les Américains.

Les pasteurs se manifestent davantage, mais sans grand succès. À Saint-Michel, le jour de la fête patronale, un jésuite prêche en insistant sur l'obéissance et la loyauté: «C'est trop longtemps prêché pour les Anglais!», tonne un paroissien

en plein sermon. L'évêque somme le curé Lagroix de dénoncer le coupable, sous peine de voir ses deux paroisses interdites. Pour sa part, le curé de Saint-Thomas (Montmagny) écrit à son évêque que ses paroissiens «sont de vrais rebelles aux ordres des puissances malgré les invectives [qu'il a eues et qu'il a] tous les jours pour les instruire de leurs devoirs».

On dit de moi comme on dit de vous que je suis anglais, répond l'évêque [...]. Je suis anglais en effet, vous devez l'être, ils le doivent être aussi puisqu'ils en ont fait le serment [...]; mais ni moi, ni vous ni eux ne doivent être de religion anglais. Voilà les pauvres gens ce qu'ils n'entendent pas. Ils sont sous la domination anglaise pour le corps [...].

Quand le curé Maisonbasse demande des directives à l'évêque sur l'administration des sacrements aux «rebelles», la réponse est claire: «Vous ne les donnerez point, pas même à la mort, sans rétractation et réparation publique du scandale».

Le soutien aux rebelles

À l'automne, des gens de Pointe-Lévy invitent les habitants des paroisses voisines à se «joindre à eux, pour s'opposer aux démarches du gouvernement et [monter] la garde jusqu'à l'arrivée des *rebels*». De nombreux habitants de la Côte-du-sud assistent une «assemblée séditeuse» à Pointe-Lévy. On y trouve notamment le capitaine de milice de Beaumont et «presque toute la paroisse», presque tous les hommes de Saint-Charles, le capitaine de Saint-Michel «avec le plus grand nombre de la paroisse», «le plus grand nombre» de Saint-Vallier, «presque la moitié» de la paroisse de Saint-François et dix à douze de Saint-Pierre. Le premier bailli de Berthier se met en route «avec la plupart des habitants de cette paroisse» mais une partie seulement arrive avant la fin de l'assemblée. Les quelques habitants de Saint-Thomas qui veulent y aller manquent aussi de temps pour s'y rendre.

À la suite de cette assemblée, on monte la garde, souvent en armes, dans toutes les paroisses proches de Québec : à Beaumont (avec le concours d'une partie de la paroisse de Saint-Charles), à Saint-Michel (où le presbytère sert de corps de garde), à Saint-Vallier, à Berthier (en trois endroits grâce à la participation de gens de Saint-François et Saint-Pierre). À Saint-Thomas, «le plus grand nombre des habitants» organisent une surveillance «pour empêcher qu'il ne fût des provisions à la ville et pour s'opposer aux forces du Roy dans un cas de débarquement dans cette paroisse». Des vigies se mettent même en place dans les paroisses assez éloignées de Québec : «un petit nombre» à Cap Saint-Ignace, «quelques-uns», parfois très brièvement à Saint-Roch, à Sainte-Anne et à Rivière-Ouelle.

La Côte-du-Sud a donc contribué activement au siège de Québec en bloquant l'accès à la ville du côté sud et en assurant la subsistance des assiégés. Les habitants de plusieurs paroisses, dont Saint-Charles, Saint-Vallier, Saint-François, Saint-Pierre («presque tous») et même L'Islet («plusieurs»), sont allés vendre leurs denrées à Pointe-Lévy et parfois jusqu'à Sainte-Foy. À quelques reprises, les Sudcôtois pro-rebelles ont réquisitionné des vivres. On rapporte le vol de «quelques bouteilles de vin & un habillement complet à la maison de Mr Fraser» à Saint-Charles, «3 barriques de vin de Bordeaux» chez le curé de Saint-Thomas, des vivres qu'un certain Proulx de Saint-François tentait de porter à Québec, 100 minots de blé pris «par les *rebels* au moulin de Mad. Lanaudière» (seigneuresse de Saint-Vallier et mère du secrétaire de Carleton). Deux cultivateurs de Saint-Pierre n'ont eu «que des reçus» pour la centaine de minots de blés pris chez eux (sans «grande opposition» de leur part semble-t-il), idem pour les 110 minots pris au moulin de monsieur Duchesnay, seigneur de Saint-Roch. Quant à «la charge de six voitures en vivres» enlevée au nommé

Ross, il s'agirait d'une vente un peu forcée. On est loin du pillage systématique, même si les Sudcôtois pro-rebelles ont le contrôle de la région en cet automne de 1775.

L'échec de Montgomery et la poursuite du siège

Les Américains attaquent Québec dans la nuit du 31 décembre, pendant une violente tempête. C'est un échec : Montgomery est tué d'une balle en pleine poitrine ; Arnold est blessé et 400 de ses hommes sont tués ou blessés. Le siège se poursuit avec des forces réduites par les désertions et la petite vérole ; Arnold maintient son camp à Pointe-Lévy où une batterie est installée. La situation requiert cependant des renforts et les Américains cherchent à en trouver avec l'aide de recruteurs dont les plus fameux sont de la Côte-du-Sud.

D'après le curé Porlier, c'est un homme de Kamouraska, Pierre Ayotte, qui aurait entrepris cette opération de recrutement à Sainte-Anne à la mi-janvier. Se disant « agent du Congrès », Ayotte aurait alors trouvé des alliés en Germain Dionne et son gendre Clément Gosselin qui seront avec lui les « plus fameux rebelles de la province », ceux qui ont (selon le rapport d'enquête qui sera produit en 1776), le plus « soulevé des esprits, engagé du monde pour le service du Congrès, bafoué et menacé les royalistes ».

Le dit sieur Clément Gosselin ne s'est pas contenté d'une telle conduite seulement dans cette paroisse il a parcouru toutes les autres jusqu'à la Pointe Lévy, prêchant la rébellion partout, excitant à piller le petit nombre des zélés serviteurs du Roy et à les faire arrêter ; lizant lui même aux portes des églises et forçant quelques fois les officiers du Roy à lire les ordres et proclamations des rebels. Il passait pour officier ambulant du congrès et en cette qualité recrutait et établissait quelques fois des officiers.

Dans la plupart des paroisses de la côte, Gosselin trouve des partisans actifs (et non seulement des sympathisants),

dont Basile Dubé, qui s'occupait des feux servant de signaux de Rivière-Ouelle à Rimouski, Julien Chouinard à Saint-Jean-Port-Joli, l'avocat Lebrun au Cap, le notaire Lévesque à Saint-Thomas, Joseph Morency, premier bailli de Berthier, sans compter la veuve Gaboury, à Saint-Vallier, «la reine de Hongrie» qui tenait «des assemblées où elle présidait, tendant à soulever les esprits contre le gouvernement et à les animer en faveur des *rebels*».

Gosselin et ses comparses ne recrutent qu'une centaine de Sudcôtois mais ce contingent constituerait une part importante (la moitié?) des Canadiens engagés pour les Américains dans le district de Québec. On ne pouvait tout de même pas s'attendre à ce que des centaines d'habitants se compromettent dans un geste évidemment séditieux, compte tenu des pressions contraires exercées par les autorités.

La réaction royaliste

Sur une Côte-du-Sud où les partisans des Américains semblent faire la pluie et le beau temps, les «royalistes» commencent à s'organiser. Au cours de l'hiver, la rumeur veut que les Américains campés à Pointe-Lévy soient mal en point et qu'une cinquantaine d'hommes suffirait pour les déloger. Les informations et les consignes circulent entre Québec et la Côte-du-Sud par l'intermédiaire de divers agents dont un «sieur Riverin», qui aurait été lié à la famille seigneuriale du Cap, et un prêtre du séminaire, Bailly de Messein, précepteur des enfants du gouverneur, qui «exci-toit [et] encourageoit les roialistes» de la région.

En mars, le meunier de madame Lanaudière se faufile jusqu'à Québec avec des vivres et Carleton le charge de transmettre ses instructions au seigneur de l'île aux Grues, Louis Liénard de Beaujeu. Ce militaire à la retraite, chevalier de Saint-Louis, est chargé de prendre le commande-

ment des royalistes qui brûlent d'aller chasser les troupes d'Arnold. Le 21 mars, de Beaujeu est à Sainte-Anne. Le 23, sa troupe d'une soixantaine de personnes se met en marche vers Saint-Thomas, ralliant au passage un nombre à peu près semblable de partisans, dont les seigneurs Aubert de Gaspé et Couillard des Islets. Le 25, pendant que le gros de la troupe est rassemblé à Saint-Thomas, une avant-garde d'environ cinquante personnes se rend chez le capitaine de Saint-Pierre, Michel Blais, à quelques kilomètres à l'ouest, mais, déjà, l'alerte a été donnée. Deux jours plus tôt, des éclaireurs, dont Gosselin, sont allés jusqu'à la pointe à la Caille «en découverte et vinrent aussi tôt prévenir le camp de la Pointe Lévy qu'il y avait un corps de royalistes en armes contr'eux». Quatre-vingts soldats américains ainsi qu'une trentaine d'habitants de Pointe-Lévy et des environs marchent vers Saint-Pierre en rameutant plus de cent partisans dans les paroisses traversées. C'est finalement au moins 150 hommes qui attaquent la maison de Michel Blais. L'avant-garde est mise en déroute et compte 3 morts, 10 blessés et 22 prisonniers, dont l'abbé Bailly de Messein qui est libéré grâce aux bons soins de Dionne; ce dernier s'occupe aussi de la sécurité du curé Porlier lorsqu'une quarantaine d'hommes se présente au presbytère de Sainte-Anne. Les rebelles prennent soin de ne pas molester les prêtres. Porlier est accablé de reproches par ses ouailles, le seigneur de Beaujeu regagne son île et Arnold confie à un correspondant que les Canadiens ne sont pas près de reprendre les armes.

La fin du siège et les suites

Gosselin continue son recrutement. Il convoque des assemblées pour faire élire des officiers de milice pro-américains dans plusieurs paroisses dont Saint-Pierre, en avril, Berthier et Saint-Vallier au début de mai. Mais tout bascule dans les

jours suivants. Les Sudcôtois qui ont mis en place un système de «feux qui devaient servir de signal aux *rebels* pour les prévenir s'il montait des vaisseaux» ne peuvent rien contre la flotte du général Burgoyne qui vient au secours de Québec au début de mai. Les Américains lèvent le siège, poursuivis par les troupes de Carleton, battent en retraite vers Montréal et retournent au sud de la frontière. Un petit nombre de Canadiens les suivent dont quelques Sudcôtois. Ayotte passe quelque temps au cachot et va ensuite poursuivre la guerre avec les Américains. Gosselin prend le maquis, est capturé en 1777 et rejoint lui aussi le régiment Hazen auquel appartient son frère Louis. À deux reprises, il reviendra en mission d'espionnage, sera blessé à Yorktown et finira ses jours aux États-Unis.

Dès le mois de mai 1776, Carleton confie à trois commissaires «l'établissement des milices dans chaque paroisse [et] l'examen des personnes qui ont assisté ou aider les *rebels*». Dans chacune des paroisses du gouvernement de Québec, les commissaires nomment de nouveaux officiers de milice après avoir «cassé» et «déclaré indignes à l'avenir d'aucun *employe* pour le gouvernement» ceux dont la conduite est jugée répréhensible. Ils identifient les «plus mauvais sujets de la paroisse», «les plus séditeux, les plus opposés au gouvernement et les plus affectionnés au party des *rebels*», ceux qui se sont engagés pour les Américains, ceux qui ont participé à la bataille de Saint-Pierre, dans l'un ou l'autre des camps. Plusieurs «zélés *rebels*» ne se montrent pas à la revue de la milice qui doit crier «Vive le Roy» et entendre une «harangue» qui recommande :

[...] aux officiers la justice mais surtout la fermeté dans l'exécution des ordres du Roy, pour faire arrêter tout étranger suspect et telles personnes même les femmes qui tiendront des propos contre le gouvernem^t en faveur des *rebels*.

Mis à part quelques rares cas d'emprisonnements (dont quatre Valliérois, pour des motifs inconnus), le gouvernement ne sanctionne pas davantage les actes séditeux. Il fait preuve de retenue (une trop grande fermeté aurait pu lui en coûter) mais prend les mesures nécessaires pour mieux contrôler la situation: les rebelles sont désarmés et les mercenaires allemands qui arrivent en renfort sont «billetés» chez l'habitant. Plusieurs paroisses de la Côte-du-Sud en hébergeront. «Il ne fallait pas moins que la visite des Allemands pour rendre tout le monde de docile», constate le curé de Saint-François dans une lettre à Mgr Briand.

Ce dernier lance un long mandement pour condamner la conduite des rebelles et les exhorter à une prompte pénitence. Les directives sur l'administration des sacrements sont maintenues mais les paroissiens ne semblent pas lui avoir donné l'occasion de sévir, sauf à Saint-François où un mandement d'excommunication est lancé contre deux paroissiens mais non exécuté. Les «excommuniés» de Saint-Michel, rendus célèbres par Louis Fréchette, ne l'ont pas été formellement: ils se sont exclus eux-mêmes de l'Église en se faisant inhumer dans un champ. D'autres les ont imités, comme en témoigne Philippe Aubert de Gaspé:

On remarquait autrefois plusieurs de ces tombes, le long de la côte du Sud. C'étaient celles d'un certain nombre de Canadiens rebelles, qui, pendant la guerre de 1775, avaient pris fait et cause pour les Américains, et auxquels leurs curés avaient été obligés, quoique bien à regret, de refuser la sépulture ecclésiastique, à cause de leur obstination à ne pas vouloir reconnaître leur erreur. Ces infortunés, ayant appris que les Français combattaient pour la cause de l'indépendance, s'imaginèrent à l'époque de l'invasion de 1775, qu'en se rangeant du côté des Américains, ils verraient bientôt venir les Français derrière eux. Le souvenir de la conquête

était, en effet, bien vivant alors, et les persécutions du gouvernement n'avaient pas peu contribué à attiser les haines invétérées des Canadiens contre les Anglais. Il était donc bien naturel de voir les malheureux vaincus tourner toujours leurs regards attristés vers l'ancienne patrie, d'où ils espéraient toujours voir revenir «leurs gens». On rapporte qu'un de ces rebelles étant à son lit de mort, le curé vint l'exhorter à avouer sa faute. Le mourant se soulève à demi, et le regarde d'un air de mépris en lui disant: «Vous sentez l'Anglais!» Puis il se retourne du côté de la muraille et expire.

Conclusion

On retient généralement de cet épisode que l'élite canadienne (clerics, seigneurs et bourgeois) s'est rangée quasi unanimement du côté britannique et que la masse du peuple est restée neutre hormis quelques centaines de Canadiens qui ont joint les rangs des rebelles. Or, en ce qui concerne la masse paysanne de la Côte-du-Sud, l'examen attentif du *Journal* de Baby, Taschereau et Williams (un document que les historiens du XIX^e siècle ne connaissaient pas et que leurs successeurs du début du XX^e ont peu utilisé) laisse une tout autre impression.

Durant l'hiver 1776, «sous prétexte d'aller acheter du bled de semence», le curé Porlier et l'abbé Bailly montèrent à Saint-Thomas «pour *conoître* le nombre des *roialistes*»; les deux espions sont «surpris qu'il fut si petit». Ceux qui ont lu le *Journal* ne sont pas étonnés.

En juillet 1776, les commissaires-enquêteurs ont «cassé» tous les capitaines de milice «commissionnés» l'année précédente par le gouverneur, sauf à Berthier pour la bonne raison que les paroissiens s'étaient opposés à la nomination d'officiers de milice. Dans certaines paroisses, c'est l'état-major complet qui est démis.

Dans au moins la moitié des paroisses, les commissaires ont constaté que les Sudcôtois penchaient très majoritairement pour les rebelles :

Beaumont: «À l'exception de 5 ou 6 bons sujets, cette paroisse goûtait beaucoup l'esprit de la rébellion et a toujours été zélée pour le parti des *rebels*»;

Saint-Michel: «Cette paroisse a été généralement opposée aux ordres du Roy et affectionnée au *party des rebels*»;

Berthier: «Cette paroisse a toujours marqué beaucoup d'affection pour le *party des rebels*»:

Saint-Pierre: «Il y a seulement environ 9 familles de cette paroisse qui étaient vraiment affidées au gouvernement»;

Saint-Thomas: «Le plus grand nombre était opposé au gouvernement et *affectionné* aux *rebels*»;

Cap-Saint-Ignace: «Cette paroisse a beaucoup marqué d'affection pour le parti des *rebels*»:

Sainte-Anne: «[...] le plus grand nombre leur ont été *affectionnés*».

Saint-Roch «paraît en général avoir été moins rebelle que les autres»; à L'Islet, «l'esprit de neutralité paraît être celui qui [...] a le plus *reigné*» tandis que Saint-Jean-Port-Joli «ne s'est pas mieux conduite que les voisines».

Les commissaires ne portent pas de jugements explicites sur le comportement des gens de Saint-Charles, Saint-Vallier, Saint-François, Rivière-Ouelle, Kamouraska, mais l'ensemble de leurs observations permet de dire que la loyauté n'y était pas plus élevée qu'ailleurs.

Sur le comportement de cette population, dont on ignore précisément les motivations, il faut probablement reprendre le commentaire formulé par Pierre Dufour et Gérard Goyer à la fin de la biographie de Clément Gosselin dans le *Dictionnaire biographique du Canada*:

L'historien Gustave Lanctôt a porté un jugement très dur sur les Canadiens qui, comme Clément Gosselin, ont soutenu la cause de la Révolution américaine. Il les a qualifiés d'«éléments ambitieux ou remuants [qui virent] dans l'invasion une occasion de profits et d'aventures [et qui ne constituèrent] qu'une fraction hostile, agressive et souvent peu scrupuleuse dans ses comportements». Une telle interprétation ne résiste guère à l'analyse des faits. Elle semble plutôt tributaire d'un certain courant de pensée nationaliste canadien qui, né avec la Conquête, a constamment cherché à mettre en lumière la loyauté des Canadiens français envers la couronne britannique, sans doute par désir de voir se résorber les tensions et les tiraillements qui ont surgi entre deux entités socioculturelles habitant un même territoire depuis désormais plus de deux siècles.

Orientations bibliographiques et références

En français, l'ouvrage fondamental sur les événements de 1775-1776 est celui de Gustave Lanctôt, *Le Canada et la Révolution américaine* (Montréal, Beauchemin, 1965); en anglais, l'ouvrage en deux tomes de J. H. Smith (*Our struggle for the fourteenth colony [...]*, New York, 1907) est remarquablement documenté.

Sur la région de Québec, il faut lire J.E.Hare, «Le comportement de la paysannerie rurale et urbaine [...]» (*Mélanges d'histoire du Canada français offerts au professeur Marcel Trudel*, Ottawa, 1978, 145-150) et un ouvrage peu diffusé de Louis-Philippe Bonneau, *On s'est battu à Saint-Pierre* (Saint-François, Société de conservation du patrimoine de St-François-de-la-rivière-du-Sud, 1987, 129 p.).

À moins d'indications contraires, les citations de ce texte sont tirées du *Journal* des commissaires-enquêteurs Baby, Taschereau et Williams publié dans RAPQ (1927-1928, p.435-499 et 1929-1930, p. 138-140).

Gaston Cadrin*

**« C'est assez longtemps prêché
pour les Anglais ! »**

LES « EXCOMMUNIÉS » DE SAINT-MICHEL

Au début de 1775, la Côte-du-Sud qui, 16 ans plus tôt, avait subi les affres de la conquête (incendies gratuits de près de 1500 bâtiments de Lotbinière à Kamouraska) est courtisée par les insurgés américains qui assiègent Québec, capitale fortifiée. Ils seront très nombreux, parmi les habitants, à vouloir adhérer au message des républicains du sud et, le cas échéant, à possiblement appuyer leurs troupes. On est certes divisé dans les paroisses sur la question, mais on compterait, semble-t-il, plus d'habitants disposés à soutenir les Bostonnais que de volontaires pour défendre les Britanniques.

Face à la menace d'un soulèvement citoyen, Mgr Briand, homme autoritaire, lié d'amitié avec le gouverneur Carleton depuis plus de dix ans, apôtre de la collaboration et de la soumission en remerciements pour l'Acte de Québec, est chargé de calmer les esprits. En mai, il exhorte les paroissiens de Saint-Thomas à rester soumis aux maîtres britanniques. Par l'entremise de ses porte-parole, curés ou missionnaires de paroisses, il exige obéissance en publiant le fameux mandement le 22 mai 1775 :

* L'auteur, géographe spécialisé en environnement, s'intéresse à l'histoire et au patrimoine depuis longtemps. Il a été récipiendaire en 1999 du prix Robert-Lionel-Séguin (APMAQ). Président du GIRAM au moment du combat contre le port méthanier Rabaska, il est aujourd'hui président de l'association citoyenne, Lévis Autrement.

Vos serments, votre religion, vous imposent de défendre de tout votre pouvoir votre patrie et votre Roy (...) Portez-vous avec joie à tout à tout ce qui sera commandé de la part d'un Gouverneur bienfaisant, qui n'a d'autres vues que vos intérêts et votre bonheur.

L'historien de l'Église canadienne, l'abbé Auguste Gosselin, raconte comment on procédait pour l'accomplissement de cette obligation : on invitait au presbytère ou à la porte de l'église les gens à former un cercle, à lever la main droite en prononçant son nom. Ensuite, chacun devait répéter :

Je promets et jure devant Dieu solennellement que je serai fidèle à Sa Majesté Britannique, le Roi George second, que je ne porterai point les armes contre lui, et que je ne donnerai aucun avertissement à ses ennemis qui puisse en aucune manière nuire¹.

Alors qu'à l'automne 1775, les « libérateurs » ont réalisé des avancées supplémentaires, une nouvelle offensive est menée en chaire sous l'ordre de Mgr Briand. Le dimanche 1^{er} octobre 1775, profitant de son prône, le père Lefranc, jésuite, est en train de transmettre le message d'obéissance et de soumission, lorsque soudain un paroissien se lève et s'écrie : « C'est assez longtemps prêché pour les Anglais² ! » et d'ajouter, selon la tradition orale : « prêchez donc un peu pour le bon Dieu, maintenant ».

Scandale et stupéfaction. Mgr Briand, écrit avec empressement au curé Antoine Lagroix de Saint-Michel, lui demandant d'identifier l'habitant ayant « parlé avec tant d'impertinence, d'impiété et d'irréligion », sous menace de fermer au culte les églises de Saint-Michel, de Beaumont, de Saint-Vallier et Saint-Charles. Il ajoute : « On dit que les prêtres

1 Auguste Gosselin, L'Église du Canada après la conquête, deuxième partie 1775-1789, Québec, Laflamme, 1917, p. 3.

2 Raoul Roy, *Les patriotes indomptables de La Durantaye*, Éditions Parti Pris, p. 32.

prêchent la guerre. Non! Je ne la prêche pas, mais l'obéissance et la subordination, la fidélité au serment et à leur Roi qu'ils ont promise³». À la suite de cette menace, aucun office religieux dans la paroisse de Saint-Michel pendant un mois, jusqu'au moment où le coupable, Pierre Cadrin, fut, semble-t-il, dénoncé.

On ne sait avec certitude si c'est Pierre Cadrin qui a interpellé le missionnaire, mais plusieurs indices tendent à lui en confirmer la paternité. Chose certaine, ces citoyens du quatrième rang (aujourd'hui village de La Durantaye) étaient solidaires et partageaient le même sentiment à l'égard du nouveau maître de la colonie et aucun membre du clergé collaborateur n'allait les faire fléchir. Cet incident démontre aussi que Mgr Briand et ses curés, en perpétuelles gènes devant Carleton, n'arrivaient pas à casser l'opinion des habitants, qui à défaut d'avoir de profondes convictions prorebelles, voyaient sans doute dans leurs actions, une occasion rêvée de déloger le conquérant britannique.

Excommunications formelles ou rejet délibéré de l'Église?

Après le retrait forcé des troupes américaines, l'heure est au règlement de comptes. Mgr Briand, par accommodement stratégique, va accepter qu'on redonne les sacrements aux habitants qui se sont commis avec les insurgés républicains, mais il n'est pas du genre à accepter de similis regrets. Il voudra plutôt humilier les coupables avant de leur accorder le pardon. Ce fut fait lors de la cérémonie de célébration⁴ de la défense de Québec, du mardi 31 décembre 1776, à la cathédrale de Québec. Selon la description qu'en fait un

3 *Ibid*, Raoul Roy, p. 33.

4 Mgr Briand émet un mandement le 29 décembre 1776 «pour faire célébrer l'anniversaire de l'évacuation de Québec par les Américains le 31 décembre 1775». À cette occasion, une messe solennelle en actions de grâces, après laquelle sera chanté le *Te Deum* en habits pontificaux.

officier allemand, «un office religieux pendant lequel huit malheureux Canadiens, qui s'étaient rangés du côté des rebelles furent, la corde au cou, obligés de se repentir devant toute l'audience et de solliciter le pardon de Dieu, de l'église et du roi⁵». Dans d'autres cas, on demandera aux présumés coupables d'infractions d'exprimer leurs regrets ou leur repentir à l'église, devant les autres paroissiens. Puis avec le temps, les curés firent graduellement preuve de souplesse en accueillant ceux qui se présentaient aux sacrements. Le nombre de cas d'excommunications officialisés dans les registres de l'archevêché semble restreint.

Pierre Cadrin et ses acolytes du quatrième rang (Marguerite Racine, Laurent Racine Félicité Doré, Jean-Baptiste Racine dit Noyer) seront plus tard inhumés dans un cimetière improvisé, créé à même un lopin d'environ un arpent carré à proximité d'un ruisseau et du chemin du quatrième rang sur la terre de Pierre Cadrin⁶. Cadrin sera le premier à décéder en 1781 (contrairement à l'information de Louis-Honoré Fréchette qui, dans *La Légende d'un peuple*, mentionne plutôt 1786). Rectifiée, la date de cette inhumation permet de mieux saisir le rôle et l'influence de cet habitant âgé de plus de 75 ans au moment de l'invasion américaine.

En 1880, à la suite à la suite d'une requête de la famille Pouliot, propriétaire de l'ancienne terre des Cadrin depuis 1830, on rapatrie les corps vers le cimetière de Saint-Michel. C'est plus précisément le 11 octobre 1880 que le curé Napoléon Laliberté, autorisé par l'archevêché de Québec, fait déposer les ossements bien conservés dans un même cercueil dans une partie du cimetière réservée aux enfants non baptisés.

5 Wilhelmy, Jean-Pierre, *Les mercenaires allemands au Québec, 1776-1783*, Septentrion, 1997, p. 76.

6 *Ibid*, Raoul Roy, p. 35.

Dans l'acte rédigé lors de cette nouvelle inhumation, le curé écrit: «Ces cadavres, d'après le témoignage de la tradition et des plus anciens citoyens de Saint-Michel, sont ceux de Félicité Doré, femme de Dubord, d'Urbain Cadrain, d'un autre Cadrain, d'une Racine et d'un Tanguay». Il ajoute dans cet écrit: «il nous a été impossible toutefois d'identifier au juste les noms de ces personnes qui après la conquête du Canada par l'Angleterre ne voulurent jamais se soumettre au nouvel ordre des choses. L'autorité religieuse intervint alors pour calmer les esprits». Puis, il spécifie que «les cadavres exhumés aujourd'hui sont ceux des personnes mortes sans se réconcilier avec notre Mère la Sainte Église, privées des sacrements et inhumées alors en terre non consacrée et sans même la présence du prêtre⁷».

Il est certain que, mises au ban de l'église, ces personnes ont souffert d'exclusion sociale pour motif d'opinion. Nos mœurs d'aujourd'hui et la Charte québécoise des droits et des libertés font, bien sûr, mal paraître les comportements du clergé de l'époque. Les familles Cadrin, Racine, Doré habitent toujours la région et sont encore associées d'une certaine façon à ces événements.

Une réhabilitation à l'horizon

Pour plusieurs, le devoir de mémoire commande une réhabilitation de ces «excommuniés de Saint-Michel». Ces derniers, tout comme La Corriveau, font partie de l'histoire de la plaine côtière de Bellechasse. Représentatifs de cette période intensive de colonisation à Saint-Michel et Saint-Vallier, ils alimenteront l'histoire sociale et ethnologique du XVIII^e siècle dans ce coin du pays. Un ouvrage est en préparation sur le sujet. Il devrait faire découvrir comment Pierre Cadrin et ses voisins ont vécu des événements politiques

7 Registre paroisse de Saint-Michel-de-Bellechasse, 11 octobre 1880.

majeurs: guerre de la conquête en 1759, invasion américaine en 1775-76. Leur résistance à l'esprit de soumission du temps et, pourquoi pas, leur «entêtement» à se tenir debout devraient être source d'inspiration pour tous les Québécois et Québécoises d'aujourd'hui qui croient toujours au pays en devenir. □

Gilles Gallichan*

PIERRE BÉDARD, LES CANADIENS ET LA GUERRE DE 1812

Si les Québécois avaient une meilleure connaissance des luttes menées pour la défense de leur démocratie, le nom de Pierre-Stanislas Bédard (1762-1829) serait universellement connu et honoré. Né à Charlesbourg sous l'occupation militaire britannique, Pierre Bédard était jeune étudiant au Séminaire de Québec à l'époque de la guerre de l'indépendance américaine et du siège de Québec par les troupes « bostonnaises » en 1775-1776. Élève intelligent et doué, passionné de philosophie, de mathématiques et de sciences, il eut l'occasion pendant ses études de réfléchir aux grands enjeux politiques de son siècle. Au cours des années 1780, pendant sa formation en droit, il participe au débat réformiste et se joint à ses compatriotes qui pétitionnaient pour obtenir une Chambre d'assemblée élue. Lecteur de Locke et de Montesquieu, il s'initie aux principes d'une représentation parlementaire et d'un pouvoir législatif solide essentiel à l'administration d'un État.

La création des États-Unis, l'arrivée des loyalistes dans la province de Québec et les événements de la Révolution française obligent la Grande-Bretagne à réorganiser les restes de son empire américain en concédant, en 1791, à chacune de ses colonies du Haut et du Bas-Canada un Parlement élu,

* Bibliothécaire et historien

mais avec des pouvoirs fort limités. Dès 1792, Pierre Bédard fait partie de la première cohorte de députés qui apprennent peu à peu leur rôle de représentants et de législateurs et il s'impose bientôt comme une des principales figures de l'Assemblée. Avec Bédard, le Bas-Canada prend conscience de sa majorité parlementaire, laquelle peut défendre les droits de la « nation canadienne » contre une oligarchie marchande britannique très puissante, installée au sein de l'administration coloniale. Pierre Bédard, réclame des réformes : notamment l'exclusion des juges de l'Assemblée, le contrôle du budget par les élus, l'examen des comptes publics, une indemnité pour les députés et la reddition de comptes par les membres de l'exécutif.

En 1805, à l'occasion d'un débat sur le financement des prisons, le discours politique prend un tournant avec la création d'un journal d'opinion très hostile à la majorité canadienne-française, le *Quebec Mercury*. Pour répondre aux attaques du *Mercury*, Pierre Bédard avec un groupe de députés et de notables de Québec fondent en 1806 *Le Canadien*, premier journal entièrement de langue française et consacré à la défense des intérêts de la majorité de la population et à l'éducation politique du public francophone. Quoique modérées et très respectueuses des « libertés anglaises », les idées démocratiques que Bédard développe dans *Le Canadien* dérangent le gouverneur britannique, sir James Craig, et son entourage que les Canadiens appellent « la clique du château ». Craig, un militaire intraitable, voit l'attitude de la majorité parlementaire non comme une opposition loyale avec laquelle il devrait composer, mais comme l'expression d'une fronde rebelle annonçant la révolution. Ayant deux fois cassé le Parlement en 1808 et 1809 et convoqué des élections en espérant faire élire une Chambre plus docile à ses vues, Craig se retrouve chaque fois avec une majorité canadienne accrue.

En 1810, il renvoie une troisième fois le Parlement, mais se méfiant de l'influence du journal et de son rédacteur, il fait saisir la petite presse du *Canadien* et fait emprisonner Pierre Bédard et ses collaborateurs pour « pratiques traitresses ». Une vague d'arrestations, de menaces et de sombres rumeurs marque la période électorale. Étonnamment, à l'issue du scrutin, plusieurs des candidats du gouverneur mordent encore une fois la poussière ; les députés canadiens sont réélus en majorité, y compris Pierre Bédard, toujours enfermé dans sa prison, qui est élu par les électeurs du comté de Surrey (Verchères).

Ni jugé ni condamné, Bédard réclame haut et fort le droit d'*habeas corpus* et un procès que le gouverneur lui refuse obstinément. Seul devant la puissance impériale britannique, Bédard tient tête au gouverneur et passe treize mois en prison pour défendre les principes de droit civil, de liberté parlementaire et de liberté de la presse.

Un climat d'avant-guerre propice aux Canadiens

Au printemps 1811, le rigide gouverneur Craig baisse le ton et se montre un peu plus conciliant envers les Canadiens et leurs députés. Il fait libérer Bédard sans condition, non par esprit libéral ni par respect pour la démocratie parlementaire, mais parce qu'il a reçu des directives de Londres. Depuis 1807, la tension monte entre le gouvernement britannique et celui des États-Unis. Dans le contexte du blocus continental européen, plusieurs griefs s'accumulent et des escarmouches surviennent en mer dans l'Atlantique et sur terre dans la région des Grands Lacs. On perçoit de plus en plus les risques d'un conflit entre les deux pays. Si l'Amérique devient un théâtre de guerre, l'Angleterre, déjà engagée en Europe dans un long conflit avec

l'empereur Napoléon, aura besoin des Canadiens français pour défendre les frontières du Bas-Canada éventuellement menacées. Dans ces circonstances, la politique despotique et policière de Craig et de ses conseillers cherchant à briser la majorité canadienne est désavouée par Londres, car elle risque de braquer les Canadiens et de miner leur loyalisme envers le conquérant.

De passage à Québec à l'été de 1810, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington, James Jackson, fait comprendre au gouverneur que, vu les dangers de conflit, Londres souhaite davantage, pour l'instant, une politique d'apaisement avec la population qu'une constante menace de crise constitutionnelle. Dans les mois suivants, le gouverneur reçoit du ministre des Colonies, lord Liverpool, la confirmation des volontés impériales jointe à des avis juridiques lui reprochant son usage trop prompt des lois d'exception, sa sévérité envers les parlementaires canadiens et la saisie abusive de leur journal. Miné par la maladie et désavoué par ses supérieurs, Craig retourne finir ses jours en Angleterre à l'été de 1811.

Il est remplacé par un militaire d'origine suisse, sir George Prevost, qui arrive à Québec avec un rameau d'olivier, souhaitant établir un dialogue avec les parlementaires canadiens. Le gouvernement de Prevost, marqué au coin de la diplomatie, transforme le climat politique et rompt avec le règne précédent. Dès son arrivée, le nouveau gouverneur s'applique, selon l'expression de l'historien François-Xavier Garneau, à «calmer les esprits et à apaiser l'animosité dans les cœurs¹».

1 François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, tome III, Montréal, Beauchemin & Valois, 1882 (4e édition), p. 150.

Plutôt que de se braquer dans une attitude hostile et vindicative, Bédard, qui comprend bien les intentions du gouverneur, prend le parti d'accepter la main tendue et consent à défendre le pays si nécessaire. Il croit que la possibilité d'une guerre américaine et les nécessités politiques du temps pourraient permettre au Bas-Canada de se négocier un plus grand espace de liberté dans le contexte colonial. Et, à tout prendre, il préfère un régime colonial devenu plus respectueux des volontés populaires qu'une annexion aux États-Unis, laquelle menacerait l'existence même de la nation. De plus, se montrer loyaux et soutenir une couronne menacée par les Américains et forcée d'être conciliante envers les vaincus d'hier, c'est prouver de manière incontestable le mensonge des accusations de trahison lancées par le *Mercury* et les conseillers de Craig contre les Canadiens français et leurs députés.

Dès sa libération en avril 1811, Bédard remercie ses électeurs de Surrey pour le geste extraordinaire de l'avoir élu dans sa prison. «Jamais, écrit-il, je n'ai reçu une marque de confiance qui m'ait été aussi sensible que celle que vous m'avez donnée dans les circonstances où j'étais». Vous vous êtes «montrés dignes d'une constitution comme la nôtre et vous avez rendu un bon témoignage en faveur de votre pays²». Malgré l'injustice subie, il demeure fidèle à l'État de droit, en affirmant que même si le pouvoir abuse de son autorité, on peut trouver dans la constitution elle-même les remèdes aux actes arbitraires du gouverneur. Si le peuple s'exprime, le prince doit finir par l'écouter dans l'intérêt même de son trône. Victime d'un pouvoir colonial abusif, Bédard demeure néanmoins attaché aux principes de la démocratie parlementaire.

2 *La Gazette de Québec*, 11 avril 1811, p. 3.

Le gouverneur Prevost répond à cette bonne volonté et multiplie les gestes d'apaisement, quitte à déplaire autour de lui aux nombreux nostalgiques de l'ancien régime. Prevost fait quelques nominations en faveur des Canadiens et, pour préparer la guerre, il redonne les postes de capitaine de milice que Craig avait retirés à tous ceux qui avaient des sympathies pour le Parti canadien. Bédard lui-même retrouve le titre de capitaine de milice qu'on lui avait enlevé en 1809.

De retour à la Chambre d'assemblée en février 1812, Bédard voit se lever autour de lui une nouvelle génération de parlementaires, dont un jeune député montréalais de 25 ans destiné à une belle carrière, Louis-Joseph Papineau. Pendant cette session, Bédard travaille surtout à resserrer les lois d'exception mises à la disposition du gouvernement et dont il craint avec raison les usages abusifs. Il n'a pas oublié que depuis 1793 il a voté et renouvelé les lois sur les étrangers et sur la protection du gouvernement, lesquelles suspendaient en temps de guerre les recours à l'*habeas corpus* et aux droits civils des sujets de Sa Majesté. Bédard avait ainsi voté des lois dont Craig et le juge en chef, Jonathan Sewell, s'étaient abusivement servis contre lui et le Parti canadien pendant les élections de 1810.

Les députés acceptent l'idée de renouveler ces lois de mesures de guerre «malgré la répugnance qu'ils y ont, en conséquence de l'usage impropre qui en a été fait [...] et des mauvais effets qui en auraient pu résulter, si ce n'eût été de la fidélité inébranlable des sujets canadiens de Sa Majesté³». Ce à quoi le gouverneur Prevost doit répondre par ses regrets de ces événements passés et demander au Parlement de considérer les besoins présents de la province et les menaces pesant à ce moment-là sur sa sécurité et sa tranquillité.

3 *Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, 2^e session, VII^e législature, Québec, John Neilson, 1812, Séance du 11 mai 1812. Disponible en ligne : www.canadiana.org

Bédard verra toujours le danger d'un pouvoir exécutif armé des lois essentiellement destinées à protéger le pays en temps de guerre, mais que le gouvernement peut tourner contre ses opposants. Il a chèrement appris que dans un État libre, le pouvoir militaire doit être le plus strictement encadré par les lois civiles. En Chambre, il s'oppose à ce que l'on remette «à une seule et même personne les pouvoirs d'accuser, d'emprisonner, de poursuivre et de pardonner contre les principes de la constitution qui est celle d'une monarchie limitée, et [de tels pouvoirs qui] diminuent encore la sûreté du sujet⁴».

En 1813, dans une lettre à son ami, l'imprimeur John Neilson, il écrit que la loi martiale n'est jamais nécessaire puisque si la guerre tourne mal, il est clair que le gouvernement peut et doit alors prendre toutes les mesures qu'il faut pour le salut du peuple. Mais le Parlement ne devrait jamais remettre entre les mains du gouvernement une carte blanche l'autorisant, en droit et en toute légalité, à lever les libertés civiles quand il le juge à propos.

Comment pourraient-ils [les députés] voter qu'on ne fera jamais usage de ce pouvoir, le pouvoir de déclarer la loi martiale, c'est-à-dire le pouvoir d'aller contre toutes les lois. [...] Le pouvoir de déclarer la loi martiale a été mal entendu par la Chambre, et elle a été induite à mal l'entendre parce que probablement il est mal entendu au-dehors. [...] Ceux qui voudraient faire déclarer une loi pour légaliser, pour rendre légitime le pouvoir, me semblerait chercher cette loi pour pouvoir y trouver un abri, pour pouvoir abuser de ce pouvoir, lorsque la nécessité viendra⁵.

4 *Ibid.*

5 Lettre de Pierre Bédard à John Neilson, 30 janvier 1813, Bibliothèque et Archives Canada, fonds Neilson, MG24 B1, vol 2, p. 278-279.

La guerre

La loi martiale, jugée si essentielle par les autorités britanniques, sera néanmoins votée, car la guerre est finalement déclarée par les États-Unis le 18 juin 1812⁶. Bédard participe à une session spéciale qui est convoquée du 16 juillet au 1^{er} août pour voter des crédits de guerre et garantir les billets émis par l'armée.

Pour donner à ses concitoyens l'exemple du devoir et de la défense nationale, Bédard remplit ses obligations de capitaine de réserve malgré ses 50 ans et ses états de service, qui auraient sans doute pu lui valoir une exemption. On limite cependant ses affectations à des tours de garde à la citadelle de Québec, devant laquelle aucun soldat américain ne s'est présenté de toute la guerre. Dans ses *Mémoires*, Philippe Aubert de Gaspé témoigne de l'application et de l'assiduité du « capitaine » Bédard qui, même sous les rafales de l'hiver, refusait les traites de cordial alcoolisé et déroutait les officiers britanniques en leur remettant des rapports bilingues, en français et en latin, appuyés de savantes formules d'algèbre⁷.

Le juge trifluvien

Le service militaire du capitaine Bédard fut de courte durée. Le 12 décembre 1812, le gouverneur Prevost décide de nommer Pierre Bédard juge provincial du district de Trois-Rivières. La nouvelle aura sans doute surpris de nombreuses personnes, tant amis qu'adversaires, sans compter l'inté-

6 À la demande du président Madison, la Chambre des représentants vote la déclaration de guerre par un vote de 79 contre 49, le 1^{er} juin; le Sénat l'approuve le 18 juin par 19 voix contre 13. Au même moment le gouvernement britannique prenait les mesures économiques pour éviter le conflit, mais il était trop tard. À l'ère du télégraphe et des communications rapides, cette guerre n'aurait sans doute pas eu lieu.

7 Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, Québec, N.-S. Hardy, 1885, p. 342-344.

ressé lui-même. Aucun document ne mentionne que cette nomination soit une forme de réparation pour les treize mois d'emprisonnement injustifié en 1810-1811. L'accession de Bédard à la magistrature n'est officiellement motivée que par sa vaste expérience et ses connaissances juridiques reconnues par tous. C'est pourtant à ce titre qu'il l'accepte. Il écrira plus tard à ce propos :

Quand la charge du juge de la cour du B. R. [Banc du Roi] des Trois-Rivières m'a été offerte, j'ai regardé cette offre comme une reconnaissance de la part du gouvernement de l'erreur où il avait été à mon sujet, je ne l'aurais pas acceptée sans cela et je serais prêt à remettre la place, si ce n'était pas de cette manière qu'elle me fût donnée⁸.

L'offre inespérée du gouverneur Prevost permet à Bédard de sortir de la gêne financière causée par l'année passée en prison. Il n'a pas les moyens de la refuser, mais il doit quitter la scène parlementaire, lui qui avait été le champion de l'inéligibilité des juges. Il quitte donc la vie politique active ; cependant, sans jamais trahir son devoir de réserve, Pierre Bédard demeurera toute sa vie un conseiller respecté des députés de la majorité parlementaire à Québec.

Du côté de l'ancienne «clique du château», les politiques libérales du gouverneur Prevost envers les patriotes canadiens, dont la nomination de Bédard à la magistrature, soulèvent des protestations les plus véhémentes, et l'on alimente les autorités anglaises de critiques et de dénonciations contre le gouverneur. Malgré les succès militaires qui endiguent les attaques des Étatsuniens aux frontières, on reproche au gouverneur ses hésitations à l'offensive, notamment pendant la campagne du lac Champlain en 1813. Prevost se retrouve avec une opposition des marchands et des bureaucrates qui, en plein conflit, ne cachent pas

⁸ Lettre de Pierre Bédard à John Neilson, 20 décembre 1817, BAC, fonds Neilson MG24 B1, vol. 3, p. 135.

leurs critiques et leur hostilité envers le représentant de la couronne et chef des opérations militaires. Le journal *The Montreal Herald*, fondé en 1811, se permet envers le gouverneur des attaques bien plus directes et à un moment plus critique que ne l'avait fait *Le Canadien* contre Craig. Bédard, également attaqué par ce même journal, songe même à une poursuite en diffamation.

Le mémoire au Prince régent (1814)

Bédard n'abandonne pas ses engagements envers sa société et son désir de service public. Il suit du plus près possible les dépêches politiques et n'approuve pas toujours les stratégies des parlementaires à Québec. Lorsqu'on le lui demande, il conseille ses anciens alliés du Parti canadien sur les plans juridique et politique. En 1814, il s'associe à eux pour rédiger une adresse parlementaire et un mémoire au fils du roi George III qui occupe la régence en Grande-Bretagne en raison de la démence de son père. Le document qui est complété à la fin de l'année 1814 est largement inspiré et rédigé par Bédard. Il veut profiter du climat officiel encore favorable aux Canadiens pour demander à la Grande-Bretagne de corriger les erreurs du passé et d'accorder des réformes dans l'intérêt des Canadiens.

Le document marque son époque. On y reconnaît la constitution parlementaire comme la «plus capable de faire notre bonheur», mais on déplore que l'essence de cette charte soit inopérante au Bas-Canada par la volonté d'une minorité. On fait valoir que la meilleure garantie de l'avenir de l'empire anglais en Amérique réside dans la préservation d'un Canada français bien vivant qui peut faire contrepoids à l'influence américaine.

L'annexion américaine serait la fin pour la nation canadienne qui est plus attachée au pays que ne le sont les anciens sujets anglophones, dont plusieurs sont nés aux États-Unis avant

l'indépendance. Si les Anglais perdaient la colonie, ceux qui vivent dans les Canadas auraient toujours un pays, ils deviendraient des Américains ou regagneraient l'Angleterre, mais les Canadiens, eux, perdraient tout. Une Angleterre libérale et tolérante envers les Canadiens a donc tout à gagner pour assurer la pérennité de sa présence en Amérique. Mais des réformes sont nécessaires pour permettre aux Canadiens français, majoritaires dans le Bas-Canada, de profiter des libertés reconnues par la loi, sans être sans cesse neutralisés par une minorité de privilégiés et accusés par ceux-ci de constituer une menace à la couronne.

À chaque fois que les Canadiens, encouragés par l'idée de leur constitution, ont essayé d'en jouir, ils ont été terrassés, comme opposés au gouvernement; ils ont encore le cœur brisé de traitements qu'ils ont éprouvés sous l'administration du gouvernement précédent [de James Craig]. Il leur semble être l'objet d'une contradiction étrange, comme si d'un côté une constitution leur eût été donnée, sans doute pour en jouir, et que de l'autre il eût été placé un gouvernement exprès pour les en empêcher, ou au moins pour empêcher qu'ils ne puissent le faire sans paraître mauvais sujets⁹.

Le document est voté par l'Assemblée et les députés souhaitent nommer un délégué à Londres pour aller défendre l'adresse et le mémoire devant les autorités impériales. Ils songent à Pierre Bédard et lui en font l'offre. Celui-ci se dit prêt à accepter la mission même si elle devait lui coûter son poste de juge. La Chambre vote même un crédit de 3000 £ pour financer le voyage, mais les Conseils législatif et exécutifs mettent leur veto à l'initiative. Le juge Bédard restera à Trois-Rivières, les bureaucrates refusent de le propulser de nouveau sur la scène publique et d'en faire le porte-parole des «sujets canadiens de Sa Majesté».

9 [P. Bédard], *Mémoire au soutien de la requête des habitants du Bas-Canada (1814)*, cité dans, Yvan Lamonde et Claude Corbo, *Le rouge et le bleu. Une anthologie de la pensée politique au Québec de la Conquête à la Révolution tranquille*, Montréal, PUM, 1999, p. 72-73.

La fin de la guerre

L'abdication de l'empereur Napoléon en 1814 arrête pour un temps la guerre en Europe et l'Angleterre peut envoyer des troupes de renfort en Amérique. Dès lors, l'issue du conflit devient prévisible. Les attaques étatsuniennes en 1812 et en 1813, souvent improvisées et mal coordonnées, n'aboutissent à rien et le gouvernement de Washington, qui subit durement les conséquences de la guerre, comprend que le temps de négocier est venu. La paix entre les deux pays est signée à Gand, en Belgique, en décembre 1814 et la nouvelle parvient en Amérique au printemps 1815.

Au Bas-Canada, les critiques contre Prevost prennent de l'ampleur et deviennent une véritable cabale. Le *Montreal Herald* se déchaîne contre le gouverneur et ses articles sont réédités sous forme d'un virulent pamphlet¹⁰. Il est clair que les erreurs militaires ne sont pas les seuls griefs formulés contre Prevost. Bédard comprend qu'on lui reproche surtout sa politique de conciliation, il écrit à Neilson en 1814: «Grâce à cette guerre, nous avons un gouverneur favorable aux Canadiens [...] Tout cela [la cabale du *Herald* et des bureaucrates] ne vous paraît-il pas annoncer qu'il faut un général Craig ici et que nous pouvons être réduits à n'avoir d'autre régime que le sien¹¹?» Certains songent à lancer une pétition d'appui pour soutenir le gouverneur, mais un confrère juge anglophone de Montréal conseille à Bédard de freiner cette action, car un tel geste risquerait de provoquer les bureaucrates et de précipiter la chute de Prevost. Bédard se désole que les Canadiens n'aient pas le même accès à la presse et que seule la voix des Britanniques

10 [John Richardson, Stephen Sewell] pseud. Veritas, *The Letters of Veritas, re-published from the Montreal Herald; Containing a Succinct Narrative of the Military Administration of Sir George Prevost, during his Command in the Canadas*, Montréal, W. Gray, 1815, 157,[1] p. Catalogue ICMH 21007.

11 P. Bédard à J. Neilson, lettres des 21 avril, 29 septembre et 23 novembre 1814, BAC, fonds Neilson, MG24, B1, vol. 2.

les plus hostiles envers la majorité de la population parvient aux autorités à Londres. François-Xavier Garneau affirmera quelques années plus tard que les Canadiens témoignèrent au gouverneur Prevost « d'autant plus d'affection qu'ils savaient que l'espèce de disgrâce dans laquelle il était tombé avait pour principale cause la sympathie qu'il leur avait montrée¹² ».

La cabale des marchands a porté ses fruits. En mars 1815, dès qu'on apprend la fin de la guerre à Québec, Prevost est informé de son rappel et de son remplacement intérimaire par le gouverneur du Haut-Canada, sir Gordon Drummond. Il doit quitter prématurément la colonie pour répondre de son commandement devant les autorités à Londres. Prevost n'était pas un personnage d'envergure ni militaire ni politique. Il avait tenté de remplir son devoir de son mieux avec l'esprit de modération qu'on lui avait conseillé dans sa mission. À certains égards, il apparaît comme une colombe au milieu des faucons de la guerre et de la politique coloniale. Ses ennemis s'acharnent sur un homme humilié et affaibli et précipitent sa mort, laquelle survient en janvier 1816.

Pour certains, la sauvegarde militaire de la colonie ne valait pas qu'on accorde aux vaincus de 1760 une quelconque reconnaissance et une plus grande place dans l'administration. Même la contribution des Canadiens à la défense du pays et leurs faits d'armes avec le colonel de Salaberry à Châteauguay en octobre 1813, ne changeaient rien à l'ordre des choses. Fondamentalement, le rapport de force devait demeurer le même et l'après-guerre ne devait pas modifier la dynamique de l'administration coloniale.

12 François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada*, op. cit., p. 203.

Conclusion

Le climat de trêve et de conciliation créé par la guerre de 1812 est néanmoins maintenu encore quelques années par le gouverneur John Coape Sherbrooke (1816-1819), lequel poursuit la politique d'ouverture de George Prevost. Mais les ténors de l'oligarchie coloniale reprennent vite leur offensive contre les Canadiens en planifiant en 1821-1822 un projet d'union du Haut et du Bas-Canada, lequel sera vigoureusement combattu par toute la population.

Quant au règlement de la guerre, il n'a aucunement modifié le sort des deux belligérants, soit les États-Unis et la Grande-Bretagne. Le conflit se termine par le statu quo. Même le contentieux sur le tracé des frontières reste ouvert et ne sera partiellement réglé qu'en 1818. André Maurois écrit dans son *Histoire des États-Unis*: «On peut difficilement imaginer conflit plus absurde et plus vain que la guerre de 1812. Elle avait eu pour prétexte le désir d'assurer la liberté des mers; elle se termina par une paix qui n'en parlait même pas¹³.»

Au Bas-Canada, la Guerre a freiné la politique coloniale de la ligne dure cherchant à écarter les Canadiens des maigres avancées démocratiques de 1791. En 1812, l'Empire britannique avait besoin de combattants et il fallait faire appel aux habitants du pays. Pierre Bédard a cru de bonne foi aux gestes d'apaisement du gouverneur Prevost et a lui-même donné l'exemple du service militaire avant d'être nommé juge. Il espérait que si les Canadiens servaient loyalement la couronne pendant cette guerre, les choses ne seraient plus pareilles, une fois la paix revenue. Ils recevraient leur juste part et leur voix serait entendue.

13 André Maurois, *Histoire des États-Unis*, tome 1, Paris, Albin Michel, 1959, p. 296.

Bédard a eu raison à court terme avec une Angleterre satisfaite de ses victoires européennes, mais il a vécu assez longtemps pour voir les adresses, les volontés de réformes, les pétitions et les résolutions patriotes demeurer sans échos. La paix retrouvée n'a pas levé la lourde hypothèque coloniale pesant sur la démocratie parlementaire au Bas-Canada. L'oligarchie marchande et bureaucrate veillait à ses intérêts et contrôlait toujours les leviers de l'administration. Pour les Canadiens français alliés à quelques Irlandais et Britanniques libéraux du Bas-Canada, la guerre de 1812 n'était pas terminée; elle s'ouvrait sur une longue résistance, sur de nouvelles revendications politiques et sur de dures batailles à venir. □

Pour en savoir davantage :

« Pierre Bédard, le devoir et la justice. 1^{ère} partie - La liberté du Parlement et de la presse », *Les Cahiers des Dix*, no 63 (2009), p. 101-160; « Pierre Bédard, le devoir et la justice, 2^e partie - La politique et la magistrature », *Les Cahiers des Dix*, no 64 (2010), p. 145-207; « Pierre-Stanislas Bédard, la crise de 1810 et les débuts de la démocratie parlementaire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 19, no 3, printemps 2011.

Gilles Laporte*

**L'IDÉE DE RÉPUBLIQUE À
TRAVERS LA RÉSISTANCE
À L'ENRÔLEMENT
OBLIGATOIRE****

*Ce sont là ces droits inestimables qui forment une partie
considérable du système modéré de notre gouvernement,
laquelle en répandant sa force équitable sur tous les
différents rangs et classes de citoyens, défend le pauvre
du riche, le faible du puissant, l'industriel de l'avid, le
paisible du violent, les vassaux des seigneurs, et tous de leurs
supérieurs.*

Lettre du Congrès continental aux habitants de la
province de Québec
26 octobre 1774

Depuis quelques années, des recherches importantes ont été menées afin de démontrer la persistance de l'idée de république dans l'histoire du Québec. Les tirs croisés d'historiens et de sociologues de divers horizons convergent en gros pour soutenir que :

Le républicanisme est un idéal politique dont l'existence au Québec a, de manière étonnante, été largement ignorée par notre historiographie, qui semblait réfléchir en fonction

* Professeur d'histoire, cégep du Vieux-Montréal.

** Cet article est en partie constitué d'extraits de l'ouvrage, en collaboration avec M. Richard Massicotte, *L'alouette en colère, 101 épisodes de la lutte nationale des Québécois*, à paraître au courant de l'année prochaine.

des catégories politiques des partis officiels du XX^e siècle : libéraux et conservateurs¹ ».

Cette avancée historiographique est salubre. Elle allait même de soi. Qui, en effet, s'étonnera qu'un peuple conquis par une monarchie, puis réduit à l'infériorité économique et à la subordination politique, ait pu produire sa part de discours républicain concernant le bien commun, la neutralité de l'État, la laïcité et la souveraineté populaire ?

L'histoire des idées fait ainsi surgir des concepts enfouis au cœur de textes connus et dont on croyait avoir tout dit. La presse d'opinion et le discours des élites offrent en particulier toute la souplesse sémantique pour nourrir une propension à ces idées. Au Québec, les discours antibritanniques ne sont tous pas antimonarchistes et, aujourd'hui encore, pour cent voix entonnant l'hymne à la souveraineté du Québec, combien s'en trouvent pour d'abord en célébrer les principes républicains, y compris au sein de l'élite ?

Par deçà les élites justement, nous savons *a contrario* la difficulté à débusquer le moteur véritable des passions populaires. Les échos qui nous en parviennent demeurent fugitifs et subjectifs, déformés ou obliérés par le discours dominant. Pour arriver à retrouver les motivations pro-

1 Charles-Philippe Courtois, « Le républicanisme au Québec au début du XX^e siècle : Les cas de figure de Wilfrid Gascon, Olivar Asselin et Ève Ciré-Côté », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 17, no 3, 2009 : 94. On pense d'abord au groupe autour de Louis-Georges Harvey, Marc Chevrier et Stéphane Kelly qui ont considérablement renouvelés ce thème d'abord posé par le classique de Marcel Trudel, *L'influence de Voltaire au Canada* (1945). Il faut aussi mentionner l'œuvre incontournable d'Yvan Lamonde, notamment dans *L'heure de vérité : la laïcité québécoise à l'épreuve de l'histoire*, Montréal, Delbusso, 2010. On référera en particulier le lecteur à Louis-Georges Harvey, *Le Printemps de l'Amérique française*, Montréal, Boréal, 2005 et à Marc Chevrier, « L'idée républicaine au Québec et au Canada français – les avatars d'une tradition cachée – », dans Paul Baquiast et Emmanuel Dupuy (dir.), *L'idée républicaine dans le monde XVIII^e-XXI^e siècles, Volume 2*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 31-64.

fondes du peuple québécois quand il se met en colère, on en est parfois réduit à décoder le déroulement d'un charivari ou à lire entre les lignes d'une déposition judiciaire. Cela fait, on y retrouve généralement les grandes passions qui traversent l'histoire du Québec: l'égalitarisme, le conservatisme et l'antimilitarisme². Or le républicanisme en fait-il partie?

Les luttes de résistance à l'enrôlement obligatoire nous semblent le cadre idéal à son expression. D'une part, ces épisodes sont particulièrement nombreux dans notre histoire et ont profondément marqué à la fois la conscience nationale et la culture populaire. D'autre part, ils débouchent régulièrement sur des affrontements violents, propices au radicalisme et à la remise en question de l'ordre monarchique. Ces épisodes posaient en fait directement la question de l'allégeance à la Couronne britannique; le seul fait de ne pas se rapporter constituant en soi une trahison, comparable à attenter à la vie même du souverain régnant³.

Ce modeste article est en fait prétexte à dresser le récit de trois épisodes de résistance à l'enrôlement obligatoire, ceux de 1775, 1794 et 1812, et de voir le rôle qu'ont pu y jouer les principes républicains. À un siècle de distance, un coup de sonde dans le dramatique épisode anticonscriptionniste de 1918 nous permettra de vérifier la pérennité de certains thèmes, tel le républicanisme.

2 À l'instar des trois fameuses «dominantes» de la pensée canadienne-française formulées par Michel Brunet dans les années 1960.

3 Beverley D. Boissery, *A deep sense of wrong, The treason, trials and transportation to New South Wales of lower Canadian rebels after the 1838 rebellion*, Toronto, Dundurn Press, 1995: 261-264. Cité par Frank Murray Greenwood, *Legacies of fear: law and politics in Quebec in the era of the French revolution*, Osgoode Society, 1993: 122.

Simple spectateurs de l'invasion américaine en 1775...

S'emparer du Québec est une vieille obsession anglo-américaine. De l'expédition des frères Kirke en 1625 à la guerre de 1812 en passant par l'invasion de Wolfe en 1759, l'objectif demeure, par le contrôle du fleuve, de verrouiller l'accès aux Grands Lacs et au centre du continent. Malgré son piquant révolutionnaire, l'objectif des rebelles américains en 1775 reste bien de s'emparer de la vallée du Saint-Laurent et d'ainsi empêcher la Grande-Bretagne de profiter des dispositions territoriales de l'Acte de Québec (1774) pour prendre les colonies rebelles à revers. Ainsi, avant même d'avoir chassé les Britanniques de leurs villes – ou même d'avoir rédigé la déclaration d'indépendance – le Congrès continental autorise une expédition militaire sur Québec, escomptant du coup gagner les Canadiens français aux idées de la Révolution.

Or c'est justement pour mieux prémunir les habitants du Québec contre les idées républicaines que la Grande-Bretagne avait octroyé l'Acte de Québec l'année précédente. S'il indispose les 13 colonies et les marchands britanniques du Québec (à qui on impose les lois civiles françaises tout en leur refusant une assemblée représentative), l'Acte de Québec conforte opportunément les privilèges des seigneurs et prêtres catholiques. Il assure du coup au gouverneur Guy Carleton la pleine et entière coopération des élites francophones au moment de faire face à l'invasion américaine.

De leur côté, les rebelles américains sont bien conscients que leur succès dépend de l'appui, à tout le moins tacite, des Canadiens français. Le Premier Congrès continental rédige donc une lettre à leur attention datée du 26 octobre 1774. Bien d'autres suivront. Les lettres du Congrès continental aux habitants de la province de Québec sont habiles, car elles évitent les considérations trop théoriques pour s'en

tenir aux gains concrets à tirer de l'instauration de la république. Cependant, faute de pouvoir promettre quoi que ce soit, invoquant plutôt tour à tour la haine du despotisme, la liberté d'expression et de conscience et mille autres inventions des philosophes des Lumières, la lettre aux habitants de la province aura peu d'impact. Les gains tangibles de l'Acte de Québec et l'appel massif des élites seigneuriales et cléricales purent peser de tout leur poids pour tranquilliser des paysans prudents et suspicieux, déjà échaudés par un siècle de guerres intercoloniales.

L'expédition des troupes du Congrès est montée en quelques semaines seulement. Pendant que les troupes de Benedict Arnold s'embourbent dans les forêts du Maine, l'armée de Montgomery, culbute facilement les garnisons de Saint-Jean et de Chambly, puis prend Montréal sans coup férir le 12 novembre 1775. Dès lors – et pour six mois –, Montréal devient momentanément une ville «républicaine». Plusieurs habitants influents manifestent aussitôt leur sympathie envers les vainqueurs, dont le célèbre Pierre du Calvet. Les Britanniques s'en souviendront une fois que l'armée rebelle s'en est allée...⁴

Entre temps, l'armée d'Arnold a déjà perdu la moitié de ses effectifs avant même de prendre position devant Québec,

4 C'est dans ce contexte que se déroule un épisode particulièrement teinté de républicanisme. En avril 1775, on inaugure à Montréal un buste de George III afin de souligner la mise en vigueur de l'Acte de Québec. En mai, on découvre avec surprise que le monument a été vandalisé: barbouillé et affublé d'un collier de pommes de terre avec une croix portant l'inscription «Voilà le pape du Canada et le sot Anglois». Le gouverneur annonce alors une récompense de «200 piastres» à quiconque dénoncera les coupables: ces personnes «méchantes et mal intentionnées [...] ayant défiguré impudemment le Buste de sa Majesté, en la ville de Montréal, en cette province». Les coupables ne seront jamais identifiés. Le monument disparaît ensuite mystérieusement pendant l'invasion américaine pour être retrouvé plusieurs décennies plus tard, au fond d'un puits où il avait été jeté par les troupes américaines. Jean Paul de Lagrave, *Fleury Mesplet: 1734-1794: diffuseur des Lumières au Québec*, Montréal, Patenaude, 1985: 48.

au milieu des forêts et des marais à moitié gelés. Arrivée en renfort de Montréal, l'armée de Montgomery opère sa jonction le 3 décembre. Peu de Canadiens se sont joints à eux, à la grande déception des deux généraux. L'assaut donné le 31 décembre est un échec et Montgomery lui-même perd la vie. L'invasion tourne court et l'armée du Congrès engage dès lors une pénible retraite.

Sans s'être vraiment ralliés aux Américains ni aux idées républicaines, plusieurs Canadiens ont résisté à la mobilisation des milices ou coopéré avec l'envahisseur et quelques incidents proaméricains sont signalés à Lavaltrie, Montmagny, Lanoraie, Berthier et Verchères. Mais après l'échec de Montgomery devant Québec, les appuis à la cause rebelle s'effondrent, des rumeurs circulant sur la brutalité des Américains qui commencent dès lors à réquisitionner les marchandises des habitants plutôt que de les payer comptant.

En somme, les Canadiens se sont bornés au rôle de spectateurs, surtout dans les villes plus exposées à la colère des Britanniques en cas d'échec américain. On ne voulait tout bonnement pas risquer de se retrouver du côté des perdants : « Quant à mon opinion des Canadiens, écrit Carleton, je crois que rien n'est à craindre de leur part tant que nous sommes dans une situation de prospérité et rien n'est à espérer en cas de détresse⁵. » En fait, ils auront jugé que ce n'était tout simplement pas leur guerre à eux.

D'après Gustave Lanctôt, il en aurait été bien autrement en cas d'intervention de la France aux côtés des Américains. Rappelons que la France n'entre officiellement en guerre

5 Guy Carleton à lord Germain, 28 septembre 1775, dans Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec*, Québec, Septentrion, 1995, tome 1, p. 434; Thomas Chapais, « Québec et la révolution américaine », dans *Cours d'histoire du Canada*, Vol. 1, 1760-1791, Montréal, Bernard Valiquette, 1919 : 205-208.

aux côtés des Américains qu'en juillet 1778. Selon l'historien, la seule vue d'un navire battant pavillon français aurait certainement gagné plusieurs milliers de combattants déterminés à la cause révolutionnaire, mais :

Dans cette situation complexe, les Canadiens ne peuvent que se résigner à laisser les événements décider pour eux. Car à Québec flotte le drapeau britannique et des milliers de soldats anglais attendent une armée américaine qui ne bouge pas et une flotte française qui n'appareille pas⁶!

Des relents de Bastille en 1794

Moins connus et pourtant beaucoup plus intéressants sont les désordres causés autour de Québec par une nouvelle épreuve de force entre la Couronne britannique et la jeune République américaine.

En 1794, les nouvelles qui parviennent de France replongent les rives du St-Laurent dans le même climat enfiévré que lors de l'invasion américaine. Passant par les Etats-Unis et portés par de mystérieux émissaires français, des appels aux sentiments de la population canadienne-française pénètrent jusqu'au cœur des campagnes :

Imitez les exemples des peuples de l'Amérique et de la France. Rompez donc avec un gouvernement qui dégénère de jour en jour et qui est devenu le plus cruel ennemi de la liberté des peuples. Partout on retrouve des traces du despotisme, de l'avidité, des cruautés du roi d'Angleterre. Il est temps de renverser un trône où se sont trop longtemps assises l'hypocrisie et l'imposture⁷.

6 Gustave Lanctôt, *Le Canada et la Révolution américaine*, Montréal, Beauchemin, 1965: 311.

7 Edmond-Charles Genêt, *Les Français libres à leurs frères du Canada*, juin 1793. Retranscrit à partir de la microfiche MIC/B524\35961 de la Collection nationale de la Grande Bibliothèque à Montréal. http://biblio.republiquelibre.org/Les_Fran%C3%A7ais_libres_%C3%A0_leurs_fr%C3%A8res_les_Canadiens

D'après la rumeur, une flotte française remontait le fleuve et devait paraître devant Québec entre la Pentecôte et la Fête-Dieu, tandis que les Américains allaient envahir la province par le lac Champlain.

Énervée par la Révolution française et par les rumeurs persistantes le long de la frontière américaine, les autorités britanniques pressent alors la Chambre d'assemblée d'adopter une nouvelle loi de la milice qui les autoriserait à conscrire les miliciens en vue de faire face aux hordes républicaines.

En mai 1794, avant même l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le gouverneur Dorchester avait ordonné la levée de quelques milliers de miliciens tirés au sort dans chaque paroisse.

Aujourd'hui perdue dans la banlieue de la capitale, la bourgade de Charlebourg et sa région connaissent alors des perturbations importantes. D'entrée de jeu, sur les 42 paroisses du district de Québec, seules 8 répondent à l'appel de la milice. Le 19 mai, une foule s'assemble à Charlesbourg pour protester contre la loi de la milice qui, ce jour-là, venait de passer en troisième lecture à la Chambre d'assemblée :

Plus de trois cents hommes de cette paroisse et de la Jeune-Lorette, armés de fusils, de fourches, de couteaux de chasse, de brocs, de fléaux, firent la patrouille pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, de crainte que l'on vient les enrôler [et] au nom du public qui est au-dessus des lois⁸.

L'opposition gagne rapidement la ville de Québec même où, selon Antoine Parent :

8 J.-Edmond Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, Lévis, 1900, vol. 3 : 269-270; John Hare, Marc Lafrance, David-Thierry Ruddel, *Histoire de la ville de Québec, 1608-1871*, Montréal, Boréal, 1987 : 274; Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec : De 1791 à 1841*, Québec, Septentrion : 38.

[...] hier le 22 mai, François Le Droit dit Perche, menuisier de Québec, sergent de milice, allait et venait parmi les hommes alors qu'on mettait dans un chapeau les noms pour le tirage au sort et leur conseillaient de ne pas y participer. [...] Ils ont brisé leurs rangs et ont causé une émeute en refusant de laisser tirer leurs noms au sort et de recevoir des commandements. [...] Deux sont en prison à la suite de cette émeute : un sergent pour avoir appuyé les émeutiers et un simple milicien pour avoir jeté son chapeau en l'air en criant : Vive les Français ! [Le menuisier Louis Dumontier] conseillait aux gens de prendre les armes lorsqu'ils seraient mobilisés et de les tourner contre le gouvernement du roi, aussi de faire une révolte générale à Québec pour forcer les prisons et massacrer les Anglais et les membres du gouvernement⁹.

Dès le mois de mai, les meneurs de Charlesbourg, Pierre Chartré et Jérôme Bédard, sont arrêtés et emprisonnés. Plusieurs arrestations ont aussi lieu à Montréal. En juillet, l'Association pour le maintien des lois, de la constitution et du gouvernement de la province du Bas-Canada entre en action pour dépister les foyers insurrectionnels, tandis que le gouvernement pourchasse sans merci toute personne soupçonnée de sédition. Tout le long de cette période d'agitation, le clergé catholique se conforme aux consignes de Mgr Briand pour maintenir le peuple dans le strict respect de ses allégeances. L'arrivée d'émigrés français, dont 51 prêtres réfractaires, renforce le climat contre-révolutionnaire. À la fin novembre, cinq insurgés de Charlesbourg, dont Dumontier, Jérôme Bédard et Pierre Chartré, comparaissent devant le grand jury pour répondre du crime de haute trahison pour avoir « levé » (*levying*) une guerre contre le Roi. Le grand jury incrimina aussi 17 autres hommes pour

9 Dépositions d'Antoine Parent et de Louis Dumontier, septembre 1794. Cité par Frank Murray Greenwood, *Legacies of fear: law and politics in Quebec in the era of the French revolution*, Osgoode Society, 1993 : 122. Sylvain Simard (dir.), *La Révolution française au Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1991.

méfais, en lien avec les événements de Charlebourg. Ils furent tous mis à l'amende et reçurent des peines de prison variant de deux à douze mois¹⁰.

Pour éviter toute contamination de l'extérieur, les frontières sont aussi sévèrement contrôlées et des mesures d'exception sont prises à l'encontre des étrangers. Un acte (54 George III, chap. 5), connu sous le nom d'Alien Act, donne au gouverneur le pouvoir « d'arrêter et d'emprisonner toutes personnes qui peuvent individuellement, par des pratiques séditeuses, tenter de troubler le gouvernement de cette province. » En 1797, une autre loi suspend l'*habeas corpus* dans les cas de trahison; un Américain, soupçonné de complot en vue d'assassiner le gouverneur, est cruellement exécuté en guise d'exemple. Pendu, puis décapité, David MacLane sera finalement éventré, son cœur et ses entrailles rotis sur un réchaud...

Une émeute contre la conscription en 1812

Le 18 juin 1812, les États-Unis déclarent la guerre à la Grande-Bretagne et, à titre de colonie anglaise, le Bas-Canada est aussitôt entraîné dans le conflit. Conscient de la situation, le gouverneur George Prevost avait dès l'hiver procédé par tirage au sort à la levée des premiers conscrits âgés de 18 à 30 ans afin de les préparer au plus tôt en vue des combats à venir. Les chefs du Parti canadien affichent alors leur fidélité envers la Grande-Bretagne et plusieurs membres de la petite bourgeoisie, les Viger et les Papineau notamment, s'engagent dans des bataillons de miliciens volontaires – tels les Voltigeurs canadiens – et

10 QUÉBEC, *Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales, etc., conservées aux Archives judiciaires de Québec*, 2 vol. Toronto, Presse de l'Université de Toronto, 1917: I, 516. Voir aussi S. D. Clark, *Movements of Political Protest in Canada, 1640-1840*, Book by S. D. Clark; University of Toronto Press, 1959: 171 et suivantes.

se distinguent sur divers théâtres, dont à la bataille de la Châteauguay.

En cette année 2012, qui correspond au deux centième anniversaire de cette guerre que certains voudraient voir célébrée comme une grande démonstration d'unité canadienne, il est opportun de rappeler que la conscription ne s'effectua pas facilement, surtout en milieu rural, et en particulier depuis qu'on sait les piètres conditions de vie et la discipline de fer qui régnaient dans les casernes.

L'émeute survenue à Lachine du 1^{er} juillet 1812 constitue le point culminant d'un mouvement de résistance à la conscription de la milice dans l'ouest de Montréal. Déjà avant l'émeute, le recrutement de conscrits y connaissait des ratés. Des 59 hommes appelés pour la division de Pointe-Claire, seuls 28 s'étaient rapportés au camp de Laprairie et, de ce nombre, quatre avaient presque aussitôt pris la fuite¹¹.

Face au climat d'insubordination, le commandement de la milice dépêche le major Jean-Philippe Leprohon, ainsi qu'une trentaine d'hommes afin de mener la chasse aux déserteurs et pour rétablir l'ordre dans l'ouest de Montréal. Ils arrêtent deux fuyards dès le 29 juin, puis un troisième le lendemain. On en est là quand la troupe se profile sur la côte Saint-Jean de Sainte-Genève, chez le capitaine Joseph Binet, où plusieurs hommes se trouvent embusqués, bien décidés à résister et à libérer les leurs.

D'après le témoignage du major Leprohon :

11 Benjamin Sulte, *Histoire de la milice canadienne-française, 1760-1897*, Montréal, Desbarats & cie, imprimeurs et graveurs, 1897: 131; Wallot, Jean-Pierre, « Une émeute à Lachine contre la "conscription" (1812) », dans J.-P. Wallot, *Un Québec qui bougeait. Trame socio-politique au tournant du XIX^e siècle*, Sillery, Les éditions du Boréal Express, 1973: 110.

[...] un grand nombre d'hommes bordaient le chemin et le suivaient de près et un grand nombre cherchait à me devancer et, à la fin, ils nous ont barré le chemin au nombre de 30 ou 40 qui se sont augmentés à plus de 100 et dont j'en ai reconnu plusieurs que je venais de laisser chez le capitaine Binet ; près de 40 étaient armés.

Sous la menace, Leprohon est alors obligé de laisser filer le prisonnier fait le matin. Quant aux insurgés, grisés par leur succès facile et enhardis par la libération du déserteur, ils décident de suivre la troupe de Leprohon afin de repérer et possiblement de libérer les deux autres prisonniers faits la veille :

Ils n'avaient peur de rien et se sentaient capables de manger tous les soldats qui leur seraient opposés : – Nous voulons ravoir nos prisonniers, scandent-ils, nous reviendrons demain pour voir si vous avez ramené nos prisonniers. – Vous voulez donc faire une guerre civile, leur ai-je demandé ? – Ma foi oui, m'ont-ils tous répondu. » Plus loin dans son témoignage, Leprohon le dit autrement : « Vous voulez donc faire une insurrection ? leur demande alors Leprohon ? Nous voulons faire une guerre civile [...] »¹²

Durant la soirée des émissaires parcourent donc les côtes vers Sainte-Geneviève, Saint-Laurent, baie des Valois et jusqu'à Les Cèdres et Les Coteaux, dans la péninsule de Vaudreuil, afin que de partout on converge vers Lachine où la troupe de Leprohon s'est finalement réfugiée.

Le 1^{er} juillet 1812, quelques centaines d'hommes, dont plusieurs armés de fusils, de pistolets ou de bâtons, se profilent devant les quais de Lachine. Le capitaine Binet est du nombre, mais la direction des émeutiers est désormais assurée par des habitants de Pointe-Claire, dont Guillaume Mallet et les frères Courville. Selon divers témoins, une fois

12 Procès des émeutiers de Lachine, déposition du major Leprohon, 28 septembre 1812. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, Cour du Banc du Roi, TL9, S1, SS1, dossiers 1809-1812, septembre 1812.

avoir libéré les deux déserteurs arrêtés le 29, les insurgés comptaient s'emparer des embarcations disponibles au quai et se rendre de l'autre côté du fleuve afin d'y libérer tous les conscrits au camp de Laprairie.

Parallèlement, le groupe décide d'envoyer deux émissaires rencontrer les autorités à Montréal afin de questionner la légalité de la conscription et de négocier une entente pour dénouer pacifiquement la crise. Pendant plusieurs heures la situation est donc incertaine, tandis que le nombre d'insurgés massés à Lachine fluctue tout au long de la journée. À un certain moment leur nombre atteint quatre cents hommes, dont près de deux cents armés de fusils, de pistolets et de bâtons : « Rendez-nous nos jeunes gens et nous nous en irons chez nous. – C'est impossible, leur objecte le major Chaboillez. – Eh bien, répondent-ils, nous forcerons pour les avoir; demain, à 1,500 ou 2,000, nous saurons bien imposer nos conditions¹³. »

L'affaire prend une autre tournure avec l'arrivée d'un corps d'armée commandé par le magistrat John McCord. Ce dernier adopte aussitôt une attitude intransigeante, lit l'acte d'émeute et ordonne aux manifestants de se disperser. Après quoi, les soldats arrivés entre temps tirent un coup de canon au-dessus des têtes. Quelques manifestants ripostent. Des coups de feu sont échangés et l'engagement se solde par plusieurs blessés et la mort de deux Canadiens. La foule se débande alors dans le désordre. Le lendemain, l'armée procède à une razzia dans les maisons de la côte et arrête 37 hommes soupçonnés de pratiques séditeuses. De ce nombre, 14 seront poursuivis et condamnés à la Cour du Banc du Roi pour des peines variant de 16 à 24 mois purgées à la prison de Montréal.

¹³ Procès des émeutiers de Lachine, déposition du major Chaboillez, 25 septembre 1812. Op. cit.

Selon l'historien Jean-Pierre Wallot, les émeutiers étaient persuadés que la loi de la milice n'avait pas été adoptée et que la conscription est illégale. C'est d'ailleurs tous la défense qu'ils invoquent lors de leur procès. Selon Christian Dessureault, cette émeute démontre plutôt la réticence des paysans canadiens à accepter la conscription, malgré les discours du clergé et de la petite bourgeoisie insistant sur la fidélité à la Couronne britannique. Le soulèvement ne s'inscrit donc pas dans un large mouvement de contestation du pouvoir colonial ou monarchique. Les habitants ont plutôt réagi à une menace extérieure lorsque les autorités militaires ont envoyé des hommes armés pour s'emparer de déserteurs dans leurs paroisses, voire dans leurs demeures. La fidélité des habitants s'exprimait donc avant tout envers leurs enfants, leurs voisins et leur communauté, bien davantage qu'au nom de la patrie, un sentiment d'appartenance encore embryonnaire à cette époque¹⁴.

Cette dernière remarque résume assez bien les trois épisodes évoqués jusqu'ici. D'une part la résistance tenait pour beaucoup d'une réaction à ce qui est perçu comme une ingérence du pouvoir central. Elle provient d'ailleurs surtout des milieux ruraux, plus réfractaires à la coercition issue des milieux urbains et britanniques. Si de son côté la résistance de 1794 paraît davantage exhaler des motifs idéologiques, deux ans plus tard, en 1796, on assiste à des événements similaires dans les mêmes paroisses pour un motif autre-

14 Wallot, Jean-Pierre, « Une émeute à Lachine contre la "conscription" (1812) », dans J.-P. Wallot, *Un Québec qui bougeait. Trame socio-politique au tournant du XIX^e siècle*, Sillery, Les éditions du Boréal Express, 1973 : 107-141 ; Dessureault, Christian, « L'émeute de Lachine en 1812 : la coordination d'une contestation populaire », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 62, n° 2, 2008 : 215-251. Un autre historien s'est intéressé à l'émeute de Lachine. Sean Mills défend l'idée d'un radicalisme agraire rétif à l'ingérence de l'État colonial. Des idées proches de celles développées par Allan Greer à propos de la rébellion patriote. Mills, Sean, « French Canadians and the Beginning of the War of 1812: Revisiting the Lachine Riot », *Histoire sociale / Social History*, 38,75 (mai 2005) : 37-57.

ment plus terre-à-terre, la loi de la voirie, qui force les riverains à entretenir le chemin qui passe devant chez eux. Plus difficile dans ce cas-là d'y associer des idéaux républicains¹⁵.

La résistance semble d'autre part dépendre pour beaucoup de la manière que les autorités imposent l'enrôlement obligatoire. C'est manifeste en 1812 alors que la résistance repose pour une bonne part sur un malentendu à propos de la légalité de la conscription. C'est encore le cas en 1794 depuis que les autorités britanniques réagissent avec une brutalité irrationnelle pour mettre fin à l'agitation. À l'inverse, en 1775, les dispositions de l'Acte de Québec semblent avoir subitement attendri les aspirations républicaines et l'esprit de résistance à l'enrôlement, qui se réduisit alors à quelques incidents isolés.

L'émeute sanglante de 1918

Propulsé un siècle plus tard dans un tout autre contexte, le récit de la résistance à la conscription de 1917 présente de nombreuses analogies avec ses devanciers.

Suite à l'engagement du Canada dans la Première Guerre mondiale, aux côtés de l'Empire britannique, la population du Québec comprend vite que le conflit s'avèrera une véritable boucherie. Le recrutement volontaire peinant même à remplacer les pertes, le premier ministre fédéral, Robert Borden, entreprend de porter le corps expéditionnaire canadien à 500 000 soldats : un effort colossal pour la petite population canadienne d'à peine huit millions d'habitants. Or plus la guerre s'étire, que les morts s'amoncellent et que le flux des volontaires tend à se tarir, plus les recruteurs de l'armée deviennent insistants, amers et arrogants envers

15 Thomas Chapais, dans *Cours d'histoire du Canada, Vol. I, 1791-1814*, Québec, Garneau, 1921 : 120 et suivantes.

les francophones. Déjà on tentait d'intimider les ouvriers des grandes entreprises en les menaçant de congédiement s'ils ne se présentaient pas aux agents recruteurs. Comme l'intimidation n'arrive pas davantage à susciter de vocations, l'armée canadienne entreprend de littéralement occuper certains squares ou places publiques, pour y tenir des rallyes de recrutement, avec fanfare et défilé militaire, afin de fouetter le patriotisme et de débusquer les plus timorés.

C'est là l'origine de la plupart des désordres qui se déroulent de 1916 à 1918. Passant de la propagande au harcèlement et à l'intimidation, les méthodes de recrutement toujours plus agressives culmineront avec les terribles événements de Pâques de 1918.

C'est le cas de la célèbre assemblée anticonscriptionniste d'août 1916. La manifestation est spécifiquement appelée pour dénoncer l'installation d'un kiosque de recrutement permanent sur la Place d'Armes à Montréal et les insultes proférées en anglais par les recruteurs du 199^e bataillon envers les jeunes hommes francophones qui refusent encore de s'enrôler :

Nous nous ferons peut-être écraser, mais nous n'accepterons jamais la conscription. Notre peuple est insulté tous les jours. Canadiens français, il est temps de nous faire respecter et de ne plus permettre que l'on nous écrase comme en Ontario¹⁶.

L'assemblée de la Place-d'Armes ne dégénérera vraiment que le lendemain, alors que manifestants, policiers et soldats s'affrontent lors d'une bagarre épique. En mai 1917, une nouvelle assemblée se déroule au Champ-de-Mars autour des mêmes enjeux. Tout cela n'empêchera pas l'adoption en

16 Discours de L.-N.-J. Pagé, à la Place d'Armes, *La Patrie*, le 23 août 1916.

août de la Loi sur le service militaire obligatoire et tout ce qui s'en suit, y compris son lot de nouvelles émeutes¹⁷.

Au printemps suivant, ce sont désormais les fameux tribunaux d'exemption qui inspirent frayeur et suspicion. La rumeur veut en effet que des conscrits, dument exemptés, notamment pour des raisons médicales, soient quand même forcés d'aller au front. Jeudi saint, le 28 mars 1918, la ville de Québec sombre dans un chaos meurtrier suite à un banal incident: l'arrestation dans un bowling de Saint-Roch d'un jeune conscrit qui n'avait pas sur lui ses papiers d'exemptions.

Or tout le long de la semaine, dans la presse et durant les manifestations, on remet bien sûr en question le principe de la conscription, mais l'essentiel porte sur les modalités de son application. Même le jeune Armand Lavergne, instruit et sans doute lui-même républicain, négociateur entre l'armée et les manifestants toute la semaine, s'en tient en général à des contingences et n'exprime pas une parole qui puisse être assimilée à une critique de la monarchie. Les phrases-clés de sa comparution à propos des événements de Pâques insistent surtout sur les circonstances :

La première nouvelle que j'en ai eue, c'est vendredi matin. [...] J'ai vu que les officiers de la Police fédérale avaient été assaillis. Je n'en ai pas été surpris, étant donné que je savais [...] que toutes espèces d'injustices avaient été commises. Des individus [...] avaient demandé leur exemption. [...] Et ils avaient été arrêtés, enrôlés et envoyés au front malgré mes avertissements [...] Je ne croyais pas qu'on aurait le courage de le faire¹⁸.

17 Provencher, Jean, *Québec, sous la loi des mesures de guerre 1918*. Trois-Rivières, Les Éditions du Boréal Express, 1971, 146 p.; Lamonde, Yvan, *Histoire sociale des idées au Québec: 1896-1929*, Fides, 2004, 323 p.; Armstrong, Elizabeth H. *Le Québec et la crise de la conscription, 1917-1918*. Montréal, VLB, 1998, 293 p.

18 Cité par Jean Provencher, *op. cit.*, p. 121.

Le Vendredi saint, 3000 manifestants ont beau monter à l'assaut de la haute ville en chantant tour à tour *Ô Canada!* et *La Marseillaise*, on ne s'attaque à aucun symbole du pouvoir monarchique autres que quelques journaux et des bureaux de recrutement. Dimanche 1^{er} avril, journée tragique, les seules invectives rapportées entre manifestants et militaires sont: «Parlez français!», «Go home!» et «Come on, you, French sons of bitches! We'll trim you!». Le bilan de la journée sera tout de même de quatre morts et 35 blessés...¹⁹

Les Québécois n'oublieront pas les émeutes reliées à la Première Guerre mondiale. Les conservateurs en paieront le prix électoral pendant 60 ans. L'émeute de Québec tourne aussi définitivement la page sur le rêve d'Henri Bourassa, d'une identité canadienne-française portée d'un océan à l'autre, et annonce une nouvelle génération de nationalistes, autour de l'abbé Groulx, désormais tournée vers la défense de l'État du Québec et définitivement revenue du pacte entre deux nations. En revanche, a-t-elle pour autant suscité une vague de mécontentement envers la monarchie et l'expression de mots d'ordre républicains? On ne peut le dire sur la foi des propos rapportés par les journaux ou lors du procès suivant le massacre de Pâques 1918.

En conclusion, les exemples évoqués ici témoignent du rôle que les manœuvres d'intimidation et de harcèlement ont pu jouer afin de déclencher l'indignation, puis une résistance populaire organisée. On pense notamment aux méthodes de recrutement particulièrement rugueuses et teintées de racisme. Ce modeste survol n'avait bien sûr pas pour objectif de minimiser la place du républicanisme dans l'histoire intellectuelle du Québec. Tout au plus souhaitions-

19 Jean Provencher, *op. cit.* p. 117.

nous profiter de ce numéro spécial pour rappeler le rôle des circonstances et de la conjoncture en histoire, en particulier pour expliquer de subites explosions de colère contre l'ordre établi, notamment lors des épisodes de résistance à l'enrôlement obligatoire. □

Charles-Philippe Courtois

Commémoration de 1812

FIN DE LA MASCARADE TRUDEAUISTE?

Les commémorations élaborées de la guerre de 1812 que le gouvernement conservateur de Stephen Harper a décidé de déployer s'attirent nombre de critiques au Québec. Cette commémoration se déploie en conjonction avec le jubilé de la reine Elizabeth II que le gouvernement fédéral a choisi de souligner en grande pompe et, il faut le noter, avec un vaste *revival* des symboles monarchiques dans l'appareil gouvernemental et les activités symboliques qu'il finance (comme la Fête du Canada). On est pourtant en droit de se demander si le Québec, paradoxalement, n'aurait pas à y gagner une vision plus claire de lui-même. C'est ce qu'il nous faudra tenter d'exposer.

Que symbolise la guerre de 1812?

D'emblée, la représentation historique mise de l'avant pour la commémoration de la guerre anglo-américaine de 1812 soulève des questions. La rhétorique qui y est associée présente la guerre de 1812 comme la véritable naissance du Canada et/ou de l'identité canadienne, avant les deux dates que l'historiographie canadienne-anglaise a privilégiées depuis quelques décennies : soit la Confédération et la Première Guerre mondiale.

La guerre de 1812 aurait rassemblé les Canadiens de diverses origines, anglophones, francophones, indiens, noirs, (catho-

liques comme protestants, serait-on tenté d'ajouter, mais on insiste moins sur cet aspect aujourd'hui), dans un commun rejet de l'annexion américaine. Pourtant, il faut rappeler que l'identité des « United Empire Loyalists » demeure tout de même britannique, comme celle du Canada pendant encore plus d'un siècle. Le changement de l'identité canadienne-anglaise, de britannique à *canadian*, n'est alors qu'embryonnaire; bien souvent, le plus important pour leur identité est de se reconnaître à la fois WASP et loyaliste.

La question est délicate car, au fond, l'identification britannique perdure jusqu'aux deux guerres mondiales, et même jusqu'aux années 1960 lors du fameux débat dans la Chambre des communes qui opposa Pearson et Diefenbaker au sujet de l'adoption de l'unifolié comme drapeau du Canada, abandonnant le Red Ensign et son Union Jack dans le coin supérieur gauche. Le changement ne put qu'être graduel. En revanche les Canadiens (c'est seulement plus tard qu'on dira Canadiens français) s'identifiaient déjà depuis longtemps comme tels ce qu'il ne faut pas confondre avec *Canadians*.

D'ailleurs, les histoires du Canada en langue anglaise, jusqu'au milieu du XX^e siècle, commençaient principalement à la Conquête à une époque où l'identité britannique du Canada demeurait primordiale.

En somme, il serait difficile d'affirmer qu'il s'agissait clairement pour les anglophones de l'Amérique du Nord britannique de défendre le Canada plutôt qu'un territoire de l'Empire – l'Amérique du Nord britannique – dans un conflit qui opposait avant tout Londres à Washington. On la nomme bien « guerre anglo-américaine », en anglais comme en français. Les Américains y ont trouvé un renforcement de leur identité distincte de l'Angleterre – leur hymne national a d'ailleurs été inspiré par des batailles en sol américain

durant cette guerre. À l'inverse, les Canadiens anglais ne pouvaient y trouver que la réaffirmation de leur loyalisme – ce qui n'était pas encore l'affirmation d'une identité nationale bien distincte de la Grande-Bretagne.

Ajoutons que les indiens du Midwest menés par Tecumseh ne se sont alliés au Canada britannique que pour défaire un ennemi commun, jamais par adhésion à une identité, ni même à une souveraineté, britannique ou canadienne, puisque leur but était un territoire indien indépendant (ou à la rigueur sous protectorat britannique).

De même, l'engagement des « Canadiens » (qu'on n'appelait pas encore Canadiens français) n'était pas sans quelques distances : une réticence de plusieurs à servir dans une guerre, comme en 1775-1776, qui ne devait pas sembler être la leur, ou une distanciation chez les membres des élites qui se sentaient une plus grande obligation à le faire, comme le rappelle le cas de Jacques Viger exhumé récemment par Bernard Andrès¹. Celui qui allait devenir le premier maire de Montréal en 1833 a servi comme officier de la milice (lieutenant puis capitaine des Voltigeurs) durant la guerre, et spécialement à la bataille de Sackets Harbor dans l'État de New York. Viger s'efforcera de faire honorer Salaberry et les Voltigeurs à propos de la victoire de Châteauguay (bataille à laquelle il n'a pas participé). Néanmoins, dans son texte satirique recueilli dans sa *Saberdache* en 1816, *La République des Maringouins*, il se moque de ce conflit. Un sentiment patriotique pancanadien ne transparait bien sûr pas dans un tel texte. L'historien Fernand Ouellet voulut en faire un élément loyaliste, et l'engagement des Voltigeurs une manifestation de loyalisme canadien-français. Mais Viger est

¹ Bernard Andrès, « 1812-2012 : Viger, Harper et la République des Maringouins », *Cahiers des dix*, no 65, 2011, p. 46-74.

aussi un patriote, un partisan modéré du parti de Papineau, qui préside le premier banquet de la Saint-Jean en 1834².

L'engagement des Voltigeurs, leur réussite à Châteauguay, me semble avoir été retenu un temps par notre historiographie et notre mémoire (jusque dans les illustrations d'Henri Julien), avant de sombrer dans un oubli graduel après la Première Guerre mondiale, pour répondre à deux besoins :

1. Une volonté politique : le Parti canadien réclamait à l'époque des droits politiques égaux à ceux des sujets britanniques en métropole.
2. La nécessité d'avoir des figures masculines modèles à proposer, sans iconoclasme, dans notre système scolaire catholique qui tenait à ne pratiquer qu'un loyalisme discret. Bref, l'exemple des Voltigeurs et de Salaberry pouvait servir tactiquement dans ce contexte à rétorquer aux arguments des loyalistes du Bas-Canada qui réclamaient l'anglicisation de la province et dénonçaient les risques de toute concession aux « nouveaux sujets » de Sa Majesté britannique. Politiquement, la guerre eut des effets au Bas-Canada avant même son déclenchement : le gouverneur Craig, manifestement « gallophobe », qui avait choisi l'affrontement avec le Parti canadien, et enfermé abusivement les rédacteurs du *Canadien*, fut rappelé en 1811 et remplacé par Prevost, un francophone protestant, qui se montra beaucoup plus accommodant pour la majorité, qu'il tenta de mener à l'assaut du territoire américain. Malgré l'embellie politique qu'il obtint au Bas-Canada³, sa retraite jugée à la bataille de Plattsburgh entraînera son rappel.

2 Pour ces renseignements sur Viger et Ouellet, voir Jean-Claude Robert, « Viger, Jacques », dans le *Dictionnaire biographique du Canada* en ligne : <http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?Biold=38357>.

3 Voir à ce sujet les études que Gilles Gallichan a consacrées à Pierre Bédard, chef du Parti canadien emprisonné sous Craig de façon arbitraire puis nommé juge sous Prevost, notamment dans *Les Cahiers des dix* nos 63, 2009 et 64, 2010 (mais aussi le *Bulletin d'histoire politique*).

Voici ce qu'en dit *L'Encyclopédie canadienne*, dans un article certainement antérieur au programme de commémorations actuel :

Il réussit à apaiser les politiciens canadiens les plus influents et obtient la confiance de l'Église catholique, si bien que lorsque la guerre contre les États-Unis est déclenchée, les habitants s'empressent de s'enrôler en grand nombre dans la milice et de participer aux dépenses nécessaires à la défense de leurs terres⁴.

De récentes recherches permettent de nuancer cette affirmation quant aux Canadiens⁵. Malgré quelques discours ampoulés, le loyalisme des Canadiens est souvent circonstanciel et tiède. Tout au long du XIX^e siècle, depuis le mouvement canadien-patriote du début jusqu'au nationalisme catholique de la fin du siècle, ils s'attachent surtout à défendre et affirmer leur nationalité. D'ailleurs, contrairement à celles des Canadiens anglais, leurs institutions se nomment toujours plus volontiers « nationales » que « royales » ou « impériales ». Il n'empêche, on constate ici sur quelle base le gouvernement de Stephen Harper a pu se fonder pour développer cette vision de deux Canadas unis dans leur rejet de la République américaine (de la Révolution) aussi bien que de l'annexion.

Certes, la guerre de 1812 s'y prête mieux que l'invasion de 1775-1776, par exemple, qui concerne avant tout les Québécois (les « Canadiens » de la province de Québec), faute d'Anglais présents. Néanmoins, pareille représentation soulève autant de questions que le choix de la Première Guerre mondiale et en particulier de la bataille de Vimy que

4 Wes Turner et James Marsh : « Sir George Prevost », *Encyclopédie canadienne* : <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/sir-george-prevost>

5 Voir notamment Luc Lépine, « Les cours martiaux durant la guerre de 1812 », *Cap-aux-Diamants*, no 43, 1995, p. 32-35. Je remercie l'historienne Béatrice Richard qui m'a fait découvrir cette étude.

précédemment – dans une optique qu'on peut sans doute associer davantage au courant libéral – on présentait comme le creuset d'une nouvelle identité nationale, canadienne, partagée par les différents peuples du Canada (anglophones et francophones en particulier), en voie de se démarquer de l'identité britannique et impériale. Le fait le plus marquant quant à l'unité de la Confédération, durant cette guerre, la crise de la Conscription, qui oppose violemment le Canada français au reste du Canada y compris chez les libéraux de Laurier qui perdent leurs appuis anglophones et leurs députés le temps de cette crise, se voyait gommer par ce mythe d'une nouvelle identité qui s'impose grâce à l'engagement, au courage et à la réussite de frères d'armes de partout au Canada qui deviennent l'expression non plus, supposément, des forces de l'Empire, mais bien d'un Dominion en processus de maturation. À côté du mythe de Vimy, sur le plan de la constitution d'une nouvelle identité, les conservateurs espèrent développer celui de 1812.

Quelle est donc la valeur ajoutée que pourrait apporter une redécouverte de 1812? Je crois qu'il est impossible de dissocier l'intérêt pour 1812 de l'intérêt renouvelé pour les symboles monarchistes que démontre le gouvernement conservateur. D'ailleurs, cette année, les célébrations de la Fête du Canada sont concentrées sur le jubilé de la reine ou l'anniversaire de la guerre de 1812. Il y a là beaucoup plus qu'une coïncidence fortuite entre deux anniversaires.

Résurgence de l'identité canadienne-anglaise

En réalité, le renouveau de l'intérêt pour la guerre de 1812 et pour les symboles de la monarchie britannique témoignent d'un phénomène identitaire et politique: la réaffirmation d'une identité canadienne-anglaise de plus en plus décomplexée. Il s'agit d'un retour aux sources, concernant ce

qui distingue le Canada anglais des États-Unis, après des décennies d'accentuation du caractère social-démocrate du Canada, d'une part, et d'une identité bilingue et biculturelle, puis multiculturelle, d'autre part.

Comment se définissait le Canada anglais traditionnellement? Face au Canada français, c'était simple, il était anglo-saxon (à tout le moins germanique), de langue anglaise, protestant. Mais pour bien le définir vis-à-vis des États-Unis, dont l'identité WASP fut fortement affirmée jusqu'à l'élection de John F. Kennedy au moins, un élément apparaissait comme central: le loyalisme, c'est-à-dire le rejet des idéaux démocratiques, républicains et indépendantistes américains. Le Canada anglais valorisait donc un éthos plus conservateur, laissant plus de place aux valeurs hiérarchiques, aristocratiques, sur le modèle britannique, que la culture américaine, plus populaire, égalitaire, moins traditionaliste.

Cette différence a bien sûr eu du mal à se maintenir au XX^e siècle, sous la pression combinée de deux courants. D'une part, sur le modèle de la Grande-Bretagne marquée par un mouvement syndical vigoureux relayé par des intellectuels sociaux-démocrates, et surtout par les gouvernements travaillistes et le triomphe du keynésianisme, le Canada, même anglais, évolua de plus en plus vers la gauche. À l'époque de la naissance du CCF, durant la Grande Dépression, le Canada l'était toujours moins que les États-Unis du New Deal, sous Roosevelt. C'est véritablement suite à la Deuxième Guerre mondiale que la Grande-Bretagne et le Canada vont changer. On pourrait croire que le caractère «plus aristocratique», moins populaire et démocratique des institutions canadiennes pouvait se convertir aisément au caractère «plus technocratique» qui marque les démocraties d'Europe de l'Ouest, Royaume-Uni y compris, après 1945, laissant les États-Unis développer une voie

quelque peu originale, plus libérale et à droite que le reste de l'Occident après cette date. Même depuis la «révolution conservatrice» pratiquée simultanément au Royaume-Uni et aux États-Unis dans les années 1980, sous Thatcher et sous Reagan, la différence en termes de services sociaux restait importante entre les deux États, le Royaume-Uni demeurant plus proche du «modèle européen» que du modèle américain⁶. Le Canada a suivi une évolution social-démocrate après 1945 qui le rapprochait de la Grande-Bretagne et l'éloignait des États-Unis, les gouvernements, libéraux surtout, reprenant beaucoup des idées mises de l'avant par le CCF. Tant et si bien que l'assurance-maladie, mise en place dans les provinces et renforcée par la loi canadienne sur la santé, a revêtu les oripeaux d'un symbole identitaire fort du Canada, spécialement dans l'opinion canadienne-anglaise.

D'autre part, le parti libéral au pouvoir le plus souvent au Canada entre 1896 (élection de Laurier) et 2006 (premier gouvernement de Stephen Harper), s'appuie durant les premières décennies de cette période, sur de forts appuis québécois (plus précisément, canadiens-français, même en dehors du Québec), sensibles au nationalisme canadien-français, et canadien, mais peu sensibles, bien sûr, aux symboliques impériales et loyalistes. Les crises de la conscription en ont donné une illustration saisissante.

Or, la pression du nationalisme canadien-français puis québécois s'est faite de plus en plus pressante à partir du milieu du siècle. Les élus québécois ou canadiens-français du parti libéral fédéral furent enclins à favoriser une émancipation toujours plus poussée du Canada non seulement du statut colonial, mais de la symbolique coloniale, pour l'amener à intégrer les symboles du nationalisme québécois originel, le

6 Reste à savoir si les réformes entamées sous le gouvernement de David Cameron, à la faveur de la crise de 2008, amèneront un changement plus profond à cet égard.

nationalisme «canadien» au sens ancien du terme: castor, feuille d'érable, hymne *Ô Canada*, et à ajouter à cela un changement plus que symbolique des institutions fédérales et des lois pour faire une place aux francophones et à la langue française, avec la politique sur le bilinguisme. Le changement majeur en termes de statut est certainement survenu en 1931 avec le Statut de Westminster qui accordait aux Dominions la souveraineté en matière de politique étrangère. Pourtant, le Canada continuait de se présenter et de s'affirmer comme britannique. Ses forces étaient intégrées aux forces britanniques durant la Deuxième Guerre mondiale. Ce n'est qu'au lendemain de la guerre que le Canada implantera une citoyenneté proprement canadienne puis mettra fin aux appels aux Conseil privé, accordant à la Cour suprême le statut de dernier recours juridique pour les citoyens de la confédération. Dans les années 1960, le drapeau unifolié est adopté. Ce n'est qu'en 1980 que le *Ô Canada*, un hymne composé par Calixa Lavallée sur un poème de Basile Routhier dont la première avait marqué la Saint-Jean-Baptiste de 1880, un hymne originellement issu du nationalisme canadien-français comme l'expriment clairement ses paroles originales (en français seulement), remplaça le *God Save the Queen/King*, l'hymne national britannique qui était aussi celui du Canada.

Il apparaît évident que les conservateurs fédéraux aimeraient s'éloigner de ces deux fondements identitaires pour se rapprocher du modèle américain. Cela les incite, en plus de la tradition conservatrice canadienne-anglaise qui y ramène naturellement, à redécouvrir un modèle originel de distinction vis-à-vis des États-Unis, l'identité loyaliste.

C'est l'identité originelle du Canada anglais et cette mythologie y conserve par conséquent des racines profondes. Si c'est la Conquête qui fait du Canada un territoire bri-

tannique, annexant la Nouvelle-France à l'exclusion de la Louisiane, vidant l'Acadie de ses habitants, c'est l'exode des Loyalistes en 1783 qui amène véritablement une population de langue anglaise à s'enraciner ici. C'est surtout vrai des deux Canadas, mais aussi du Nouveau-Brunswick et d'une bonne partie des Maritimes. Cette culture s'est déplacée vers l'Ouest, en Colombie-Britannique et dans les Prairies. La Colombie-Britannique a été colonisée très tardivement, au XIX^e siècle, alors que l'Empire britannique était à son apogée. Les symboles impériaux, en parfait accord avec le loyalisme canadien-anglais, s'y retrouvent donc avec force : dans le nom de la capitale (Victoria), le nom de la colonie, qui signifie « Amérique britannique », son drapeau (qui intègre l'Union Jack), etc. Dans les Prairies, les origines variées des colons ont amené beaucoup d'observateurs, dès le début du XX^e siècle, à faire la comparaison avec l'identité américaine. Mais dès l'acquisition du territoire, en 1869-1870, la première rébellion des Métis, à la Rivière Rouge, les oppose aux colons et officiels ontariens, orangistes pour la plupart, chez qui le loyalisme est un élément identitaire déterminant. Ce sont eux qui pilotent le fondement des premières institutions des provinces des Prairies. Les colons originaires de partout s'intégrèrent donc à ce moule institutionnel.

La prétendue ambivalence des Québécois

Imagine-t-on les campagnes référendaires avec l'hymne *God Save the Queen* ? Tous ces changements sur le plan de la symbolique et de l'identité canadienne, du visage que renvoie le gouvernement fédéral, comme de la place qui y est faite au français et aux francophones, débutés sous Pearson, se sont accélérés sous Trudeau après l'adoption de la loi sur le bilinguisme en 1969. Il serait difficile de soutenir que ces changements n'eurent aucun effet dans le débat constitutionnel qui mobilisa le Québec depuis la fondation du Parti

québécois en 1968. Le fait même que le Canada fût dirigé par des chefs québécois, des libéraux ayant implanté ces réformes, Trudeau puis Chrétien, ne pouvait que peser dans les débats sur la question nationale.

Le débat aurait été complètement différent s'il avait opposé un Lévesque à un chef canadien-anglais comme le leader des conservateurs sous Trudeau, Robert Stanfield, à la tête d'un parti plus attaché à l'identité loyaliste du Canada et plus attiré par la reconnaissance du biculturalisme et des deux peuples fondateurs que par la politique du bilinguisme de Trudeau. Trudeau pilotait ce qui avait toute l'apparence d'un changement d'identité du Canada. Les libéraux après l'irruption des «trois colombes», présidaient à ce qui pouvait ressembler, aux yeux des Canadiens anglais, à une québéçisation du pays, laquelle ne put que rendre ce pays plus acceptable aux Canadiens français inquiets du changement constitutionnel proposé par un parti associé au gauchisme échevelé, le PQ. C'est un phénomène capital pour comprendre l'issue de ces campagnes référendaires, la division de l'opinion francophone, que de rappeler que contrairement à ce qu'on observe auprès de plusieurs petites nations occidentales qui ont obtenu leur indépendance, les Québécois ont eu à choisir entre deux chefs nationaux forts défendant des projets opposés. La fin de non-recevoir exprimée par Trudeau mettait le projet de souveraineté-association de Lévesque en difficulté.

Beaucoup d'observateurs en ont conclu que l'ambivalence caractérisait les Québécois. Est-ce un choix privilégié par eux? C'est la thèse de Jocelyn Létourneau. Est-ce le résultat d'un manque de maîtrise de leur destinée? C'est la thèse défendue par Yvan Lamonde à l'occasion d'un débat avec Létourneau. Lamonde rappelait que les Québécois ont été placés en situation coloniale sous le régime britannique, avant d'être concrètement mis en minorité dans l'Union

puis la Confédération, sans la prise sur leur destinée qui leur aurait permis de formuler une autre aspiration avant la période récente, du moins à la suite de la répression du mouvement patriote. L'échec des Patriotes, leur situation d'infériorité économique, leur isolement sur la scène internationale, l'absence d'alliés solides au sein de ce qui était le plus grand empire du monde à l'époque, ne leur laissait guère d'autres options. Le nationalisme s'est donc longtemps concentré sur la reconstruction des forces de la nation, en attendant un éventuel affaiblissement de l'Empire britannique. *L'Action française* espérait déjà, en 1922, un effondrement de ce dernier qui offrirait l'occasion de réaliser l'indépendance du Québec.

Cette ambivalence ne serait donc pas un choix privilégié, une préférence des Québécois, mais le résultat d'une longue habitude au manque de choix, à la crainte de risques réels pesant sur une nation bien petite (surtout au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle). Nous avons tâché de soumettre un nouvel élément d'explication ici : l'importance du changement de l'image du Canada, de son changement identitaire, l'éloignant des symboles loyalistes autant que de l'unilinguisme, pour y ajouter une plus grande présence canadienne-française et de langue française à partir des années 1960, par les libéraux.

Dans *Le confort et l'indifférence*, Denys Arcand montre un René Lévesque faible, et une population faiblement remuée par la question de l'identité. S'exprime surtout une inquiétude matérielle, dépourvue d'états d'âme sur le plan identitaire. Mais dans ce contexte nouveau créé par les gouvernements de Pearson et de Trudeau, la question identitaire ne se posait plus dans les mêmes termes : il n'y avait plus d'un côté, un pouvoir canadien-français et, de l'autre un État massivement canadien-anglais et loyaliste comme

c'était encore le cas sous Duplessis. Comme le rappellent plusieurs extraits de discours de Chrétien et de Trudeau durant la campagne référendaire, les chefs libéraux pouvaient clamer que le Canada, avec ses immenses richesses, «c'était à nous»: leur pouvoir à Ottawa, en français, donnait de la crédibilité à cette affirmation, que n'aurait jamais pu mettre de l'avant un gouvernement comme celui du premier ministre conservateur Diefenbaker, ni non plus ceux des libéraux d'avant ces changements majeurs des années 1960.

Car il vaut la peine de le rappeler: une très forte majorité de Québécois sont en fait attachés à l'identité québécoise, son affirmation et sa continuité. Au cours des années 2000, au moment où le gouvernement Harper adoptait une motion reconnaissant la nation québécoise, des sondages montraient qu'environ 72 % des Québécois considéraient que le Québec est une nation; un nombre quasi équivalent étaient en faveur de la constitution d'une équipe nationale de hockey du Québec pour les tournois internationaux. Ce printemps, *Le Devoir* publiait des sondages montrant que 71 % des Québécois aimeraient que le débat constitutionnel soit relancé et que la constitution du Canada adoptée en 1982 soit modifiée de façon à permettre l'adhésion du Québec.

Qu'en conclure? Cela révèle sans doute davantage un attachement au «Québec d'abord». Plus que le choix de privilégier l'ambivalence, on peut y voir l'échec de leaders nationalistes à fédérer leur camp, ou le succès d'anti-nationalistes à diviser les nationalistes en ralliant les plus mous par quelques concessions au nationalisme, comme les changements symboliques apportés par les libéraux et la politique du bilinguisme. Voilà qui permet aussi d'expliquer «l'indifférence» de plusieurs Québécois au «patriotisme ordinaire⁷» du dis-

7 Pour reprendre le concept mis de l'avant par Mathieu Bock-Côté dans *Fin de cycle. Aux origines du malaise politique québécois*, Montréal, Boréal, 2012.

cours du OUI en 1980. Le fait que seulement 40 à 49 %, et non 70 % ou 72 % des Québécois soient en faveur de la souveraineté doit en effet soulever des questions. En d'autres mots, de 20 à 30 % de Québécois sont pour le Québec d'abord mais ne votent pas OUI. Pourquoi ? Par un fort sentiment d'attachement au Canada ? Chez certains, mais sûrement pas pour l'ensemble. L'inquiétude et le manque d'assurance (cultivés éhontément dans la campagne de 1980), l'espoir d'obtenir une réforme... Faire monter le pourcentage à 55 % ou 60 % implique d'en convaincre un plus grand nombre que c'est la meilleure voie, la plus réaliste, la plus souhaitable.

1. La transformation du Canada par les libéraux rendait le Canada plus québécois. 2. Son opposition à la souveraineté-association (refus de négocier) affaiblissait cette position. Cela étant en partie périmé, reste la confusion engendrée par l'affrontement entre deux grands leaders québécois. Il est plus facile de rallier les 70 % dans une position commune des nationalistes vis-à-vis le Canada anglais incarné par un chef canadien-anglais... Celle-ci ne put engendrer une confusion identitaire et politique, qui a de bonnes chances d'être en voie de se dissiper.

Le Canada anglais s'émancipe en ce moment du Québec un peu comme si le Québec était souverain. Mais c'est parce qu'il semble pouvoir se permettre de l'ignorer désormais, comme il ne le pouvait plus le faire au milieu du XX^e siècle. Ce faisant, le vrai Canada, un Canada anglais, britannique dans ses origines, qui continue de se définir par opposition aux États-Unis, resurgit et peut se le permettre, sans complexe. Si une telle évolution se poursuit, la confusion identitaire des Québécois que le Canada des « trois colombes » visa à forger et à entretenir risque peut-être de se dissiper. □

Marc Chevrier*

**Entre anti-républicanisme
et pétromonarchie**

LA RÉPUBLIQUE DE NULLE PART

À entendre les cris d'orfraie poussés par les médias québécois depuis que le gouvernement Harper a remis à l'honneur les symboles royaux qui ont toujours servi de fondements à l'État canadien depuis la Conquête, on pourrait croire que le Québec serait naturellement, spontanément, de toute évidence, une terre hospitalière à la république. Or, justement, ce n'est pas le cas.

Pour nombre de Québécois, de la même manière que la liberté est une marque de yaourt, la république désigne au plus une marque de cafés branchés ou une destination vacances. Dans son sens politique fondamental, l'idée ne renvoie à rien qui vaille. L'idée républicaine au Québec a certes existé, mais en sourdine, toujours latente, rarement déclarée, déguisée sous toutes sortes d'avatars, sans cesse prise pour autre chose qu'elle-même. Ce n'est pas parce que le Québec a une origine et des connivences françaises que l'idéal républicain y a pris souche. Ce n'est pas parce que ses élites politiques et intellectuelles ont eu le loisir de lire, au cours de son histoire, Rousseau, Montesquieu, Jefferson, Lamartine et Jaurès et de suivre les naissances des républiques française et américaine, qu'une pensée républicaine s'est installée au Québec. En fait, une telle pensée s'est exprimée dans son histoire, mais c'est là encore un secret

* Professeur, département de science politique, Université du Québec à Montréal

encore bien gardé. Pour tout dire, au Québec, la république n'est rien, puisqu'elle est absente du vocabulaire de la classe politique; aucun parti majeur ne l'invoque, pas même les souverainistes québécois, dont les incantations en appellent à la création d'une terre souveraine, sans se rendre compte qu'il leur faudra fonder une République du Québec, et donc s'extraire de la logique monarchiste et antirépublicaine du régime canadien. Et les historiens et les quelques spécialistes des sciences sociales qui étudient l'histoire du Québec ne voient nulle république dans leur tableau, ni thème ou accent républicain, sauf peut-être dans une période reculée, celle des Patriotes, qui en aurait donné une expression figée, laissée en déshérence, sans conséquence sur l'évolution politique du Québec.

Or, après une longue période d'oubli, la république semble vouloir réapparaître au Québec, quoique de manière très timide, sur le front intellectuel plutôt que politique. Quelques historiens, sociologues et politistes ont peu à peu remis en question un grand récit libéral, suivant lequel les luttes et les idées politiques depuis les Patriotes jusqu'à la Révolution tranquille ont essentiellement opposé un libéralisme moderniste et un conservatisme défenseur de la tradition et de la survivance nationale.

Ce que nos historiens ont souvent pris pour du libéralisme « progressiste » ou « radical » tenait davantage de ce que nous pourrions appeler aujourd'hui de l'humanisme civique ou du républicanisme qui, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada français, s'est dressé contre le projet de monarchie commerciale whig et contre-révolutionnaire auquel avaient adhéré les élites anglaises depuis la Glorieuse révolution de 1688, à Londres comme à Toronto, Kingston, Québec et Ottawa. Cette relecture de notre histoire politique doit beaucoup aux travaux de Louis-Georges

Harvey et de Stéphane Kelly¹, qui se sont inspirés de ceux de l'école historique inaugurée par John G.A. Pocock et Quentin Skinner. Ces derniers mirent au jour un discours républicain néo-romain, distinct du libéralisme qui l'avait concurrencé dans les grands débats marquants de la révolution anglaise du XVII^e siècle². Le discours des révolutionnaires américains rebelles contre la Couronne britannique était largement imprégné de cet humanisme civique³. Grâce aux analyses de Harvey et de Kelly, nous savons que les élites canadiennes qui critiquèrent le gouvernement colonial puis se rebellèrent contre lui entre 1819 et 1840 avaient emprunté à l'imaginaire et aux arguments du Country Party en Grande-Bretagne et des révolutionnaires américains, réfractaires au libéralisme du Court Party qui avait longtemps dominé la politique anglaise après 1688. Bien que la «révolution» politique des Patriotes⁴ ait échoué en 1837-38, leur discours républicain a survécu à la répression coloniale et à l'hégémonie de l'Église catholique et continué d'imprégner, sous des appellations et des mouvements divers, les débats politiques au Bas-Canada et au Québec.

1 Voir notamment les travaux suivants : Louis-Georges Harvey, *Le Printemps de l'Amérique française*, Montréal, Boréal, 2005 ; Stéphane Kelly, *La petite loterie*, Montréal, Boréal, 1997. Notons la parution récente d'un numéro entier du *Bulletin d'histoire politique* dédié à l'idée de république au Québec, volume 17, no 3, printemps-été 2009, comportant six articles consacrés à la question. Voir aussi Dzavid Dzanic, « "Le germe de la liberté" : les républicains du Bas-Canada et les révolutions européennes de 1848 », *Mens*, volume 9, no 1, 2008.

2 De John G.A. Pocock, voir les ouvrages *The Machiavellian Moment*, Princeton, Princeton University Press, 1975. (Traduction : *Le Moment machiavélien*, Paris, Presses universitaires de France, 1997) ; *Virtue, Commerce and History. Essays in Political Thought in the Eighteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985. De Quentin Skinner, voir *The Foundation of Modern Political Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978 ; *La liberté avant le libéralisme*, Paris, Seuil, 2000.

3 Voir notamment Bernard Bailyn, *The Ideological Origins of the American Revolution*, Cambridge, Massachusetts, Belknap Press, 1967.

4 Ève Circé-Côté, cette républicaine éminente injustement oubliée, a, la première, saisi la portée révolutionnaire du mouvement patriote. Voir son *Papineau, son influence sur la pensée canadienne*, Montréal, R.A., Regnault & Cie, imprimeur, 1924, réimprimé chez Lux éditeur.

Les raisons intellectuelles d'une étonnante éclipse

Pourquoi alors nos intellectuels ont-ils levé le nez sur un si riche filon républicain? La raison en est que nos historiens et spécialistes des idées politiques avaient longtemps eu pour cadre théorique sous-jacent la théorie du fragment. Défendue notamment par Louis Hartz aux États-Unis, cette théorie suppose que les conditions de fondation d'une société façonnent la naissance des idéologies⁵. Ainsi, selon Hartz, le socialisme n'a jamais vraiment pu prendre racine aux États-Unis parce que la société coloniale américaine, déjà très égalitaire, était dénuée de véritable féodalité. Elle était, par sa nature même, un terrain fertile aux idées de contrat et de liberté individuelle si chères à John Locke. Nos historiens ont en quelque sorte suivi un raisonnement similaire⁶. Pour beaucoup d'entre eux, la Nouvelle-France, avant la conquête, était une société féodale sous un régime absolutiste. Le langage de la liberté politique étant inconnu aux colons néo-français, il fallait le leur apprendre, voire le leur imposer, grâce aux providentiels Britanniques. En bons élèves du maître, les Canadiens français, une fois qu'ils goûtèrent aux libertés anglaises, en demandèrent plus, sans varier le langage de départ. Bien que plusieurs historiens aient mis en doute les rigueurs de l'absolutisme associé à la Nouvelle-France ou aient démontré que les Canadiens ne tardèrent pas à réclamer après la Conquête les libertés démocratiques, sans attendre les leçons du maître⁷, on n'a pas remis en question l'idée que la démocratie au Québec a fait son entrée dans

5 Louis Hartz, *Histoire de la pensée libérale aux États-Unis*, Paris, Economica, 1990.

6 Au Canada, le disciple de Hart fut Gad Horowitz, qui appliqua au Canada un schéma d'analyse similaire à celui de Hartz. Voir son article «Conservatism, Liberalism and Socialism in Canada: An Interpretation», *Revue canadienne d'économie et de science politique*, vol. 32, 1966, p. 143-170.

7 Voir les travaux de Pierre Tousignant, «L'acte de naissance de la démocratie représentative au Canada, *Forces*, no 96, 1991-1992, p. 4-10.

l'histoire par la porte du libéralisme à l'anglaise. Beaucoup d'historiens se sont querellés sur les effets de la Conquête; certains ont tenté d'expliquer les crises politiques du XIX^e siècle au Canada français par la persistance des mentalités de l'Ancien régime; les premiers surgeons de liberté politique naquirent pour eux grâce à l'alliance entre libéralisme et nationalisme au sein d'une petite bourgeoisie professionnelle hostile au clergé, à la colonisation et au capitalisme britanniques⁸; pour d'autres, la conquête instaura un régime de domination coloniale incapacitant, qui n'aurait cependant pas empêché les élites canadienne-françaises de s'exposer aux idées radicales françaises et américaines⁹.

La littérature québécoise sur les idéologies politiques, du moins celle qui a précédé le regain récent pour l'histoire des idées politiques, s'est distinguée par certains traits. 1- Un certain provincialisme; beaucoup des études ont traité leur sujet en vase clos, en faisant abstraction de l'histoire coloniale britannique, de l'histoire britannique tout court ou de l'histoire comparée des sociétés avec lesquelles le Canada français partageait des similarités¹⁰. En réalité, les élites politiques du XIX^e siècle évoluaient dans un monde référentiel très vaste, transnational, impérial, atlantique¹¹, et témoignaient d'une conscience assez vive de cette réalité. 2- La faible théorisation; les spécialistes des idéologies politiques théorisent assez peu leur matière; ils s'interrogent assez peu sur la provenance des idées, leur portée philosophique

8 Pensons notamment aux travaux de Fernand Ouellet et de Jean Hamelin.

9 Ce que font ressortir les études de Maurice Séguin, Michel Brunet et Jean-Pierre Wallot.

10 Gérard Bouchard a certes fait de l'histoire comparée, mais entre le Québec et les sociétés du nouveau monde, évitant de cette manière d'inscrire le Québec dans le monde britannique ou atlantique comme tel. Voir *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*. Essai d'histoire comparée, Montréal, Boréal, 2000.

11 Voir notamment Linda Cardinal, «Le Québec et le monde atlantique», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 17, no 3, 2009, p. 17-28.

et normative, sur leur sociohistoire, etc.¹². 3- Enfin, le matérialisme. Sous l'influence du marxisme, beaucoup d'historiens et de sociologues n'accordèrent guère d'importance aux idées politiques, et préférèrent donc étudier en détail l'infrastructure socioéconomique pour appréhender une superstructure idéologique sur laquelle il n'avait pas lieu de s'appesantir. L'école révisionniste ou moderniste qui a mis à l'honneur l'étude de l'histoire sociale à partir des années 1960 au Québec, avec l'ambition de le dépeindre sous les traits d'une société normale, a ainsi relégué au second plan l'histoire politique, jugée trop événementielle ou idéologisée¹³. En ne remettant pas en cause la primauté du clivage entre libéralisme et conservatisme, qui plaquait l'opposition entre modernité et tradition, cette école élaborait à sa manière une philosophie de l'histoire implicite, qui voit la société cheminer dans la voie du progrès et de l'élimination des exclusions sociales, grâce aux vertus adaptatives de la société et des institutions. C'est une philosophie de l'histoire de type libéral et légitimiste qui voit dans l'intégration le but ultime du politique, en croyant se dispenser du concept de domination. On voit dès lors pourquoi au Québec les débats qui ont tourné autour du sens de la liberté, du régime et de

12 Voir par exemple Jean-Paul Bernard, *Les rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Les Presses de l'université du Québec, 1971. Il y a bien sûr d'excellents ouvrages sur les idéologies et les idées politiques au Québec, quoique leurs auteurs y théorisent assez peu le libéralisme. Voir notamment Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Boréal, 1993; Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000; Fernand Dumont, Jean Hamelin, Fernand Harvey et Jean-Paul Montmigny (dir.), *Idéologies au Canada français 1900-1929*, Sainte-Foy, Presses de l'université Laval, 1974.

13 Sur ce débat, voir notamment Jean-Marie Fecteau, « La quête d'une histoire normale: réflexion sur les limites épistémologiques du "révisionnisme" au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, no 2, 2005, p. 31-38. Quelques ouvrages de cette école moderniste: Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain, tome 1, De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal, 1989, 758 p.; les mêmes auteurs, avec François Ricard, *Histoire du Québec contemporain, tome II, Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, 834 p.

l'obligation politiques, de la fondation démocratique, des conditions de la domination légitime n'ont guère retenu l'attention de nos spécialistes des idéologies politiques.

La veine républicaine au Québec

Abordons maintenant cette tradition politique républicaine cachée, par périodes. Dans une première période, dite pré-représentative, c'est-à-dire, avant l'introduction du gouvernement représentatif à l'anglaise en 1791, les idées républicaines ont connu une longue gestation. Tout d'abord, contrairement à l'image d'Épinal qui connut une grande fortune dans l'historiographie anglo-américaine assimilant la Nouvelle-France à l'absolutisme despotique, celle-ci fut un laboratoire social mouvant. Il est clair que la société de la Nouvelle-France multipliait les écarts avec la société française d'ancien régime; dans ses marges, avec les Indiens blancs, comme sur les terres seigneuriales, des libertés étonnantes pour l'époque s'élaboraient. L'administration coloniale, pas si éloignée de l'idéal classique de la monarchie tempérée, contenait imparfaitement l'indiscipline et les ambitions de ses sujets. Des récits de voyage percutants, tels que les dialogues du Baron de Lahontan, inspirés par la radicale égalité des sociétés amérindiennes, préfigurèrent les idées révolutionnaires du XVIII^e siècle¹⁴.

À la suite de la Conquête, la société canadienne perdit son aristocratie et son armée; cependant une petite élite bourgeoise se constitua, formée aux humanités classiques et exposées aux idées françaises et américaines, les unes apportées par l'immigration et la diffusion des écrits¹⁵, les autres

14 Sur cette question, voir Marc Chevrier, «La République néo-française», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 17, no 3, 2009, p. 29-58.

15 Robert Lahaise, «La Révolution française vue par le Québec», dans Michel Allard et Suzanne Boucher (dir.), *1789 enseigné et imaginé. Regards croisés France-Québec*, Montréal, Éditions Noir sur Blanc, 1990, p. 57-82.

par les Américains eux-mêmes qui tentèrent en 1774-75, par les armes et la plume, de convaincre les Canadiens de joindre leur combat contre le tyran colonial. Après 1784, des réformistes francophones s'allièrent avec des marchands britanniques installés dans la colonie pour réclamer un gouvernement représentatif. Cette nouvelle élite qui avait fait le pari de la liberté anglaise lisait aussi Rousseau, Montesquieu, Jefferson, Harrington et Bolingbroke et possédait donc une culture politique assez riche pour l'époque. Durant cette période où les Canadiens firent l'expérience de l'absolutisme colonial anglais, plusieurs esprits républicains se démarquèrent, tel Pierre de Calvet, qui dénonça jusqu'à Londres les injustices du régime et formula une critique originale du droit de conquête, et Henri Mézières, assisté d'Edmond Charles Genêt, qui promut au Bas-Canada les idéaux proclamés par la révolution de 1789.

Dans la colonie divisée en deux, le gouvernement de William Pitt introduisit en 1791 le gouvernement représentatif, quoique suivant un agencement institutionnel digne du temps des Stuart que les Anglais eux-mêmes avaient rejeté un siècle plus tôt. Vite la politique au Bas-Canada révéla un conflit irréconciliable entre une assemblée élue, élisant massivement un Parti canadien, devenu patriote en 1826, et un gouvernement colonial acquis aux intérêts de la minorité marchande anglo-écossaise, qui bloquait les initiatives de l'Assemblée et monopolisait les nominations et les faveurs. Dans ses débuts, le mouvement patriote plaidait pour l'égalité de traitement des sujets bas-canadiens avec les sujets britanniques; la loyauté à la couronne devait emporter le droit de jouir des libertés anglaises. Mais progressivement, à partir de 1830, en butte aux fins de non-recevoir du pouvoir anglais, il se tourna vers le républicanisme américain et redoubla ses attaques contre le gouvernement colonial, en empruntant au répertoire des arguments du Pays menacé

par la Cour. Le conflit larvé entre l'assemblée patriote et la Cour vice-royale précipita les rébellions de 1837-38, réprimées illico, auxquelles le pouvoir colonial répliqua par un long régime martial et l'imposition d'une union entre les deux colonies, qui avait pour précédent l'union anglo-irlandaise de 1800, imposée elle aussi à la suite d'une rébellion.

Le moment républicain de 1820-1840 déploya diverses thématiques né-romaines ou républicaines qui tranchaient avec le libéralisme whig. Tout d'abord, la revendication d'une véritable liberté constitutionnelle pour la colonie, qui emporte le droit pour sa population et ses représentants de réformer les institutions et la constitution pour les adapter à l'état social égalitaire bas-canadien. Au plus fort de la revendication patriote, des assemblées primaires du peuple se tinrent dans la vallée du Saint-Laurent devant culminer à l'automne 1837 par la convocation d'une convention chargée de rédiger une nouvelle constitution sur le modèle des conventions américaines. Pour les Américains, la convention formait un mécanisme extraordinaire de représentation qui recréait les conditions de l'état de nature par lequel le peuple exerçait sa liberté de création d'un corps politique nouveau. Même si le principe des nationalités n'avait pas encore atteint la clarté d'expression qu'il trouvera en Europe en 1848, les Patriotes avaient déjà, au seuil des rébellions de 1837-38, pris conscience de ce qu'une nation ne peut tomber sous l'obéissance d'une autre et saisi la dimension émancipatoire de leurs revendications¹⁶.

Omniprésente dans le discours patriote était la dichotomie vertu/corruption. La vertu publique des citoyens et des élus constituait pour les Patriotes un ingrédient indispensable

16 Voir Yvan Lamonde, «La nationalisme culturel faute de nationalisme politique», dans Guy Lachapelle (dir.), *Le destin américain du Québec: américanité, américanisation et antiaméricanisme*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2011, p. 61-63.

de la vie politique, que la seule opération des lois et des institutions ne pouvait soutenir. Selon eux, la corruption du régime colonial et ses complaisances avec les grands marchands et les industriels minaient la vertu publique. La corruption par l'argent, les bonnes places et les honneurs valait perte d'indépendance, qui atteignait la fibre morale du parlementaire comme du simple citoyen. De la même manière, la corruption résultant de la domination coloniale dépouillait la population des ressorts moraux et de la dignité requise pour agir librement.

Les Patriotes idéalisèrent certes la société bas-canadienne : une société plébéienne, sans ordre aristocratique, égalitaire dans la distribution de la propriété et imbuë de l'esprit du nouveau monde. En cela, elle était comparable selon eux à la société américaine ou aux Romains de l'antiquité. La république agraire qu'ils appelaient de leurs vœux devait vivre d'émulation qu'encouragerait l'élection généralisée des charges publiques. Sobre et travailleuse, elle devait résister aux séductions du luxe et de la consommation ostentatoire et passagère. La liberté politique reposant sur l'indépendance réelle, en propriété, des citoyens, les Patriotes dénoncèrent l'aristocratie de l'argent qui pervertissait l'esprit public. Mais fascinés par la prospérité manufacturière des États-Unis, ils se sont résolus à la création d'une banque nationale, sur le modèle des *state banks* introduites sous la présidence de Jackson. Aujourd'hui encore mal comprise, la pensée économique des Patriotes est ramenée à du simple agricuturisme¹⁷. Enfin, convaincus que l'instruction publique forme le citoyen vertueux, ils parvinrent à instaurer en 1829 un système d'écoles publiques, quatre ans avant que le ministre François Guizot n'en fit autant en France, et dix ans avant

17 Voir notamment Guy Lachapelle, « L'américanité du Québec au temps de Louis-Joseph Papineau », dans Guy Lachapelle (dir.), *Le destin américain du Québec : américanité, américanisation et antiaméricanisme*, déjà cité, p. 14-19.

que le Royaume-Uni n'en fit de même¹⁸. Ce système s'effondra en 1836, sous le veto du gouverneur.

Après 1840, le mouvement patriote, déconsidéré au Canada français même, s'émietta en plusieurs petits foyers de résistance qui surent néanmoins continuer le combat contre la domination coloniale à travers quelques journaux ou lieux attitrés, tel l'Institut canadien. Le régime d'union de 1840 subit les foudres des Patriotes battant en retraite. Ils balançaient entre deux rêves, le rêve républicain ravivé par la révolution française de février 1848 ou la république américaine. Plusieurs d'entre eux, désignés par l'étiquette de «libéral» ou de «rouge», optèrent pour la deuxième et préconisèrent même l'annexion du Bas-Canada aux États-Unis. Mais ce rêve américain, qui laissait penser à Louis-Antoine Dessaulles qu'en devenant un État américain le Bas-Canada se délivrerait de son demi-esclavage, scandalisa le clergé et les conservateurs de l'époque, raffermis dans leur conviction que le pragmatisme et la collaboration avec le régime sauveraient à terme la nation agenouillée par l'union de 1840.

Au moment où le *Dominion of Canada* fut fondé, entre 1864 et 1867, un autre drame se joua entre le Pays et la Cour. Il opposait cette fois-ci d'une part les partisans d'un pouvoir fédéral rehaussé par le prestige d'une Couronne aux puissantes prérogatives, projet auquel s'étaient ralliés d'ex-Patriotes repentis qui avaient profité de la petite loterie coloniale des bonnes places et des honneurs; et d'autre part, les Rouges, minoritaires au parlement du Canada-Uni, qui dénoncèrent dans le projet d'union des colonies de l'Amérique du Nord britannique un gouvernement monarchique, centralisateur et corrompue, chevillé aux intérêts de la grande bourgeoisie industrielle et marchande. Curieusement, parmi

18 Pierre Graveline, *Une histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 2007, p. 32.

les partisans de l'union fédérale projetée se trouva un conservateur ultramontain, Joseph-Charles Taché, qui esquissa un projet d'union aux fondements républicains qui devait réunir des républiques fédérées, adoptant le régime présidentiel américain, sous l'autorité commune d'un gouvernement fédéral resté monarchique¹⁹. Le projet retenu par les délégués des colonies laissa complètement tomber cette lubie républicaine et, devant la menace de la guerre de sécession, on opta pour une union en tous points conforme à l'esprit du monarchisme whig hérité de la «révolution» anglaise de 1688. De tous les «white dominions» sous l'autorité de la couronne britannique – Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du sud et Terre-Neuve – le Canada apparaîtra comme le plus ultraconservateur dans ses fondements institutionnels.

Comme en 1837-38, le sursaut républicain de 1865-67, avait suscité des assemblées, des protestations dans la population, mais sans prise sur le cours des événements et sur le pouvoir colonial, qui n'en fit qu'à sa tête. Les critiques des Rouges avaient dénoncé les ambitions impériales du projet de Confédération, qui répétaient selon eux les méthodes grâce auxquelles les Britanniques avaient corrompu les Écossais et les Irlandais. Les pères fondateurs du Canada ne cachaient pas leurs ambitions impériales : faire du nouveau pays un grand empire migratoire qui seconde les grandes ambitions de l'empire britannique, dans lequel le Québec s'insérerait comme nation dépolitisée, à la manière de l'Écosse dans le Royaume-Uni²⁰. Mais la critique républicaine des Rouges s'épuisa une fois le Dominion proclamé

19 Joseph-Charles Taché, *Des provinces de l'Amérique du Nord et d'union fédérale*, Québec, Des Presses à Vapeur de J.T. Brousseau, 1858.

20 Voir Marc Chevrier, «Le Québec, une Écosse française? Asymétries et rôle de juristes dans les unions anglo-écossaise (1707) et canadienne (1867)», dans Linda Cardinal (dir.), *Le fédéralisme asymétrique, les minorités linguistiques et nationales*, Sudbury, Prise de Parole, 2008, p. 51-97.

par Victoria. Son chef, Antoine-Aimé Dorion, finit même par accéder à la magistrature fédérale.

Par la suite, le républicanisme a survécu jusqu'au début du XX^e siècle, à la faveur d'esprits libres à la plume acérée, tels qu'Arthur Buies, Honoré Beaugrand, Louis Fréchette, Jules Fournier et Godfroy Langlois, qui vitupèrent la triple alliance de l'argent, de la croix et de la couronne. Certains de ces esprits s'enrôlèrent dans les armées de Garibaldi ou de l'empereur Maximilien au Mexique. Plusieurs se distinguèrent par leur talent de polémistes et alièrent patriotisme et admiration pour l'œuvre de la III^e république française face à une presse ultramontaine remontée contre la France impie²¹. À l'exception de l'intermède du gouvernement d'Honoré Mercier qui donna à la politique québécoise des accents républicains, jamais ces républicains dispersés, visibles par leur notoriété intellectuelle, ne formèrent un parti organisé, un mouvement structuré. La vie politique au Québec, de 1867 à 1976, est demeurée très anglaise dans l'expression de ses clivages : les libéraux contre les conservateurs ou leurs successeurs, comme au temps de Gladstone et Disraeli dans l'Angleterre du XIX^e siècle.

Le républicanisme se transforma à la fin des années 1930 au Québec, au terme du long règne des libéraux québécois miné par la corruption généralisée dans l'administration des services publics, laissés aux municipalités et aux grandes entreprises, les « trusts ». L'opposition de l'époque fourbit ses armes et attaqua le régime des trusts tout-puissants, qui dilapidaient les ressources collectives et ruinaient les ressorts de la démocratie, « puisque l'esprit de nos institutions est faussé, qu'une puissance cachée gouverne et que les

21 Voir Charles-Philippe Courtois, « Le républicanisme au Québec au début du XX^e siècle : les cas de figure de Wilfrid Gascon, Olivar Asselin et Ève Circé-Côté », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 17, no 3, p. 93-120.

mandataires du peuple, financés par les puissances d'argent sont souvent attachés et vendus d'avance²². » Cette critique dénonçait les méfaits de la concentration capitaliste qui détruisent la liberté des petits producteurs et gangrèment les institutions publiques. Les libéraux, passés dans l'opposition en 1936, préconisèrent sous la direction de Télésphore-Damien Bouchard un tel républicanisme économique. En réalité au Québec, la critique du capitalisme n'a été l'apanage ni du socialisme, ni du créditisme.

La question nationale redonna un essor momentané à l'idée républicaine. À la fin de Deuxième Guerre mondiale, dans une conférence surprenante, Edmond Turcotte, au rebours des traditionalistes qui avaient monopolisé la nation, esquis-sa une doctrine de la liberté des peuples fondée sur les idéaux de la Révolution française et sur l'exemple du réveil des nationalités au XIX^e siècle²³. Pendant les années 1940, des intellectuels comme André Laurendeau et Jacques Perrault prirent pour la république au nom l'indépendance du Canada vis-à-vis de sa métropole. Toutefois, à la fin des années 1950, la république en vint à signifier l'indépendance du Québec, d'un côté auprès de la droite nationaliste, qui aspira à la fondation d'une république de Laurentie, de l'autre auprès de la gauche socialiste, qui lia émancipation nationale et lutte des classes. Même les autonomistes fédéralistes, Paul-Gérin Lajoie et Daniel Johnson, ne furent pas en reste et flirtèrent, timidement toutefois, avec l'idée de faire du Québec une république fédérée ou associée dans un Canada réformé. Cependant, dès le début des années

22 *Le Catéchisme des électeurs*, Montréal, J.B. Thivierge & Fils, éditeurs, 1935.

23 Voir Edmond Turcotte, « Notre maître le passé démocratique », Sainte-Hyacinthe, L'imprimerie Yamaska, 1945. Conférence prononcée le 29 janvier 1945. Texte que Stéphane Kelly a tiré de l'oubli dans sa communication « Références républicaines au milieu du XX^e siècle », colloque « Fondation et rapport au passé au Québec et en France », 15 mars 2012, organisé par la Chaire en mondialisation, citoyenneté et démocratie de l'UQAM.

1960, les intellectuels québécois se trouvèrent des raisons de préférer à la défense de la république d'autres combats²⁴ ou d'embrasser d'autres concepts pour nommer l'émancipation nationale²⁵. Du reste, après la fondation du Parti québécois en 1968, le concept de souveraineté éclipsa celui de république, et les fédéralistes abandonnèrent l'idée de républicaniser le Québec dans un Canada nouveau.

Au vrai, les souverainistes ont été jusqu'ici d'une remarquable indifférence à la république. Pendant toute l'opposition du Bloc québécois à Ottawa, nul député bloquiste n'a pris fait et cause pour la République québécoise, suivant en cela l'exemple des péquistes convaincus que le concept de souveraineté les dispense de penser à la fondation d'un régime qui se démarque du néo-monarchisme canadien. Sans doute que pour beaucoup, le régime de l'État est une affaire ou bien insignifiante, purement symbolique, ou bien si évidente qu'il ne faut guère en parler. Or, la Reine Élisabeth II, souveraine du Canada et donc du petit État du Québec, a beau être une pure fiction sans volonté propre, il n'est demeure pas moins que dans la tradition britannique, transplantée par conquête, on forme un État nouveau et renouvelle sa légitimité en demandant aux élites aspirant au pouvoir parlementaire de faire un serment d'allégeance au souverain britannique. C'est en renouvelant un tel serment féodal que l'on crée de l'État conformément à la tradition médiévale²⁶, sans nécessiter de s'en remettre à une constitu-

24 Comme l'écrivait Gabriel Gagnon en 1966, «Quant à moi, je suis loin d'être certain de préférer une république québécoise dirigée par des Jean-Noël Tremblay à un système fédératif dominé par des Jean Marchand et ou des René Lévesque.» Voir son article «Vraie ou fausse indépendance», *Parti Pris*, vol. 4, nos 3-4, nov-déc. 1966, p. 8-9.

25 Comme le «séparatisme», voir Hubert Aquin, «L'existence politique», *Liberté*, vol. 4, no 21, mars 1962, p. 69.

26 Jean-Jacques Chevallier, *Histoire de la pensée politique*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2006, p. 176-181.

tion approuvée par le peuple, et c'est par un tel serment que l'élite reconduit sa fidélité à l'ordre constitutionnel existant fondé sur la force des conventions et des précédents manipulés par les oligarchies au pouvoir. On aura beau dire que tout cela c'est du symbolique, mais l'État, après tout, est une fiction efficace, un symbole auquel on attache une monnaie, des tribunaux, des écoles, une armée, un budget, et bien d'autres choses. L'incapacité actuelle du mouvement souverainiste d'incorporer la république dans son vocabulaire est à mettre au compte d'une certaine immaturité et d'une inconséquence désarmante. Dans son fameux *James Joyce*, Victor-Lévy Beaulieu observe ce qui suit de l'un des grands libérateurs de l'Irlande, Daniel O'Connell :

Son entrée au parlement britannique le 15 mai 1828 et son refus de prêter serment d'allégeance et de suprématie à la couronne anglaise, marqueront l'avènement de l'histoire moderne irlandaise²⁷.

De toute évidence, le Québec n'a pas connu un O'Connell dans son histoire²⁸. De plus, le «symbolisme» du nationalisme québécois n'est pas des plus républicains. Avec un drapeau national fleurant la nostalgie de la monarchie française et des armoiries ornées de la couronne anglaise, le Québec n'a jamais réussi, au contraire de l'Irlande, à nourrir un imaginaire républicain. Même un penseur de la nation québécoise tel que Lionel Groulx n'a pu se déprendre de ses sympathies monarchistes, comme le souligne Jean-Christian Pleau : «L'abbé Groulx, par exemple, dont on fait maintenant une sorte d'épouvantail anglophobe, était

27 Victor-Lévy Beaulieu, *James Joyce, L'Irlande, Le Québec, les mots*, Montréal, Les éditions du Boréal, 2010, p. 160.

28 À défaut d'avoir produit un O'Connell, le Québec a donné naissance à un écrivain sachant rendre hommage au libérateur. Voir le portrait qu'en fait VLB dans *La grande tribu*, Montréal, Boréal, 2011. Jean-Claude Germain évoque aussi O'Connell dans son livre *Nous étions le nouveau monde*, tome 2, Hurtubise, Montréal, 2012.

aussi un fidèle monarchiste, tout ému d'entendre les souverains britanniques prononcer un discours en français à Québec²⁹.»

De l'anti-républicanisme en pétromonarchie

Alors que la tradition républicaine au Québec est longtemps restée dans l'ombre, ignorée ou moquée, elle a buté, paradoxalement, sur un anti-républicanisme virulent d'autant plus enragé qu'il pourchassait des radicaux peu nombreux, sans armes et sans voix. Cet anti-républicanisme qui a dominé le Québec ultramontain a agi sur les élites politiques comme un excitant. On s'imaginait d'effroyables menaces : le matérialisme protestant américain, la France jacobine persécutrice de la foi, l'Italie réunifiée faisant main basse sur les écoles du royaume.

Cet anti-républicanisme clérical a débordé dans la sphère politique dès le régime de l'union, notamment chez les conservateurs réformistes. Gros d'un contingent d'anciens Patriotes et de jeunes gens persuadés que l'action radicale avait précipité le Canada français à sa perte, ces conservateurs préconisèrent une politique prudente et pragmatique, réfractaire aux débats de principes³⁰. À leur tour, les réformistes louangèrent la monarchie constitutionnelle à l'anglaise. Leur chef Georges-Étienne Cartier se félicita en 1865 de ce que ses compatriotes avaient compris, dès 1774, «qu'il valait mieux demeurer sous la couronne d'Angleterre protestante, que devenir républicains³¹.» Contrairement à Papineau qui avait opposé en 1867 au Dominion monar-

29 Jean-Christian Pleau, *La Révolution québécoise*, Montréal, Fides, 2002, p. 33.

30 Éric Bédard, *Le moment réformiste. La pensée d'une élite canadienne-française au milieu du XIX^e siècle*, Thèse (Ph.D) en histoire, Université McGill, 2004, p. 0-146. Voir aussi son livre *Les réformistes*, Montréal, Boréal, 2009.

31 *Débats parlementaires sur la question de la Confédération des provinces de l'Amérique du Nord*, Québec, Hunter, Rose et Lemieux, 1865, p. 56.

chiste la doctrine moderne de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, Cartier défendit, après que sa Majesté Victoria eut proclamé le Dominion canadien, une vision providentielle de la Conquête, laquelle « nous a sauvés des misères et des hontes de la Révolution française », claironna-t-il un jour de Saint-Jean-Baptiste³².

Cet anti-républicanisme confinant à la francophobie politique s'abreuva aux rengaines des éléments contre-révolutionnaires qui avaient immigré nombreux au Canada en y répercutant les auteurs de la contre-révolution. Forte de cet afflux de communautés fuyant la France gallicane, l'Église raffermirait son emprise sur la société et les consciences. Au XIX^e siècle, dans les écoles et séminaires du Québec, les manuels d'histoire tendaient des tableaux terrifiants de la Révolution française et en taisaient les promesses d'émancipation³³. Une presse ultramontaine combattit sans relâche la troisième république française et fit même renoncer Honoré Mercier à l'idée de la participation du Québec à l'exposition universelle de 1889 qui devait célébrer le centenaire de la Révolution française³⁴.

On pourrait croire que l'anti-républicanisme s'est dissipé lors de la Révolution tranquille au Québec, l'Église battant en retraite au profit d'une société permissive. En fait, cet anti-républicanisme s'est recomposé sous une forme nouvelle, le libéralisme progressiste, témoignant de la reconver-

32 Discours, Ottawa, 24 juin 1868, cité dans John Boyd, *Sir George Étienne Cartier, Baronnet, Sa vie et son temps*, Librairie Beauchemin Ltée, Montréal, 1918, p. 383.

33 Michel Allard, « La Révolution française vue à travers les programmes et les manuels en usage dans les écoles publiques du Québec 1861-1989 », dans Michel Allard et Suzanne Boucher (dir.), *1789 Enseigné et imaginé. Regards croisés France-Québec*, déjà cité, p. 133-145.

34 Robert Lahaise, « La Révolution française vue par le Québec », dans Michel Allard et Suzanne Boucher (dir.), *1789 Enseigné et imaginé. Regards croisés France-Québec*, déjà cité, p. 74-75.

sion d'un partie de la gauche intellectuelle québécoise – et même acadienne – au libéralisme moral et politique, après voir donné dans le marxisme et la contre-culture. L'ancien anti-républicanisme était profondément anti-étatiste et moraliste; le nouveau l'est aussi, à sa manière.

Ce libéralisme s'en prend à toute forme de hiérarchie au nom de l'égalité, et à la tradition au nom de l'autonomie individuelle. Épousant sans réserve le langage libéral des droits individuels, ce libéralisme progressiste entretient l'utopie d'un individualisme révolutionnaire, qui déboucherait sur une démocratie pure formée d'individus naturellement eux-mêmes, agissant de concert sans médiation ni représentation politique. D'où la méfiance de ces ultralibéraux progressistes à l'égard de l'État, qui incarne à leurs yeux une structure de pouvoir autoritaire, notamment dans tout ce qui touche à la culture, la langue, l'éducation, les styles de vie. L'État incarne pour eux l'unité dangereuse, la prééminence d'un pouvoir à abattre, le monopole sur la norme. Instance surplombante sans cesse soupçonnée d'être le jouet d'une majorité oppressive, l'État doit donc être neutralisé, de la même manière que les libéraux veulent le réduire à une portion congrue en matière économique.

Nombre de ces ultralibéraux prônent ainsi le multiculturalisme et le chartisme, exaltant l'individualisme possessif des droits individuels et la fragmentation de la société en une multitude de communautés ethnocentriques. Consacrée dans la constitution du pays en 1982, la politique du multiculturalisme sert désormais de porte-étendard au nationalisme impérial canadien et justifie les thuriféraires du «modèle canadien» de donner la leçon aux Américains adeptes du «melting pot» monochrome et aux Français aveugles à la différence, par faute de leur jacobinisme. Ce multi-clientélisme culturel est révélateur d'une société sans

tradition d'esprit public, qui n'a connu ni le service militaire ou civil, ni l'école commune, et qui préfère vivre sous l'autorité d'un État creux dont le monarchisme paraît être une garantie de neutralité. Moyennant allégeance au Canada, les clivages et les identités de la société civile peuvent jouer librement, voire obtenir reconnaissance et soutien de l'État, mais sans que rien ne soit changé à l'ordre politique et capitaliste. D'où le caractère profondément légitimiste de cet ultralibéralisme culturel. De l'État comme du monde corporatif capitaliste, on attend tout au plus des ajustements, des adaptations pour intégrer la diversité culturelle et sociale à l'ordre existant³⁵.

L'État étant frappé d'inconsistance, le marché serait la seule institution qui tienne aux yeux des intellectuels ultralibéraux. Ce qui n'empêche pas certains d'entre eux de multiplier les rappels à l'ordre contre les intellectuels non-conformistes et de s'adonner à des exercices de profilage mental pour détecter des pensées prétendument dangereuses qui s'écarteraient de ce que ces intellectuels organiques de la pétromonarchie canadienne ont décrété comme le souverain bien. L'un de leurs procédés favoris est d'étiqueter toute manifestation de pensée républicaine comme du conservatisme³⁶. Leur vision du monde célèbre un hypermarché où les personnes, les capitaux, les biens, les valeurs, les identités et les appartenances circulent librement dans un espace marchand mondialisé et éthiquement standardisé sans subir d'entraves autres que celles que requiert la coexistence efficace des opérateurs privés régulés par des États neutres. En ce sens, le libéralisme progressiste tenant de l'hypermarché dont le

35 Sur cette question, voir Walter Benn Michaels, *La diversité contre l'égalité*, Paris, Raisons d'agir, 2009.

36 Pour un bel exemple de ce genre d'exercice d'étiquetage peu rigoureux et loufoque, voir Chedly Belkhodja, «Le discours de la "nouvelle sensibilité conservatrice" [sic] au Québec», *Études ethniques canadiennes/Canadian Ethnic Studies*, vol. 40, no 1, 2008, p. 79-100.

Canada serait lui-même devenu une banlieue poursuit un programme régressif³⁷, incapable de penser les inégalités économiques et les dominations politiques qui façonnent les destins collectifs et individuels d'aujourd'hui. Cet ultralibéralisme réactive en somme, sous des habits apparemment respectables, les vieilles peurs réactionnaires contre toute politique de la volonté. Le « pluralisme intégrateur » défendu par le rapport de la commission Taylor-Bouchard, qui voit dans l'État une agence de moyens régulée par le droit et l'éthique, a donné à cet ultralibéralisme antirépublicain une expression officielle au Québec et a teinté la rédaction du projet de loi 94 sur les accommodements raisonnables déposé en mars 2010³⁸.

L'éducation est un autre domaine où l'anti-républicanisme nouveau a succédé à l'anti-républicanisme ultramontain. Jusqu'en 1964, le Québec a connu un système d'éducation ultralibéral : au nom de la neutralité de l'État à l'égard de l'instruction, l'éducation a été abandonnée aux familles et aux églises, mandatées de remplacer l'État. Ce régime remontant à l'Acte d'union a eu pour résultat que l'instruction est devenue obligatoire seulement en 1943 et que l'État s'est doté d'un ministère de l'Éducation en 1964, sans compter que la séparation du système scolaire s'est maintenue sur des bases confessionnelles jusqu'en 1999. La conséquence fâcheuse de ce libéralisme confessionnel en matière

37 Il ne s'agit pas dire que tout libéralisme est régressif. Le libéralisme a connu des défenseurs nuancés et éclairés ; en France, Raymond Aron ; au Québec, Léon Dion.

38 Projet de loi n°94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements, Assemblée nationale de l'État du Québec, 24 mars 2010. Ce texte est un monument de confusion intellectuelle. Aux fins de la loi, le pouvoir exécutif – le lieutenant-gouverneur et les ministres –, et le pouvoir législatif – l'Assemblée nationale et ses députés – sont réduits à la notion d'« Administration gouvernementale ». Le législatif, l'exécutif et l'administratif tous en un ! Et bien sûr, le judiciaire n'est pas visé par la loi, pouvoir souverain entre tous...

scolaire est d'avoir accrédité l'idée que la transmission d'un solide socle de connaissances échappait au pouvoir de la collectivité. Si l'État québécois a réussi à centraliser la gouverne scolaire depuis 1964 et à en évincer l'Église, il est demeuré incapable de faire de l'école un lieu distinct de la société civile et du marché qui soit dédié à la transmission du savoir. Une pédagogie relativiste centrée sur le vécu de l'enfant et qui relègue au second plan la formation disciplinaire des enseignants a vite supplanté le peu d'instruction humaniste qui avait persisté dans les écoles et collèges du Québec. Comme l'a brillamment montré Angélique del Rey, l'importation des approches par compétences, issues des sphères de l'économie et de la gestion, est allée de pair avec le projet néolibéral de plusieurs organismes internationaux d'orienter les systèmes éducatifs vers la formation de travailleurs opérationnels dont les compétences sont évaluables par les entreprises³⁹. Au Québec, les « penseurs » de cette pédagogie qui allie constructivisme cognitif et pseudo-lyrisme à la Rousseau aiment à tourner en dérision le modèle français de l'école républicaine, jugée élitiste et contraire à l'esprit communautaire de l'école québécoise⁴⁰. Arrimée aux communautés, l'école n'est alors ni le prolongement de la collectivité, ni le lieu où celle-ci investit le savoir pour en faire une affaire commune à tous. Confondant endoctrinement et instruction, prêchi-prêcha moraliste et éducation civique, pédagogues et didacticiens ont entrepris de rééduquer les jeunes Québécois, leurs parents, et à travers eux, la société québécoise, dans un cours tel que Éthique, culture religieuse pour les débarrasser de leurs pensées suspectes.

39 Angélique del Rey, *À l'école des compétences*, Paris, La Découverte, 2010.

40 Voir notamment le compte rendu fait par Claude Lessard de l'ouvrage *Main basse sur l'éducation* (Québec, éditions Nota Bene, 1999), paru dans *Recherches sociographiques*, vol. 41, no3, 2000, p. 570-577.

Conclusion

Il existe donc au Québec une tradition républicaine, dont les manifestations sont restées jusqu'ici clandestines et furtives, ne retenant guère l'attention publique. La « petite nation » québécoise est loin de ces sociétés tombées dans des situations thermidoriennes sous la férule d'élites révolutionnaires qui accaparent le service de l'État⁴¹.

Le service de l'État, au Québec et au Canada, a longtemps été l'apanage d'une élite d'avocats et d'hommes d'affaires qui, rarement desservis par le régime, n'ont pas cherché à le refonder, ni même à le penser. Les intellectuels québécois non plus du reste qui, pour plusieurs las de servir les angoisses d'une nation précaire, ont jeté leur dévolu sur la question sociale et la modernisation ; et certains ont poussé le zèle jusqu'à remplacer nos ultramontains du temps jadis dans la perpétuation du vieux fonds anti-étatiste, antirépublicain et moraliste qui s'était enraciné au Québec depuis l'échec du projet des Patriotes. Mais le régime politique lui-même, la fondation démocratique, les bases de la politique, ce sont là des questions en friche, encore dans une certaine mesure impensées au Québec, excepté toutes celles en accord avec le régime canadien, qui se repose encore sur sa fondation ultraconservatrice de 1867, complétée en 1982 de l'ajout du contrôle judiciaire des lois à l'américaine. Fédéralistes et souverainistes au Québec ont certes mis à mal le régime fédéral canadien, pressé en vain le pays de se redéfinir, sans que nulle part la République trouve un porte-flambeau. Pendant ce temps, à Ottawa, les conservateurs de Harper consolident le Canada tel qu'il a toujours été, monarchiste, whig, pétro-capitaliste, et tel qu'il est devenu après 1982, hyperlibéral. □

41 Voir Jean-François Bayart, *Le gouvernement du monde*, Paris, Fayard, 2004, p. 174-175.

Pierre-Paul Sénéchal*

Ô LIBERTÉ

*A peine un mot, et nous voilà en flammes.
Pourquoi ton seul nom nous émeut jusqu'à l'âme.
Liberté! Liberté chérie!*

– Antoni Slonimski, poète polonais

Nom glorieux

Le langage exprime essentiellement ce que nous pensons, ce que nous projetons, ce que nous éprouvons, qui nous sommes finalement. Les mots renvoient directement à des éléments de la réalité que nous nous faisons des choses, de l'actualité et de l'avenir que nous anticipons. Aussitôt prononcés, ils ne sont toutefois plus sans incidence, ils ne nous appartiennent plus. Ils deviennent «des intentions agissantes», par le sens qu'ils revêtent dans la tête de ceux et celles qui les reçoivent. Pouvant transporter les sentiments des collectivités tout autant que les éteindre, ils détiennent un puissant pouvoir de mobilisation.

Comment alors expliquer que ce fabuleux mot «Liberté» (incarné dans le bleu du tricolore de la Révolution française) jadis investi de la glorieuse auréole du combat pour la libération des peuples contre la domination des forts, occupe une place aussi effacée dans notre vocabulaire politique?

* MA science politique, ex-conseiller socio-économique au gouvernement du Québec et membre de la Ligue d'action nationale.

Généreusement propagé par l'idéal républicain

L'histoire contemporaine est celle de la longue quête de la liberté, de l'affranchissement des individus et des collectivités, par le sang si nécessaire, de toute domination par autrui. Cette quête est au cœur de l'idéal républicain au nom duquel, à partir de la fin du XVIII^e siècle, les collectivités vont construire leurs institutions politiques. Dans sa version républicaine, inspirée du *Contrat social* de Rousseau et de *L'Esprit des lois* de Montesquieu, le combat pour la liberté du peuple est celui de son affranchissement de l' ancestrale et absolue souveraineté des monarques et de la domination des oligarques économiques et financiers. Cette vision de l'organisation sociopolitique fait de la liberté, le premier des droits de la personne.

L'État-nation va constituer dès lors le cadre incontournable de la république, c'est-à-dire le lieu essentiel où peut s'exprimer la souveraineté du peuple et se réaliser les multiples interventions en sa faveur. L'État est vu comme serviteur des citoyens et des seuls citoyens. Le sens de son existence ne saurait être autre chose que *le bien commun (res publica)*. «L'État est là pour s'occuper de son monde», comme le résumait tout récemment si bien et si simplement, l'ex-premier ministre Jacques Parizeau.

Ayant devant eux les immenses espaces du continent à explorer puis à organiser, les premiers futurs Québécois étaient certes habités par un grand sentiment de liberté. Mais, c'est l'idée républicaine, relayée dans ce pays récemment conquis, qui fera résonner le mot de façon généreuse aux oreilles et aux cœurs. L'idéal de liberté politique propagé par les leaders patriotes de la première partie du XIX^e siècle sera nourri directement de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et la Déclaration d'indépendance de 1776 de leurs proches voisins. Ce nouvel idéal ne

pouvait qu'entrer en collision avec le conquérant britannique et les oligarques de la «clique du Château» qui s'y agglutinent vers 1812. «L'amour de la liberté» et «la dignité de l'homme libre» feront l'essentiel des discours parlementaires et des appels à la mobilisation populaire des Patriotes. Les plus jeunes et les plus hardis prendront d'ailleurs pour nom «Les Fils de la Liberté».

Mais nul autre que Chevalier de Lorimier ne saura traduire ici avec autant de romantisme la flamme qui enlumine ce mot *Liberté*. Sa lettre du 14 février 1839, écrite de la prison de Montréal juste avant sa pendaison, traduit toute la noblesse de son action politique :

Mes vues et mes actions étaient sincères et n'ont été entachées d'aucun [des] crimes qui déshonorent l'humanité et qui ne sont que trop communs dans l'effervescence des passions déchaînées. Je meurs sans remords. Je ne désirais que le bien de mon pays... je meurs en m'écriant: Vive la Liberté, vive l'indépendance.

Le 16 novembre 1885, une autre histoire d'échafaud: Louis Riel, chef des Métis canadiens-français est sacrifié par la clique monarchiste canado-britannique pour satisfaire les pilliers du territoire de l'Ouest. Un épisode politique qui donne naissance à un chant percutant sur le thème de la liberté:

Que veulent ces esclavagistes ?
Ces tyrans que leur fol orgueil,
Aveugle et rend sourds aux prières !
Amour sacré de la Patrie,
Conduits, soutiens nos bras vengeurs,
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs

(*La Marseillaise rielliste* sur la musique de Rouget de l'Isle, parolier inconnu.)

L'exécution de Louis Riel marque un certain tournant dans notre histoire. Elle annonce une ère de repli. Les décennies qui suivent seront faites de labeur, de pauvreté et d'exode, de «douze enfants à table», de désouchage, puis, plus tard, de travail à la «factorie». Se crée lentement un petit monde d'enfermement d'ordre moral et religieux qui va conditionner les actions, les élans citoyens, les lieux de mémoire. Bien sûr, le grand thème de la résistance, demeure, mais il prend pour noms : fécondité, dévotion, collaboration. Le mot liberté se fait lentement oublier, jusqu'aux «belles années 60», alors que semble ressurgir à nouveau, mais cette fois-ci de façon structurée, une nouvelle étape dans le long parcours québécois.

Parcimonieusement énoncé sous la Révolution tranquille

À la question : «*What does Québec want?*» qui se fait entendre inlassablement à partir de 1968, les réponses seront de toutes substances et souvent, quelque peu déroutantes. La plus évocatrice d'entre toutes sera «Québec libre» ou «Liberté pour le Québec». Toutefois, c'est essentiellement sur les pancartes des militants qu'on la retrouvera. Combien, parmi les leaders politiques de la Révolution tranquille, combien parmi nos élus d'aujourd'hui, auront eu le courage d'en faire le titre de leurs discours ?

Serait-ce que le concept ne parvenait et ne parvient toujours pas à traduire notre réalité politique ? Conquis en 1760, annexé de force en 1840, puis enfermé à triple tour en 1982 dans une constitution sur laquelle il n'eut mot à dire, notre peuple serait résolument un peuple libre ? Au cours de ces décennies on fera usage d'un langage bien tricoté pour énoncer nos objectifs d'émancipation : «Québec d'abord», «Québec aux Québécois», «Maîtres chez nous», «D'égal à égal», «Société distincte». Mais du mot *Liberté*, comme thème mobilisateur et comme «intention agissante», très peu. Pas étonnant alors qu'objet de tabou ou de gêne, le mot

ait fini par disparaître graduellement de notre vocabulaire politique.

Curieusement, celui qui, de façon la plus solennelle, rappellera ce droit sacré du Québec à la liberté est Robert Bourassa, au lendemain de l'échec de l'Accord du lac Meech. «Aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement». Mais voilà le drame de l'homme: évoquant avec force et conviction notre droit à la liberté politique, il fût tout à fait incapable d'en faire un devoir pour lui-même et pour son peuple, alors que les conditions étaient réunies pour le faire triompher. Sans cette affiliation du droit et du devoir, que peut bien vouloir dire l'idéal de liberté?

Pour les vrais républicains, ceux et celles qui, dans leur âme, portent par atavisme cette valeur de liberté, il n'y a pourtant pas d'«âge d'or», ni d'époque révolue pour faire du mot «Liberté» un usage naturel. Du balcon de l'hôtel de ville de Montréal, le 24 juillet 1967, c'est dans un élan sans louvoiement que Charles de Gaulle lance son «Vive le Québec libre». Pourquoi, René Lévesque alors ministre de «l'équipe du tonnerre» et futur grand leader souverainiste en fût-il gêné? Le 23 janvier 2007, c'est de façon tout aussi spontanée que Ségolène Royal, chef du Parti socialiste français, qualifie le «projet québécois» tout à fait «conforme aux valeurs qui nous sont communes, c'est-à-dire la souveraineté et la liberté». Une association de mots que nos politiciens d'ici sont incapables de faire.

Odieusement travesti par l'individualisme et la droite économique

Plus de 240 ans après la Révolution américaine dont les idées généreuses auront jadis rayonné jusque sur les rives du Saint-Laurent, à une époque où la doctrine du libéralisme économique est mondialement promue, que sont

devenus les grands idéaux de liberté empruntés à l'esprit de la Révolution française? Que fait-on des principes fondateurs des idéalistes de l'époque et qu'on retrouve dans les fameuses triades « *Liberté, Égalité, Fraternité* » et « *La vie, la liberté et la recherche du bonheur?* » Que fait-on de l'universalisme, cher à l'esprit des Lumières, lequel conçoit l'autorité dans le consentement mutuel? La liberté obtenue si chèrement et au prix du sang n'est-elle pas redevenue celle de posséder et d'entreprendre avec le moins possible de coercition, sans plus d'égards pour ceux et celles qui écoperont? Quel message renvoie aujourd'hui la Statue de la Liberté, cadeau de la France républicaine, oeuvre immense dédiée à la liberté et symbole d'émancipation pour les peuples du monde (*Liberty Enlightening the World*)?

Les créateurs américains de la pensée républicaine auraient-ils peine à se reconnaître dans un tel système de pensée et de valeurs? Pas nécessairement, selon le chercheur Philippe d'Iribarne, spécialiste des cultures nationales et de la mondialisation. Ce qui peut apparaître aujourd'hui comme une dérive de la pensée fondatrice se retrouvait, selon ce dernier, déjà inscrit dans la conception de la liberté que se faisaient jadis les penseurs anglo-saxons. Une conception somme toute assez différente de celle qui a présidé à la Révolution française.

Dans la pensée républicaine anglo-saxonne, il existerait un lien très intime entre l'idée de liberté et propriété. Et c'est à partir de cette notion de propriété qu'est interprétée celle de la liberté. Dans cet univers idéologique, affirme le chercheur, « la liberté dans toutes ses dimensions, qu'il s'agisse du rapport aux autres ou au pouvoir, est une liberté de propriétaire, maître chez lui, protégé par la loi contre tout empiètement auquel il n'aurait pas personnellement consenti ». Dans la tradition française, au contraire :

[...] le triptyque républicain soude liberté, égalité et fraternité. Ces trois valeurs sont indivisibles, car aucune d'entre elles ne peut être pensée isolément. La liberté n'a pas de limite en soi. Aussi doit-elle être, contrebalancée par l'égalité et la fraternité. Le rapport à l'entité «groupe» aux États-Unis diffère de celui de la France. Pour la pensée américaine, le groupe est globalement porteur de contraintes. Alexis de Tocqueville, grand analyste de la démocratie américaine le nomme «dictat de la majorité». (Philippe d'Iribarne, «Que recouvre le mot liberté?», *Les Carnets du Cediscor*, 2006).

Plus près de nous, c'est sous l'influence du discours de la nouvelle droite républicaine américaine, relayé ici depuis quelques décennies par la phalange des radios poubelles («Liberté! Je crie ton nom partout»), qu'est né dans la capitale, le groupe d'action politique Liberté Québec. Quel abus de langage, dira-t-on? Quelle usurpation du mot sacré! «Qu'est-ce qu'on a fait de nos rêves?» s'écrierait de son côté le regretté Sylvain Lelièvre. Mais faut-il s'étonner de cette usurpation du mot «Liberté»? Abandonné par les souverainistes et les progressistes québécois, un mot aussi mobilisateur et aussi évocateur d'idéal pouvait-il rester aussi longtemps orphelin?

Au sommet du programme de Liberté Québec, il y a le «tout désacraliser». D'abord le mot liberté lui-même, l'idéal politique qu'il sous-tend, puis le modèle de développement qu'il postule pour notre collectivité nationale. Tout comme la Coalition pour l'avenir du Québec, le groupe se donne comme mission de «dépolariiser» le débat de «l'axe fédéraliste-souverainiste» afin de promouvoir ce qui, à ses yeux, représente l'essentiel, soit «la liberté et la responsabilité individuelles», c'est-à-dire un «État aminci, des marchés concurrentiels et la liberté de choix» sur à peu près tout. Admiratifs des valeurs et du style de vie étasuniens, anti-syndicaux, fortement entichés de l'anglais comme culture et langue de communication, les adeptes de ce groupe sont

en même temps proches des valeurs du *Reform Party* de Stephen Harper. Pour certains d'entre eux, assez proches pour tendre une oreille bienveillante à ses élucubrations monarchistes et à sa vision autoritaire du pays.

Pendant ce temps, sous ce nouveau Canada qui se construit, et ici même dans le *West Island*, le *Doric Club* semble vouloir renaître de ses cendres. □



Martine Ouellet

Députée de Vachon

Tél.: 450 676-5086

www.martineouellet.org



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

Michel Taillefer, CRHA

Conseiller en assurance et rentes collectives

Président

mtaillefer@sta-collectif.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Téléphone : 450 471-2662

poste 225

514 355-7869

800 782-5799

Télécopieur : 450 471-0026

514 355-7923



Souveraineté du Québec

Langue française

Fête nationale

Assurance-vie



Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE

www.ssjbmauricie.qc.ca

819-375-4881 - 1-800-821-4881

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale

LA PENSÉE QUÉBÉCOISE EN ESSAIS

Pour savoir ce qui se produit dans le monde des essais au Québec, il faut s'abonner aux *Cahiers de lecture de L'Action nationale*, un périodique entièrement consacré aux recensions des essais québécois. D'un format journal agréable, *Les Cahiers* paraissent trois fois l'an et font un survol de l'actualité éditoriale québécoise comme il ne s'en fait nulle part ailleurs. Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture, 36 pages qui vous permettent de partager le point de vue de collaborateurs aguerris sur les essais publiés durant l'année.



En vente maintenant
Printemps 2012 Arts et Êtres

8,95 \$ par numéro

25 \$ par année

45 \$ pour deux ans

taxes et expédition comprises

Commande par la poste :
L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

À la boutique internet

www.action-nationale.qc.ca

LIRE

Lire

Lire les essais

PAUL-ÉMILE ROY

La crise spirituelle du Québec 146

HUGO FONTAINE

La grenade verte. Valcartier 1974 :
les oubliés de la compagnie D 154

Livres reçus

160

PAUL-ÉMILE ROY

La crise spirituelle du Québec, Bellarmin, 2012, 175 pages

Observateur d'un Québec désorienté, Paul-Émile Roy s'applique à en comprendre et expliquer les causes. Il attribue essentiellement le manque d'idéal qui caractérise le Québec actuel au rejet de son passé chrétien. Par ailleurs, il rattache ce rejet à la crise de la modernité en Occident.

Doté d'une vaste culture, l'essayiste lie et confronte sa réflexion personnelle avec celle de grands penseurs, anciens et contemporains.

La crise moderne

Sans foi pour l'animer, notre société n'a plus d'âme selon Roy: elle est ainsi privée non seulement de «la référence traditionnelle à une transcendance, mais aussi [du] souci de la culture, des valeurs, de la dignité humaine». Autrefois, «le monde était habité par Dieu» (signifiant que Dieu est aussi immanent au monde), dont le Verbe incitait la collectivité chrétienne à communier dans ce qui dépasse l'individu. Un dynamisme partagé mobilisait chaque chrétien dans un effort d'ascension vers l'affranchissement spirituel.

Roy s'en prend donc à la société technique postmoderne, qui favorise le comportement individualiste mais grégaire des

consommateurs par un conditionnement publicitaire qui encourage l'achat de produits visant les petites satisfactions immédiates conformistes. Bref, l'avoir supplante l'être. Sans élévation, cette société capte les gens dans son engrenage mécanique ; sans noblesse, elle avilit l'homme en flattant ses instincts primaires ; sans conscience, elle diffuse en conséquence le désenchantement. Cette inconscience a favorisé l'avortement à la légère et la reconnaissance précipitée du mariage homosexuel, précise Roy. Le relativisme fait que tout se vaut et se dégrade ; sans échelles de valeurs, plus de transcendance possible. L'homme actuel ressent un grand vide existentiel.

Dans cette perspective matérialiste et consumériste, le savoir s'est parcellisé ou spécialisé. L'éducation, privée de dimension spirituelle, devient un « dressage », que complète le mimétisme entretenu par les médias. Même l'art moderne, sans référence à une transcendance, s'est replié sur lui-même (l'art pour l'art). Dans leur méthode, la philosophie occidentale s'appuie exclusivement sur la raison, et la science sur un discours descriptiviste et utilitaire – alors que « l'homme passe l'homme » (Pascal cité) ; or, la théologie, qui est englobante, « recourt à la Révélation ». Nous y reviendrons.

Le passage du Québec vers la modernité

Roy réalise un bref examen de conscience collective. Après que la Nouvelle-France fut devenue une colonie anglaise (1763), elle perdit le pouvoir ; les cadres, les militaires et les commerçants retournèrent en France. La tentative de libération par les patriotes du Bas-Canada (1837-1838) fut réprimée brutalement par l'armée britannique. Malgré tout, le Québec survécut grâce à l'Église catholique, qui prit en main la situation : elle fonda des paroisses, se chargea de

l'instruction, assumait la responsabilité de la santé ; puis, elle s'occupa de la colonisation et participa à l'avènement du syndicalisme et des caisses populaires. Finalement, au milieu du xxe siècle, lors de la Révolution tranquille, elle renonça à son rôle de suppléance – le peuple québécois avait mûri et s'affirmait maître chez lui. Pourquoi alors le Québec n'est-il pas devenu indépendant, à l'instar d'une centaine de pays dans le mouvement de décolonisation ?

Roy estime qu'il y a deux causes à l'échec de la Révolution tranquille : le manque de détermination des dirigeants politiques et la profondeur de l'aliénation nationale. À notre avis, s'il est vrai que plusieurs chefs ont manqué de résolution dans l'adversité depuis un demi-siècle, il faut plutôt analyser la dévitalisation « intérieure » des Québécois. Cette dernière conduit vers la disparition du peuple québécois, mais elle n'est pas irrémédiable, comme est porté à le croire Roy. Pourtant, il a raison lorsqu'il affirme que la première tâche intellectuelle consiste à débarrasser le peuple québécois de son « refus de soi ». Cet effort de décolonisation identitaire doit s'appuyer non seulement sur la langue française, mais aussi sur la spiritualité, précisément notre tradition catholique : « ici, je ne parle pas de foi, mais de culture », précise-t-il. Roy pose alors une question fort pertinente : que serait l'Inde sans l'hindouisme, le Tibet sans le bouddhisme, le monde gréco-romain sans sa mythologie, les Amérindiens sans la leur ?

La foi chrétienne

Malgré sa précision concernant la portée de la tradition catholique, Roy rappellera et soulignera que le christianisme est fondé sur la foi en Jésus-Christ. Que cette foi inspire les œuvres sans s'y laisser enfermer. Qu'elle est un dynamisme qui se renouvelle et anime l'Église, celle-ci – tout imparfaite

soit-elle – assurant la transmission de la « parole de Dieu ». Toutefois, celle-ci ne serait-elle pas issue d'un surmoi collectif plutôt que d'une Conscience universelle ? Finalement, Roy affirme que le judaïsme et le christianisme ne sont pas des mythologies, étant le produit d'une expérience de révélation intérieure. Idem, cette révélation personnelle, n'est-elle pas liée à ce surmoi ? Afin de répondre à cette argumentation, nous soulevons deux aspects non abordés directement dans cet essai.

Premièrement, pourquoi les catholiques croient-ils que leur dieu est né d'une vierge, après l'Annonciation faite à Marie par l'archange Gabriel que le Saint-Esprit (représenté sous la forme d'une colombe) « viendrait sur elle » ? C'est un mythe charmant, comme les non moins célestes fécondations de Lédä et Danaé par Jupiter s'étant transformé en cygne et en pluie d'or, respectivement. Tous ces mythes sont des « allusions ». Assurément, ce sont là des allégories pleines d'enseignement pour « ouvrir l'accès ». Toutefois, même lorsqu'on s'approche de la réalité ultime, celle-ci demeure insaisissable – elle conserve sa dimension virginale.

Imaginons le roi des dieux dépouillé de ses nombreuses aventures amoureuses, rendu tellement abstrait qu'on pourrait appeler Jupiter « Dieu le Père » (d'ailleurs, l'étymologie de Zeus [Pater] renvoie à la racine indo-européenne *dei*, qui signifie « briller »). La « divinité » n'est-elle pas une lumière inépuisable, n'éclaire-t-elle pas au-delà des mots, des concepts, des idées, des images et des allégories ? La « Révélation » n'est-elle pas une expérience apophatique ou aphairitique (cf. la théologie négative des mystiques, tel Maître Eckhart, que mentionne Roy), la connaissance émergeant d'un dépouillement réflexif ? Et cet évidemment, n'aboutit-il pas à un nouveau plein, tout imprévu soit-il ? (Cette méthode s'apparente d'ailleurs à la voie bouddhique

vers une vacuité libératrice, qui n'est pas un nihilisme – il est donc inapproprié d'associer «vide bouddhique» et «vide moderne».) N'est-ce pas cela le mystère existentiel de l'«esprit», son action de grâces qui engendre de nouvelles formes ou œuvres?

Deuxièmement, comment a-t-on pu au cours de l'Histoire universelle, au sein de diverses religions, avoir l'illusion d'enfermer la conscience lumineuse dans des dogmes appuyés sur le chantage de l'incommensurablement injuste châtement éternel? À notre avis, toutes les religions qui s'enracinent encore dans la croyance à l'enfer, c'est-à-dire la terreur absolue, sont sans avenir.

Le peuple québécois ne retournera pas à ce type de religiosité conformiste ou soumise. Cela admis, et la liberté-responsabilité de la conscience humaine reconnue, on pourra accomplir une revue féconde de la tradition catholique. Elle est même nécessaire, afin de sortir du rejet du passé qui – par inversion mimétique – est aussi absolu que ce qu'il cherchait à élaguer. Quels seront la mesure et l'équilibre de cette double distanciation? Notre dignité d'êtres humains nous incite à aller de l'avant, quitte à réorienter notre parcours lorsque la conscience qui revient sur soi l'indiquera. Cette voie ne connaît pas la fermeture d'un temps linéaire ou cyclique, elle est plutôt une spirale ascendante.

Que faut-il retenir de l'héritage chrétien?

Roy dénonce les deux postulats suivants: «notre passé est honteux; l'Église catholique est responsable de ce passé que nous renions». Alors que, depuis un demi-siècle, les Québécois sont généralement entraînés par une compulsion de rupture avec le passé, il s'agirait d'examiner ce dernier avec un regard plus serein et de récupérer notre héritage.

Disons-le nettement: le dénigrement de notre passé catholique a largement servi de prétexte pour éviter d'affronter le véritable obstacle qui nous sépare de notre avenir de peuple indépendant: l'inféodation au régime canadien. Il faut renouer avec les réalisations de notre passé, car celui-ci est un réservoir de puissance insoupçonnée alimentant notre poussée vers un avenir qui résultera de notre volonté. Dans une saine logique de décolonisation, le passé doit plutôt provoquer le rejet de notre présent statut de peuple assujéti, donc privé d'un État complet.

En attendant et par compensation, les Québécois participent allègrement à la société actuelle qui a régressé dans l'idolâtrie avec son culte des vedettes (les idoles) et son fétichisme des gadgets et des articles de consommation, comme l'affirme Roy. Il rappelle que l'Ancien Testament oppose à l'idolâtrie le dieu unique, Yahvé, seul digne d'adoration.

Nous devons cependant relever cette dernière aporie. Comment admettre la conception absurde de trois dieux considérés «uniques», quoique théologiquement et culturellement différents: Yahvé le belliqueux, le Dieu chrétien en trois personnes – dont l'une (seulement) fut victime sur la croix – et Allah le nouveau guerrier? Certes, les prophètes vétérotestamentaires avaient lutté contre les idoles de leur époque, qui étaient faites de bois ou de pierre. Mais actuellement, Yahvé n'est-il pas une idole mentale justifiant la perpétuelle oppression du peuple palestinien par le peuple autodéclaré «élu»? Dieu omniscient et omnipotent, ne s'indigne-t-il pas des camps de concentration à ciel ouvert que sont Gaza et la Cisjordanie? (Déjà, dans l'Ancien Testament, Yahvé inspirait et guidait les génocides des villes de la région convoitée de Canaan – après le génocide universel du Déluge.) Admettons que Yahvé réprouvait parfois la violence, par exemple en se scandalisant de ce que les

maines des sacrificateurs d'animaux au temple de Jérusalem soient pleines de sang. Semblablement dans le Coran, Allah oscille entre la miséricorde et le désir de rétribuer les mécréants avec les flammes ardentes de l'enfer. Le Dieu chrétien néotestamentaire, pourtant un dieu d'amour en comparaison avec Yahvé ou Allah, n'a-t-il pas maintenu ses ouailles dans la terreur spirituelle par la menace de l'abîme de feu comme aboutissement des tribulations collectives des derniers temps pour les non-élus (cf. l'Apocalypse) ? On ne peut ignorer que les bûchers de l'Inquisition furent l'enfer sur terre pour les esprits libres. Finalement, ces Dieux jalousement uniques en lutte pour la domination sur les esprits, n'ont-ils pas été de gigantesques idoles abstraites aux impacts concrets proportionnels ?

L'Église catholique est durement critiquée, spécialement pour l'Inquisition dans le passé et la pédophilie présentement. Certes, en tant qu'institution humaine, elle n'est pas exempte de maux graves, comme l'admet Roy, qui déplore cependant le rejet total de ses œuvres par de nombreux contemporains. Parallèlement, on pourrait même constater que les crimes de guerre ou les génocides dont ont été responsables plusieurs peuples dans le passé n'ont pas causé leur propre disparition. Néanmoins, la question cruciale qui se pose à l'Église catholique ou à toutes les religions établies est celle de savoir s'adapter à notre monde en pleine mutation, ou de disparaître. Or, nous avons la conviction que la plupart ne survivront pas.

En comparaison avec le Vieux Continent, le catholicisme au Québec fut indéniablement plus civilisé : celui-ci est né et a survécu dans la matrice et sous l'égide d'un catholicisme essentiellement salvateur et formateur. L'étiollement de l'Église catholique dans le monde entraînera-t-il celui d'un Québec délesté depuis la Révolution tranquille de sa propre

tradition religieuse fondatrice? C'est possible. Puisque, comme Roy, nous constatons qu'en Occident le consumérisme est en train de se substituer au catholicisme, ou encore, le matérialisme à la spiritualité.

Cependant, le Québec pourrait au contraire voir dans cette crise civilisationnelle et planétaire l'occasion de refonder sa propre spiritualité, tout en contribuant à la renaissance de celle des autres peuples. Un Québec spirituellement libre et un Québec politiquement affranchi, ne seraient-ils pas mutuellement idoines? Il y faudra l'esprit de bravoure – et celui de piété ou de contemplation – des fondateurs et des explorateurs de la Nouvelle-France.

L'avenir issu du passé

Si la spiritualité est transmise par la tradition, et qu'elle est de l'ordre de la vie et de l'expérience comme l'affirme Roy, c'est qu'elle est redécouverte et recrée par les générations successives, entre autres, en la confrontant fructueusement avec d'autres traditions. Notons alors que la spiritualité n'est pas nécessairement vécue avec la référence à un dieu personnel; en témoignent diverses traditions de l'Orient, dont plusieurs sont établies sur une voie – ou même un divin – impersonnel, lesquelles ont irrigué l'Occident spécialement depuis les années 1960, en particulier différentes formes du bouddhisme.

Le Québec est appelé à vivre pleinement une spiritualité dégagée du dogmatisme et de la résignation accumulés qui avaient conduit à un destin bouché au milieu du xx^e siècle. Toutefois, la vie spirituelle sera idéalement inspirée par l'audace, la résolution, la persévérance d'antan, qui continueront de fonder son avenir. Selon nous, elle ne peut plus se rattacher à une institution exclusive, mais elle sera surtout

expérientielle. À l'image du parcours des héros intrépides de la Nouvelle-France, elle sera dans le domaine psychique – y compris le cyberspace – précisément *exploratoire*.

Laissons le dernier mot à Paul-Émile Roy: «La vraie révolution n'est pas une rupture. Elle est l'accomplissement, la réalisation, l'approfondissement de ce qui est en marche dans le temps.»

Marc Laroche

HUGO FONTAINE

La grenade verte. Valcartier 1974: les oubliés de la compagnie D, Montréal, Éditions La Presse, 2011, 199 pages

Le 30 juillet 1974, par un jour pluvieux, 136 adolescents, âgés de 14 à 19 ans, participant tous au camp d'été des cadets de l'armée à la base de Valcartier, près de Québec, s'engouffrèrent dans un des baraquements de la base. On devait leur dispenser un cours théorique sur la sécurité des explosifs.

Un capitaine leur expliquait les précautions à prendre en maniant une grenade. Normalement, toutes les grenades utilisées pour ce genre de cours étaient des pièces de démonstration. Bref, inertes. Mais ce jour-là, suite à un concours de circonstances dû à l'incompétence et surtout à la négligence de certains, une vraie grenade s'était glissée parmi les objets de démonstration. Ignorant qu'il s'agissait d'une vraie grenade, un cadet la dégoupilla. Ce faisant, la grenade explosa, tuant six cadets et en blessant une soixantaine d'autres. En un mot, tous ces jeunes en un après-midi, ont «vécu la guerre, sans y avoir jamais été», comme l'un d'eux devait raconter par la suite.

L'affaire fit les manchettes, donna lieu à une commission d'enquête militaire et à une enquête du coroner. Puis, elle fut oubliée.

Trente-cinq ans plus tard, 37 survivants de cette tragédie se sont rencontrés, pour faire le point sur comment ils avaient passé à travers ce cauchemar. Intéressé à cette histoire par l'un d'eux, le journaliste Hugo Fontaine, du quotidien *La Presse*, a interviewé plus d'une vingtaine d'entre eux. Il a aussi parlé à plusieurs parents, tant des parents que des blessés et de ceux qui, bien qu'indemnes physiquement, ont subi de graves séquelles psychologiques.

Conçu selon le modèle d'une enquête journalistique, plutôt que littéraire, avec de nombreux retours en arrière, non seulement l'ouvrage de Fontaine rappelle-t-il la trame des événements de la tragédie de juillet 1974, mais il s'attarde également, pour ne pas dire surtout, à l'après-tragédie.

Car 37 ans plus tard, les malheurs de cette compagnie de cadets ne sont pas terminés. Les acteurs de ce drame ont souffert et souffrent encore. Mais qui se souvient des survivants ? se demande aujourd'hui avec justesse celui qui commandait le camp des cadets en 1974, le lieutenant-colonel Robert Whitelaw.

L'ouvrage n'est pas toujours facile à lire, puisqu'il passe constamment de 1974 à aujourd'hui, mais il est difficile de ne pas le lire jusqu'au bout tant il permet de découvrir les dessous jusqu'ici cachés par la Défense nationale sur cette tragédie.

Ce que l'ouvrage démontre, c'est que les potentielles séquelles psychologiques d'une explosion comme celle du 30 juillet 1974 n'étaient pas totalement ignorées par les autorités, mais elles furent largement sous-estimées.

En 1974, les cadets furent renvoyés à la maison. Ils ne reçurent ni soutien psychologique, ni aucun autre type d'aide. Le problème, c'est que personne ne semble avoir réalisé que ces cadets n'étaient pas de vrais soldats mais des adolescents dont certains, à 14 ans, étaient à peine sortis de l'enfance.

Or, à l'époque, le stress post-traumatique n'était pas encore passé dans les mœurs et le commun des mortels n'était pas encore familier avec les séquelles associées à un événement traumatisant. Et personne ne semble avoir réalisé que pour un groupe de jeunes, voir ainsi six des leurs tués, une soixantaine gravement blessés dont certains franchement estropiés pour la vie les traumatiserait jusqu'à l'âge adulte.

Évidemment, tous les cadets et les autres qui ont vécu l'explosion n'ont pas développé un état de stress post-traumatique. Certains ont pu s'en guérir dans les semaines et les mois qui ont suivi l'événement et ceux qui en souffrent encore aujourd'hui font face à des degrés de sévérité différents.

Si les victimes se rendent compte aujourd'hui de la nature de ce qui les afflige, c'est que ce mal n'existait pas quand la grenade leur a explosé au visage. Du moins, pas officiellement. Le commun des mortels n'était pas encore familier avec les séquelles associées à un événement traumatisant. D'autant plus que dans le cas de ces jeunes cadets, personne ne les avait avertis de l'apparition possible de symptômes.

L'état de stress post-traumatique, aussi connu sous le nom de syndrome de stress post-traumatique, n'a été reconnu par l'Association psychiatrique américaine qu'en 1980 et par l'Organisation mondiale de la santé qu'en 1992.

En 1974, les cadets furent renvoyés à la maison et ne reçurent ni soutien psychologique, ni aucun autre type d'aide.

La commission d'enquête militaire qui suivit a renforcé chez les victimes la perception que l'armée avait pensé à elle avant tout plutôt qu'aux cadets. Comme raconte l'un d'eux : «T'es un tit-cul de 14 ans et tu viens de manger toute une claque. Ils te posent plein de questions auxquelles tu n'as pas les réponses. Tu n'es pas au courant. Tu n'as pas encore réalisé ce qui s'est passé, tu es sous le choc. Et on te traite comme un homme entraîné depuis 10 ans à faire face à ce genre de situation».

Un autre dira : «Tu as 14 ans, ton ami est étendu devant toi. Il ne reste aucune partie de son corps. Tu es couvert de ses restes. Et tu n'as aucun soutien. Tu t'en vas chez vous, personne de l'armée ne t'appelle,» Les cadets n'étaient pas des hommes adultes, encore moins des soldats entraînés. Des enfants de cet âge ne devraient pas avoir à passer par là. L'armée n'a rien fait. Elle couvrait ses arrières et tentait de balayer l'événement sous le tapis.

Hugo Fontaine a interrogé M^e Michel Drapeau, avocat en droit militaire et ancien colonel des Forces canadiennes, souvent appelé comme expert à la télévision, pour expliquer des situations impliquant la Défense nationale. Selon lui, dans cette affaire, «le gouvernement s'est occupé de ses employés, mais pas des cadets. Les militaires de la Force régulière ou de la Réserve ont été dédommagés, en vertu des lois et règlements en vigueur, mais les cadets, que les parents avaient confiés à la Défense nationale, ont été laissés-pour-compte. Si le gouvernement n'a pas agi, réagi et supporté ces jeunes qui ont subi des blessures qui les ont marqués pour le reste de leurs jours, ce n'est pas seulement regrettable, c'est inexcusable», selon Me Drapeau.

Selon Michel Drapeau, l'ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes pourrait

faire enquête et recommander au gouvernement de verser une compensation aux victimes. Encore faudrait-il que le ministre de la Défense l'autorise à entreprendre une enquête à ce sujet. Pendant plus d'un mois, lors de l'été 2011, Hugo Fontaine a demandé une entrevue avec le ministre de la Défense nationale, Peter MacKay, sur le sujet. Il n'a même pas pu avoir une courte entrevue téléphonique avec le ministre.

On en est là. Si Ottawa ne semble pas bouger, aucune des victimes de cette tragédie n'a oublié. Aucune ne pourra jamais oublier. Ni les parents de ceux qui sont décédés, ni leurs camarades de chambrée, qu'ils aient été blessés dans leur corps d'adolescent ou simplement acteurs miraculeusement indemnes d'une journée qui a transformé leur vie à jamais.

Pierre Vennat

Journaliste à la retraite et historien



GUY BERTRAND AVOCATS

M^e Guy Bertrand

250, Grande Allée Ouest, bureau 801
Québec (Québec) G1R 2H4
Téléphone : 418-683-8585 Télécopieur : 418-614-1458
Courriel : gbertrand@guybertrandavocats.com
Site internet : www.guybertrandavocats.com



Liberté pour ma nation

Quoi de plus important,
Pour soi-même et pour son peuple,
Que la liberté ?

Ainsi, pourquoi chaque québécois
Ne se poserait-il pas, au moins une fois dans sa vie,
La question suivante :

La nation québécoise est-elle libre ?

Une nation minoritaire, au sein d'un pays,
Peut-elle prétendre à la liberté,
Lorsqu'il lui est interdit par la Constitution
De la nation majoritaire :
D'adopter toutes ses lois,
De percevoir tous ses impôts,
De signer ses traités,
D'être présente dans les instances internationales, et
De participer aux jeux olympiques, sous les couleurs de son drapeau ?

Non, le Québec, au sein du Canada, n'est pas libre,

Voilà pourquoi il est condamné
À faire du surplace
Et à tourner en rond.

Ma nation a soif de liberté et d'indépendance.

Québec, ce 24 juin 2011

Me Guy Bertrand

RENAUD LONGCHAMPS

Dans la nuit blanche et noire, Éditions Trois-Pistoles, 2012, 206 pages

CLAUDE-ARMAND PICHÉ

La matière du passé. Genèse, discours et professionnalisation des musées d'histoire au Québec, Septentrion, 2012, 407 pages

MARIE FRANCE LABRECQUE

Féminicides et impunité. Le cas de Ciudad Juárez, Écosociété, 2012, 198 pages

CARL BERGERON

Un cynique chez les lyriques. Denys Arcand et le Québec, Boréal, 2012, 144 pages

DONALD MARRON

Théories économiques en 30 secondes, HURTUBISE HMH, 2011, 160 pages

EDWARD S. HERMAN ET DAVID PETERSON

Génocide et propagande. L'instrumentalisation politique des massacres, LUX, 2012, 184 pages

NORMAND LANDRY

SLAPP. Bâillonnement et répression judiciaire du discours politique, Écosociété, 2012, 212 pages

ÉRIC DUHAIME

L'État contre les jeunes, VLB, 2012, 168 pages

FRÉDÉRIC SMITH

La France appelle votre secours. Québec et la France libre, 1940-1945, VLB, 2012, 295 pages

JONATHAN LIVERNOIS

Un moderne à rebours. Biographie intellectuelle et artistique de Pierre, Vadeboncoeur, PUL, Collection Culture québécoise, 2012, 368 pages

JEAN-FRANÇOIS LISÉE

Le petit tricheur. Robert Bourassa derrière le masque, Québec Amérique, 2012, 408 pages

MATHIEU BOCK-CÔTÉ

Fin de cycle. Aux origines du malaise politique québécois, Boréal, 2012, 184 pages

JACQUES PATRY

L'interdit, la transgression, Georges Bataille et nous, PUL, 2012, 110 pages

JOSIANNE PAUL

Sans différends, point d'harmonie. Repenser la criminalité en Nouvelle-France, Septentrion, Collection Cahiers du Septentrion, 2012, 356 pages

MARCELO OTERO

L'Ombre portée. L'individualité à l'épreuve de la dépression, Boréal, 2012, 378 pages

ALAIN LAVIGNE

Duplessis, pièce manquante d'une légende. L'invention du marketing politique, Septentrion, 2012, 200 pages

MICHEL VÉZINA

Attraper un dindon sauvage au lasso, Éditions Trois-Pistoles, 2012, 311 pages

VICTOR-LÉVY BEAULIEU

Ma vie avec ces animaux qui guérissent (nouvelle édition revue et augmentée), 2012, Éditions Trois-Pistoles, 272 pages

Prévenez le coût!



**Action
Nationale**

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

ID : 28417

Date d'échéance : 01-juin-12

159 4/1
Rosaire Morin
82, rue Sherbrooke O
Montréal QC H2X 1

Votre date d'échéance est indiquée
sur votre feuillet d'adressage

Nouveau

Paiement direct

Nos avis de renouvellement contiennent dorénavant le numéro SPC 6178 de la Ligue d'action nationale qui vous permet – quand il est jumelé à votre numéro d'abonné – de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet chez Desjardins et dans les autres institutions participantes.

Autres modes de paiement

Rappelons que vous pouvez également payer votre abonnement

- *par la poste (chèque et cartes de crédit*)* ;
L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
- *par téléphone (cartes de crédit*)* ;
514-845-8533 ou 1-866-845-8533
- *par la boutique internet**
action-nationale.qc.ca

Autorisation de prélèvement annuel

L'avis de renouvellement vous donne également l'occasion de signer une autorisation de prélèvement annuel de votre abonnement sur carte de crédit.

Chaque abonné est important pour nous.

* VISA et MASTERCARD acceptées



Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920

gfb@tlb.sympatico.ca

CLUB DES 100 ASSOCIÉS DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Fernand Allard	Yvon Groulx
Patrick Allen †	Marcel Henry
François-Albert Angers †	Henri Joli-Cœur
Gaston-A. Archambault †	Lucie Lafortune †
Robert Ascah	Anna Lagacé-Normand †
Jean-Paul Auclair †	Bernard Lamarre
Paul Banville	Denis Lazure †
Jean-François Barbe	Richard Leclerc
Thérèse Baron	Clément Martel
François Beaudoin	Jacques-C. Martin
Gaston Beaudry †	Yvon Martineau
Dominique Bédard †	Roger Masson
Yvan Bédard	Daniel Miroux
Henri Blanc	Louis Morache
David Boardman	Rosaire Morin †
Antoinette Brassard	Reginald O'Donnell
Henri Brun	Arthur Prévost †
Jean-Paul Champagne	Ghislaine Raymond-Roy
Jean-Charles Claveau	René Richard †
Roch Cloutier	Jacques Rivest
Robert Comeau	Jean-Denis Robillard
Robert Côté	Ivan Roy
Louis-J. Coulombe	Paul-Émile Roy
Gérard Deguire	Claudette Thériault
Bob Dufour	Serge Therrien
Yves Duhaime	Marcel Trottier †
Nicole Forest	Réal Trudel
Léopold Gagnon	Cécile Vanier
Henri-F. Gautrin †	André Verronneau
Claude Ghanimé	Claude-P. Vigeant
Paul Grenier	Madeleine Voora
Michel Grimard	André Watier

**Le Club des 100 associés
regroupe les donateurs de 1000 \$ et plus.**

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGE ET INFOGRAPHIE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Christian Gagnon

Secrétaire

Gilles Lavoie

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Mathieu Bock-Côté

Jean-Louis Bourque

Charles-Philippe Courtois

Myriam D'Arcy

Pierre de Bellefeuille

Robert Comeau

SiouFan Houang

Henri Laberge

Josée Lacourse

Anne-Michele Meggs

Danic Parenteau

Joëlle Quérin

Guillaume Rousseau

Patrick Sabourin

Michel Sarra-Bournet

Pierre-Paul Sénéchal

Pierre Serré

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier,

Jacques Brousseau, Jean-Jacques Chagnon †, Hélène Chénier,

Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque,

Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette,

Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean-Marc Léger †,

Georges Meyers †, Jacques-Yvan Morin, Paul-Émile Roy

Tarifs 2012

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	80 \$ (70,22 \$ + taxes)	140 \$ (122,89 \$ + taxes)
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	45 \$ (39,50 \$ + taxes)	80 \$ (70,22 \$ + taxes)
Institution	140 \$ (122,89 \$ + taxes)	235 \$ (206,28 \$ + taxes)
Autres pays	150 \$	275 \$
Version numérique Abonnement PDF	55 \$ 48,28 \$ + taxes	95 \$ 83,39 \$ + taxes

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement au guichet (renouvellement d'abonnement)

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste-Publications - Enregistrement N° 09113